



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dix-neuvième session

199 EX/4

Partie I (B)

PARIS, le 7 mars 2016
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

PARTIE I (B)

RAPPORT STRATÉGIQUE SUR LES RÉSULTATS (SRR) 2015

Résumé

Le Rapport stratégique sur les résultats (SRR) est préparé conformément à la résolution 38 C/99. Il est destiné à informer les discussions en amont du Conseil exécutif sur le Projet de programme et budget de l'Organisation pour 2018-2021 (39 C/5), qui mèneront aux Propositions préliminaires de la Directrice générale pour le 39 C/5 (automne 2016).

Ce rapport fournit une évaluation stratégique des résultats obtenus par les cinq grands programmes et l'ISU pour la période 2014-2015, en utilisant des données externes apportées par les évaluations externes, les audits et d'autres sources indépendantes sollicitées récemment.

Action attendue du Conseil exécutif : Décision proposée au paragraphe 294.



TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	1
GRAND PROGRAMME I – ÉDUCATION	3
GRAND PROGRAMME II – SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	14
GRAND PROGRAMME III – SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES.....	30
GRAND PROGRAMME IV – CULTURE	40
GRAND PROGRAMME V – COMMUNICATION ET INFORMATION	50
INSTITUT DE STATISTIQUES DE L'UNESCO (ISU)	63
Décision proposée	65
ANNEXE : Matrices multicritères pour l'évaluation des programmes	

INTRODUCTION

1. Le Rapport stratégique sur les résultats (SRR) est une composante essentielle du **nouveau format de rapports** adopté par les États membres lors de la dernière Conférence générale (38 C/Résolution 99), qui s'appuie sur la nécessité d'établir « une claire distinction (...) entre les rapports sur les activités et l'exécution, et d'autre part le rapport sur les résultats escomptés et ceux qui ont été obtenus » (décision 195 EX/4.V). Avec ce nouveau format, les activités/résultats font l'objet d'un compte rendu annuel dans le Rapport sur l'exécution du programme (PIR) et les résultats escomptés sont exposés tous les quatre ans dans le SRR.

2. Format de rapport entièrement nouveau, le SRR est conçu pour apporter une analyse de haut niveau des résultats de l'UNESCO, notamment « un examen des principaux axes d'action et de leurs résultats escomptés respectivement pour chacun des Grands programmes » qui doit être utilisé « entre autres (...) pour présenter des propositions dans le SRR pour la continuation, la réorientation, notamment de possibles renforcements, des stratégies de sortie ou cessation des programmes concernés. » (197 EX/Décision 5.IV, E). Si les Secteurs de programme se sont conformés à ce nouveau format de rapport et à son cadre, il y a quelques différences dans les approches et les mesures appliquées à leur évaluation, conformément aux critères définis par le Conseil exécutif dans le document 197 EX/5 Partie IV (E).

3. Le SRR vient utilement s'adjoindre aux modalités habituelles des rapports. Le présent rapport s'appuie sur un examen mené au sein de chaque secteur en consultant les Bureaux hors Siège et les Instituts. Ce processus d'examen a permis à chaque secteur de programme d'évaluer et réexaminer leur programme de façon systématique, après avoir reçu les commentaires des services centraux (en particulier BSP et IOS, ainsi qu'AFR et ODG/GE). Le Rapport stratégique sur les résultats est conçu pour informer les premières discussions du Conseil exécutif sur le Projet de programme et de budget de l'Organisation pour 2018-2021 (39 C/5), qui aboutira aux propositions préliminaires de la Directrice générale pour le 39 C/5 (automne 2016).

4. Pour chacun des Grands programmes, le SRR inclut les éléments suivants :

- une **évaluation stratégique globale** des résultats accompagnée d'une identification de la « marche à suivre » pour proposer de possibles améliorations, réorientation, adaptation du programme ;
- des **évaluations détaillées pour chacun des résultats escomptés** (ou pour chaque groupe de résultats/axes d'action/domaines thématiques, lorsque les résultats sont liés par une même thématique) ;
- une **matrice**, fondée sur les analyses mentionnées ci-dessus, évaluant chaque résultat escompté selon les cinq critères choisis par le Conseil exécutif sur une échelle d'évaluation « élevé/moyen/faible ».

5. La méthode suivie dans la préparation du SRR a associé l'auto-évaluation aux éléments apportés par l'évaluation externe, les audits et d'autres sources indépendantes. Il a été remarqué, toutefois, que l'absence d'évaluation récente pour les secteurs SHS et CI constituait un défi particulier, qu'il faudra reconnaître et qui sera relevé au cours des exercices futurs. En comparaison, les secteurs ED, SC et CLT ont pu s'appuyer sur un éventail de données bien plus large. Dans le même temps, les Secteurs de programme ont cherché à tirer parti d'une gamme de ressources afin d'évaluer les résultats, par exemple, dans le cas du Secteur CI, les opinions des bénéficiaires des programmes de l'UNESCO.

6. Sur le plan formel, le SRR couvre le dernier exercice biennal (2014-2015). Cependant, certaines des conclusions et, en particulier, certaines des propositions sur la marche à suivre sont fondées sur des évaluations de la mise en œuvre du programme sur une période plus longue de

quatre ou cinq ans, prenant en compte les résultats de plusieurs évaluations importantes et de réexamens qui ont été effectués auparavant, et dont les conclusions et recommandations continuent d'influencer les approches et choix programmatiques.

7. Comme le recommande le Conseil exécutif, la matrice sert à montrer « la performance des programmes de l'UNESCO par rapport aux critères définis au paragraphe 5 du document 197 EX/5 Partie V (E), à savoir la pertinence, la capacité d'exécution, l'avantage comparatif, l'obtention de résultats tangibles et la viabilité » (197 EX/Décision 5.IV.E), définis comme suit :

(a) *Pertinence* en particulier évaluée sur la base :

- De l'alignement avec la stratégie globale et les objectifs du Grand programme ;
- De la contribution à la réalisation des ODD et/ou des priorités nationales ;
- De l'accent mis sur les priorités globales Afrique et Égalité des genres ;
- De l'accent mis sur les pays/groupes de population cibles (PAM, PCPD, PEID, jeunes, groupes marginalisés).

(b) *Capacité d'exécution*, évaluée en particulier sur la base :

- Des capacités et de l'expertise du personnel ;
- Des partenariats ;
- De l'importance des ressources extrabudgétaires.

(c) *Avantage comparatif/valeur ajoutée*, évalués en particulier sur la base :

- Du caractère unique/de niche du programme/projet (l'UNESCO est le seul acteur du système des Nations Unies dans le domaine concerné) ;
- Des questions nouvelles concernant les cibles du programme/projet dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

(d) *Contribution manifeste et résultats tangibles*, évalués en particulier sur la base :

- Des résultats tangibles et mesurables pouvant être directement attribués au programme ;
- Du degré de visibilité.

(e) *Viabilité*, en particulier évaluée sur la base :

- De facteurs financiers : capacité financière de l'UNESCO de maintenir l'exécution et les résultats du programme et capacité des États membres (bénéficiaires) à pérenniser le programme ;
- De l'appropriation par le pays partenaire : niveau de prise en main du programme par l'État membre et de sa participation à celui-ci ;
- De la stratégie de sortie : existence d'un plan de pérennisation/d'une stratégie de sortie assortie d'échéances et de points de sortie bien définis.

GRAND PROGRAMME I – ÉDUCATION

I. Évaluation stratégique globale

8. Dans le contexte mondial actuel, le rôle de l'éducation comme agent de changement social et de développement est plus pertinent que jamais. Alors que des progrès significatifs ont été réalisés pour satisfaire aux priorités dans un certain nombre de domaines, le monde est confronté à d'immenses défis ; de grandes disparités et inégalités entre les pays et en leur sein ; une crise migratoire humanitaire sans précédent ; un fort taux de chômage parmi les jeunes ; la montée de l'extrémisme violent ; et les graves effets du changement climatique. L'éducation est un vecteur essentiel de la société, contribuant à construire la paix et à promouvoir la compréhension entre les cultures. Doter les personnes des connaissances, compétences, attitudes et valeurs nécessaires à la formation d'un monde durable représente aussi une force de changement essentielle à la réussite de l'Agenda 2030 pour un développement durable. Dans ce contexte, le mandat de l'UNESCO concernant l'éducation est fondamental. En tant que seule agence de l'ONU spécialisée dans le domaine de l'éducation, l'UNESCO occupe une position unique lui permettant de faire progresser l'agenda de l'éducation mondiale dans les quinze prochaines années, en tirant profit de ses fonctions, structures et expertises fondamentales et par la promotion d'une approche de l'éducation fondée sur les droits. Le secteur Éducation de l'UNESCO s'appuiera sur les progrès accomplis grâce aux agendas des Objectifs de développement du Millénaire et d'Éducation pour tous (EPT), et centrera sa stratégie sur l'agenda de l'après-2015.

9. Conformément à ce qui précède, l'opérationnalisation du Grand programme I dans le 37 C/5 a été conduite selon une double approche : apporter un appui aux États membres afin d'accélérer l'avancée vers les objectifs EPT 2015 et élaborer l'agenda mondial pour l'éducation pour les quinze prochaines années en s'appuyant sur les réussites et les défis qu'il reste à relever. L'UNESCO a mené le processus d'examen national d'EPT, qui a permis à 120 pays de mesurer leurs progrès, avec le soutien de l'Organisation. Ce processus a suscité des débats sur les politiques et fourni une forte base de données pour la définition de l'agenda post-2015 pour l'éducation. L'UNESCO a joué un rôle décisif dans la formulation de l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) et les cibles afférentes relatives à l'éducation, et dans la mise en avant du rôle essentiel de l'éducation dans l'agenda général.

10. Une des caractéristiques essentielles de l'agenda pour le développement durable, notamment ODD 4, est son universalité. Celle-ci implique la reconnaissance de principes et normes communs dans le domaine de l'éducation, applicables à tous les pays ; elle reconnaît également les liens entre les problèmes nationaux et mondiaux en ce qui concerne l'éducation et donc d'un engagement universel pour les résoudre. L'universalité implique aussi que l'ODD 4 et les méthodes de sa mise en œuvre concernent tous les États membres, quel que soit leur statut en matière de développement. En prenant en compte ceux-ci, il est clair que le rôle normatif primordial de l'UNESCO et que ses fonctions dans le domaine de l'éducation, ainsi que son rôle opérationnel est essentiel dans le contexte des ODD. En s'appuyant sur l'importante contribution de l'UNESCO aux États membres au cours des dernières années, le secteur Éducation continuera d'aider les pays à obéir au cadre normatif relatif au droit à l'éducation, de fournir une expertise technique de soutien aux politiques de développement, ainsi que de construire la capacité au niveau des pays.

11. Jusqu'à 2015, l'UNESCO a joué un rôle essentiel dans la formation du futur agenda international pour l'éducation, inscrit dans l'ODD 4 nouvellement adopté : « *assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* ». Au cours de tout ce processus, la communauté internationale était mobilisée pour prendre la mesure des progrès accomplis au travers d'EPT et approuver un nouvel ensemble d'objectifs. Afin d'améliorer l'efficacité des mécanismes de coordination d'EPT, en place depuis 2001, l'UNESCO a évalué de façon critique les structures existantes et mis en place en 2011 un mécanisme plus ciblé et allégé. Un agenda post-2015 unique pour l'éducation a été rédigé par l'intermédiaire du mécanisme de coordination EPT rénové et de forums internationaux

comme une série de conférences de consultation régionales, la Réunion mondiale sur l'EPT (Moscaté, mai 2014) et le Forum mondial sur l'éducation (Incheon, mai 2015). Ce faisant, l'UNESCO s'est positionnée avec succès comme l'agence de premier plan dans le domaine de l'éducation soutenant les États membres dans le processus de définition du nouvel agenda mondial pour l'éducation.¹ Il s'agit là d'une conséquence claire et visible du leadership intellectuel et du pouvoir de rassemblement permettant un tel dialogue de haut niveau, soutenu par une forte expertise technique, notamment à travers ses réseaux, alliant le travail normatif et opérationnel de l'Organisation au niveau national.²

12. Le Cadre d'action Éducation 2030, adopté par acclamation par 184 États membres (Paris, novembre 2015) accompagnera la mise en œuvre de l'ODD 4. Au travers du cadre d'action, l'UNESCO a reçu la mission de mener et coordonner la mise en œuvre de l'ODD 4 sur l'éducation et les cibles correspondantes. Le défi pour l'UNESCO est de maintenir son leadership mondial, de poursuivre son soutien à un processus de coordination transparent et inclusif au niveau régional et mondial et garantir une approche cohérente et centrée sur les résultats du soutien apporté aux pays.

13. D'importantes ressources ont été investies dans le soutien aux pays qui risquaient le plus de ne pas avoir atteint les objectifs EPT en 2015, avec une attention particulière portée à l'Afrique, une des priorités globales de l'Organisation. En outre, l'UNESCO a accordé la priorité à quatre domaines thématiques - la politique et planification sectorielle ; l'alphabétisation ; l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) ; et les enseignants. La modalité de mise en œuvre consistant à se centrer sur un nombre limité de domaines thématiques³ avec une portée géographique bien définie a nettement renforcé les capacités des États membres, comme l'a indiqué une récente évaluation externe, et devrait donc être poursuivie à l'avenir.

14. Conformément à la priorité globale Égalité des genres, le Grand programme I a déployé d'importants efforts pour intégrer les questions de genre dans l'ensemble de son travail. Il est utile de remarquer que la moitié au moins des bénéficiaires du Grand programme I sont des filles et des femmes ; l'accent a été tout particulièrement mis sur l'éducation des filles et des femmes dans les domaines de l'alphabétisation, de l'EFTP, des enseignants et la santé dans l'éducation. L'UNESCO a apporté son soutien avec succès à plus de 60 États membres pour garantir qu'ils ont inclus les questions de genre dans leur politique éducative, leurs plans et stratégies dans les quatre domaines de priorité et affirmé le genre comme une question de politique essentielle, notamment au travers d'activités de renforcement des capacités (par exemple, cinq pays ont renforcé les politiques d'alphabétisation, les projets et les actions tenant compte du genre). En outre, dans le cadre d'ensemble du « Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes », l'UNESCO a mis en place des partenariats solides entre secteur privé et secteur public et a mobilisé des fonds provenant de compagnies privées comme Ericsson, la fondation Hainan

¹ L'évaluation externe des mécanismes de coordination régionaux et mondiaux d'Éducation pour tous sur la période 2012 - 2015 (tels qu'ils ont été rédigés en janvier 2016) a conclu qu'« en exerçant son rôle de coordination, l'UNESCO a pleinement tiré profit de sa légitimité politique et de sa proximité vis-à-vis des pays membres.

² L'évaluation mentionnée ci-dessus énonce que l' « UNESCO a grandement informé le contenu du cadre de suivi de l'ODD 4 par une interaction étroite avec les autres partenaires de développement ».

³ L'évaluation externe de l'un des programmes extrabudgétaires les plus importants du secteur Éducation, Développement des capacités pour l'Éducation pour tous (CapEPT) a conclu que « les quatre thèmes prioritaires sont tous considérés comme des domaines d'investissement pertinents, la PPS et l'alphabétisation étant des domaines dans lesquels l'UNESCO agit depuis longtemps, et l'EFTP et les enseignants des domaines émergents qui suscitent une forte demande de la part des pays partenaires. » De surcroît, l'évaluation réalisée en 2015 par le Service d'évaluation et d'audit sur l'EFTP a démontré que « l'approche intégrée de l'UNESCO concernant l'EFTP va au-delà de l'objectif économique consistant à doter les individus de compétences leur permettant de travailler. Elle a fait preuve de son leadership mondial en élargissant les conceptions de l'EPTV en mettant en avant des questions liées au mandat de l'UNESCO, comme l'équité, la justice sociale, l'apprentissage tout au long de la vie et le développement durable dans les réformes de l'EFTP des pays concernés. Cette dimension humaniste distingue clairement l'UNESCO des autres acteurs internationaux travaillant dans le domaine de l'EFTP. »

Chiang et le groupe Weidong, ainsi que de nouveaux donateurs, afin de développer des programmes ciblés dans les pays africains comportant de grandes disparités entre les genres.

15. L'Organisation a pu influencer l'orientation stratégique des donateurs dans le sens d'un soutien aux thèmes prioritaires de l'UNESCO (par exemple les quatre domaines prioritaires au travers du programme CapEPT, les enseignants avec les Fonds-en-dépôt chinois et l'EFTP avec la République de Corée) et a mis en commun les fonds pour les pays cibles dans le but de créer des synergies entre les différentes interventions.[1] Les importantes ressources extrabudgétaires mobilisées au cours du dernier exercice biennal venant de donateurs traditionnels ou émergents, ainsi que du secteur privé ont été réunies et sont venues renforcer le Programme ordinaire. En 2014-2015, le Secteur est parvenu à mobiliser quelque 229 millions de dollars, ce qui représente 42 % des fonds mobilisés par l'Organisation.

Risques, défis et enseignements tirés

16. Dans le Programme et budget pour 2014-2017, la promotion, le suivi et l'évaluation de l'apprentissage ont été introduits comme un nouveau résultat escompté spécifique (ER 6), reconnaissant ainsi l'importance de l'apprentissage pour l'amélioration de la qualité de l'éducation. Différentes entités de l'UNESCO, notamment les Bureaux régionaux, bureaux hors Siège et les instituts de catégorie 1 contribuent à l'apprentissage et au développement de la capacité dans ce domaine. Toutefois, les enseignements tirés au cours des deux années précédentes montre qu'il n'est peut-être pas adapté d'entreprendre un travail de cette ampleur en le plaçant sous un résultat escompté unique. En outre, du fait de contraintes financières il n'a pas été possible d'engager des ressources suffisantes ni d'apporter l'expertise nécessaire. L'avenir, cette importante mission devra être repensée, afin de le rendre plus explicite et de l'intégrer à d'autres priorités et à leur programme respectif.

17. Pendant un grand nombre d'années, le Grand programme I avait consacré les résultats escomptés à la santé et à l'éducation, en se centrant tout particulièrement sur le SIDA. L'UNESCO a affiché des résultats probants dans ce domaine et a été reconnue pour sa forte capacité à remplir sa mission. Cependant, grâce aux progrès enregistrés concernant cette épidémie, le SIDA n'est plus aujourd'hui au même niveau de priorité mondiale qu'il l'a été au cours des décennies précédentes. Il en résulte que les fonds destinés aux missions relevant spécifiquement du VIH sont en diminution. À l'avenir, les domaines de travail relatifs à la santé et à l'éducation, la violence sexiste dans l'environnement scolaire et l'éducation sexuelle, qui sont importants pour la réussite de l'ODD 4 pourraient être intégrés dans un programme éducatif plus complet.

18. En tant qu'agence spécialisée dans l'éducation, un des avantages comparatifs de l'UNESCO est qu'elle dispense des conseils de politique et une assistance technique aux États membres dans le domaine de l'éducation. Toutefois, depuis 2012, le Secteur Éducation a vu le nombre de ses postes diminuer d'environ 20 %, du fait de la situation financière de l'Organisation, qui a amoindri sa capacité de résultat. Le Secteur a pu compenser cette perte dans une certaine mesure en mettant en commun son expertise au travers de ressources extrabudgétaires ; les postes des programmes inscrits aux budgets, qui devraient assurer les fonctions essentielles du Secteur ne peuvent être pleinement remplacés. La pénurie d'expertise et de ressources humaines au Siège, dans les Bureaux régionaux et hors Siège cause encore des difficultés au Secteur.

19. Les sept instituts de catégorie 1 liés à l'éducation ont reçu quelque 40 % du budget de programme du Grand programme I. Comme il s'agit d'instituts spécialisés dans leur domaine respectif, il est dans l'intérêt de l'Organisation de faire en sorte que ces instituts soient opérationnels afin de contribuer à la mise en œuvre de l'ODD 4. Cependant, comme l'a démontré l'évaluation de l'IOS (2012), les capacités de ces instituts sont inégales : si certains font preuve d'une grande efficacité, d'autres ont une moindre capacité d'exécution. Depuis 2013, des efforts

[1] En Mauritanie, où l'UNESCO soutient l'alphabétisation au travers de son programme Cap EPT, le programme Malala a donné un élan supplémentaire sur les questions de genre.

ont été accomplis pour améliorer la gestion, la stabilité financière et l'efficacité de ces instituts. Le Secteur, avec le soutien du Conseil exécutif et de la Conférence générale a fait des progrès dans l'harmonisation et l'orientation programmatique de ces instituts avec le programme de travail du Secteur, en allégeant leurs structures de gouvernance, en rendant opérationnel le concept d'autonomie fonctionnelle, en renforçant et en stabilisant le fonctionnement des instituts et en posant des limites à la durée du mandat des directeurs de ces instituts. Des efforts supplémentaires seront nécessaires à l'avenir pour poursuivre l'amélioration de la capacité d'exécution et l'efficacité des instituts de catégorie 1, notamment de leur gouvernance.

La marche à suivre

20. Le travail du Secteur Éducation continuera d'être guidé par la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO et ses Objectifs stratégiques 1, 2 et 3, qui visent à : développer des systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de qualité ; donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables ; concevoir le futur agenda international de l'éducation. L'UNESCO aidera les États membres à atteindre l'ODD 4 et les cibles correspondantes de deux façons parallèles ; elle mènera et coordonnera l'agenda Éducation 2030 et s'appuiera sur son pouvoir de mobilisation pour travailler en étroite collaboration avec les principaux acteurs à l'échelle nationale, régionale et mondiale afin d'harmoniser les programmes et les pratiques, par exemple en renforçant la coopération entre les agences. Elle encouragera également le dialogue entre les donateurs traditionnels et émergents afin de garantir un soutien ciblé accru à l'éducation au travers de financements novateurs et durables.

21. En même temps, l'UNESCO fournira une assistance technique au niveau national et mondial afin de renforcer les capacités des États membres à mettre en œuvre et assurer le suivi des normes et standards internationaux dans le domaine de l'éducation, en optimisant les options de politiques en ligne avec l'ODD 4 et les cibles correspondantes, et en améliorant le développement organisationnel et structurel des systèmes éducatifs. Les progrès vers les objectifs d'Éducation 2030 seront contrôlés par le Rapport mondial de suivi sur l'éducation et au travers de l'important travail mené par l'Institut de statistique de l'UNESCO (UIS) dans la collecte de statistiques comparées sur l'éducation. L'UNESCO renforcera son rôle opérationnel au niveau national en employant des ressources extrabudgétaires à des initiatives menées par les pays eux-mêmes.

22. Afin de compenser les difficultés liées aux ressources humaines limitées, le Secteur Éducation mobilisera entièrement et consacrera toute son expertise, ses réseaux, et ses partenariats à assurer une exécution efficace des programmes. Les activités opérationnelles du Secteur, ainsi que son travail de plaidoyer sera renforcé par une collaboration entre les secteurs plus étroite et s'appuiera sur des initiatives existantes, comme le travail sur l'enseignement des sciences, de la technologie et des mathématiques (STEM), les Réseaux de la Jeunesse Méditerranéenne et le travail de suivi mené dans le cadre de la COP 21. La coopération Sud-Sud et triangulaire sera également favorisée comme une modalité de mise en œuvre essentielle pour apporter une assistance technique au niveau régional et national. Le Secteur s'appuiera sur l'actuel « répertoire de bonnes pratiques en matière d'éducation » afin de promouvoir encore davantage la Coopération Sud-Sud et triangulaire.

23. L'UNESCO simplifiera encore davantage son orientation programmatique autant qu'il sera nécessaire afin de garantir un impact plus fort ainsi que l'efficacité des coûts. Conformément à la politique de l'Organisation de prolongement du cycle C/5 de deux à quatre ans, en prévoyant des ajustements tous les deux ans, le Secteur Éducation a déjà entrepris des actions de remédiation pour reprogrammer ses activités afin de limiter le nombre de résultats escomptés, ce qui devrait bénéficier à l'ensemble du Grand programme I. Dans le budget 38 C/5 approuvé, le travail effectué dans le cadre de l'axe d'action 3 a été réorganisé afin d'assurer de meilleures synergies et une cohérence avec les exigences de l'agenda Éducation 2030. Le Grand programme I sera axé sur onze résultats escomptés, contre treize mentionnés dans le document 37 C/5. Le Secteur

poursuivra son évaluation des résultats escomptés décrits dans le document 38 C/5 et entreprendra des actions et ajustements pour garantir que la cohérence et l'orientation programmatique sont reflétées dans le 39 C/5.

II. Évaluation par résultat escompté (ER)

Axe d'action 1 : Aider les États membres à développer des systèmes éducatifs favorisant un apprentissage tout au long de la vie de qualité et accessible à tous.

ER 1 : Des capacités nationales renforcées pour développer et mettre en œuvre des politiques et des projets dans le cadre d'un apprentissage tout au long de la vie

24. Dans le domaine de la politique et de la planification sectorielles, l'UNESCO soutient les États membres dans leurs engagements pluriannuels, suivant une approche intégrée du développement des capacités associant une assistance technique au niveau national, une formation et un encadrement au niveau national, régional et mondial, des conseils et l'établissement de normes pour améliorer les politiques, la planification, la gestion et la production des connaissances. Dans la période qui a précédé 2015, le soutien technique de l'UNESCO aux pays concernés dans la conduite de leur évaluation nationale du programme Éducation pour tous a permis à 120 pays de prendre part au processus d'analyse de leur progrès et difficultés concernant les objectifs d'EPT. C'est au travers de ce processus que se sont formées les priorités de l'agenda post-2015. Ce travail a été mené par le Siège, les Bureaux régionaux, les bureaux hors Siège avec le soutien de l'Institut international pour la planification de l'éducation (IIEP) et de l'Institut de statistique de l'UNESCO.

25. En outre, en prenant en compte les mandats et les avantages comparatifs de l'Organisation, l'UNESCO travaille dans le domaine de l'éducation en situation d'urgence en apportant une assistance technique en matière d'évaluation des besoins et un soutien aux politiques en vue de la reconstruction et de la prévention des situations d'urgence. L'UNESCO concentre ses interventions dans les domaines de l'éducation post-primaire, de l'EFTP et de l'enseignement supérieur. Par exemple, dans le contexte de la crise en Syrie, la Jordanie établit le profil scolaire et les besoins éducatifs des jeunes Syriens éligibles à une aide de l'UNESCO pour accéder à l'enseignement supérieur. L'Iraq réforme son système d'EFTP avec l'assistance technique de l'UNESCO.

26. Le travail de l'UNESCO sur la politique et la planification sectorielle en matière d'éducation est d'une grande pertinence, en particulier dans le contexte de l'ODD 4. L'UNESCO, aussi bien au siège que dans les Bureaux régionaux a obtenu des résultats probants et prouvé sa capacité d'exécution, en particulier au travers de l'IIEP et de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL). De plus, les commentaires des bénéficiaires directs au sein des États membres du programme de développement des capacités, comme les directeurs et superviseurs des départements de planification, indiquent que le travail de l'UNESCO a amélioré de façon significative la performance générale de ces entités respectives et a soutenu des pratiques de planification reposant sur des preuves. L'UNESCO poursuivra son soutien aux États membres dans leur mise en œuvre d'Éducation 2030 dans les domaines de l'examen des politiques, l'analyse sectorielle et la préparation de la planification stratégique et opérationnelle. En particulier, au travers de sa Nouvelle recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes, l'UNESCO continuera à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment par l'apprentissage formel et informel.

ER 2 : Renforcement des capacités nationales pour l'application à plus grande échelle de programmes d'alphabétisation de qualité à la fois inclusifs et soucieux de l'égalité des genres

27. Au cours du dernier exercice biennal, 35 pays ont renforcé leurs politiques nationales et plans pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes, en mettant fortement l'accent sur l'égalité

des genres avec le soutien de l'UNESCO. Une volonté politique collective a été suscitée par l'activité de plaidoyer et le travail de coordination de l'UNESCO, en particulier au travers : Des Journées internationales de l'alphabétisation ; des prix internationaux de l'alphabétisation, le rapport sur la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et la résolution correspondante adoptée lors de la 69^e Assemblée générale, le processus d'élaboration futur agenda pour le développement avec une perspective pour l'alphabétisation en 2030, les répercussions de la Sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes.

28. Si des progrès ont été accomplis dans les domaines de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, l'ampleur du défi demeure immense. Selon les estimations, 757 millions d'adultes, dont les deux tiers sont des femmes, sont insuffisamment alphabétisés. Au vu de ces problèmes, l'alphabétisation et l'éducation non formelle demeurent tout à fait pertinentes. L'UNESCO apporte une assistance technique au niveau national, notamment au travers de l'UIL. L'UNESCO est la seule agence des Nations Unies investie d'un mandat en matière d'alphabétisation : cependant, son leadership dans ce domaine est entravé par le caractère fragmentaire et inégal des capacités dans les différentes entités qui la constituent.

29. Il y a certaines directions à prendre dans les années à venir en vue d'atteindre l'objectif d'alphabétisation dans le contexte de l'agenda Éducation 2030. En particulier, l'UNESCO devra promouvoir les programmes d'alphabétisation en mettant en avant l'égalité des genres et par des mécanismes d'exécution novateurs, notamment les technologies de l'information et de la communication comme l'apprentissage sur support mobile, afin de surmonter les carences des méthodes traditionnelles d'enseignement. L'UNESCO assurera la coordination de « l'Alliance mondiale pour l'alphabétisation », qui vient d'être mise en place afin de renforcer les partenariats et apporter une orientation stratégique permettant d'assurer des avancées significatives vers la réussite des ODD.

ER 3 : Renforcement des capacités des États membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à transformer l'EFTP.

30. L'UNESCO a mis en œuvre sa Stratégie pour l'EFTP (2010-2015) qui vise à renforcer l'appui aux États membres pour l'amélioration de leur système et de leurs pratiques en matière d'EFTP. Selon l'évaluation sur l'EFTP menée par IOS en 2015, l'expertise de l'UNESCO en matière de conseil politique et de renforcement des capacités est appréciée au niveau national, tandis que son travail conceptuel et normatif constitue une valeur ajoutée spécifique qui aide les États membres à construire et améliorer leur système d'EFTP. L'UNESCO a fait preuve de son leadership mondial en faisant de l'EFTP un parcours d'apprentissage contribuant à l'équité, à la justice sociale, à l'apprentissage tout au long de la vie et au développement durable. Afin de répondre à la vaste demande des États membres, la Communauté EFTP de l'UNESCO sera consolidée par le développement de « pratiques communes » promues par le Centre international UNESCO-UNEVOC, qui fera office de centre de ressources. Le Réseau UNEVOC sera encore développé pour jouer le rôle de moteur essentiel dans l'apprentissage mutuel, le renforcement des capacités et la promotion de la coopération internationale entre les institutions de l'EFTP.

31. Au vu des difficultés constantes que représente le fort taux de chômage chez les jeunes et de l'inadéquation de l'offre et de la demande de compétences à laquelle sont confrontés les pays développés comme les pays en voie de développement, l'EFTP demeure un domaine d'action de l'UNESCO très pertinent. Dans ce contexte, une nouvelle Stratégie pour l'EFTP, en accord avec l'agenda Éducation 2030 est proposée. La Stratégie vise à faciliter la transformation des systèmes d'EFTP au sein des États membres en travaillant dans trois domaines prioritaires : favoriser l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes ; promouvoir l'équité et l'égalité entre les genres ; et faciliter la transition vers les économies vertes et des sociétés durables. Des efforts seront déployés pour mobiliser davantage de ressources pour soutenir ce domaine de travail essentiel.

ER 4 : Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration de politiques de l'enseignement supérieur fondées sur des données factuelles afin de répondre aux défis de l'équité, de la qualité, de l'inclusion, de l'expansion de la mobilité et de la responsabilisation

32. Éducation 2030 offre une occasion unique de rétablir l'enseignement supérieur comme l'un des domaines d'excellence de l'UNESCO, seule entreprise des Nations Unies investie d'un mandat en la matière. L'UNESCO soutient les États membres dans quatre domaines, en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur : la définition de normes, l'assurance-qualité dans l'enseignement supérieur, l'enseignement supérieur en ligne et à distance, le programme UNITWIN/Chaires UNESCO. Ces priorités seront maintenues afin de créer des synergies entre ces domaines essentiels, afin de tirer profit de l'expertise disponible, en dépit des ressources humaines limitées. Le manque de ressources de l'Institut pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), l'institut de catégorie 1 de l'UNESCO dans le domaine de l'enseignement supérieur est tout particulièrement préoccupant. Afin d'alléger cette difficulté, une stratégie de financement a été lancée pour tenter de rendre l'institut viable sur le plan financier.

33. Une des réussites les plus remarquables dans ce domaine est l'adoption de la Convention révisée sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique (connue sous le nom de Convention d'Addis) à laquelle ont participé en 2014 l'Union africaine et un grand nombre d'États africains. La Convention révisée a posé des fondations solides pour la modernisation et l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur en Afrique. En outre, le programme Chaires de l'UNESCO a subi un contrôle de qualité approfondi pour garantir la rationalisation du réseau. Le défi consiste toujours à faire en sorte que tous les secteurs de programme de l'UNESCO utilisent ce vaste réseau de partenaires extérieurs pour promouvoir le travail de l'Organisation dans divers domaines.

34. La préparation d'une convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur offre une nouvelle occasion de faciliter le processus de mondialisation pour aider les États membres, en particulier les pays en développement à accroître la qualité de leur système d'enseignement supérieur. À travers tout ce processus, l'UNESCO dialoguera avec les États membres et la communauté internationale de l'enseignement supérieur et fournira une assistance sur les questions de politique.

ER 5 : Renforcement des capacités nationales, y compris dans le cadre de la coopération régionale, pour l'élaboration et la mise en place de politiques et de stratégies relatives aux enseignants en vue d'améliorer la qualité de l'éducation et de promouvoir l'égalité des genres

35. La question des enseignants est centrale pour l'ODD 4 ; le vivier d'enseignants qualifiés à tous les niveaux est un moyen de mise en œuvre de l'objectif et des cibles correspondantes. L'UNESCO en association avec des partenaires comme Éducation internationale s'est engagée activement pour assurer que les enseignants jouent un rôle de premier plan dans le nouvel agenda mondial de l'éducation. Il est crucial que l'UNESCO préserve son rôle central dans son soutien aux États membres à la fois aux politiques et au programme, en centralisant ses ressources et son expertise, et en maintenant une vision stratégique claire.

36. En s'appuyant sur des ressources extrabudgétaires comme le Programme CapEPT et les Fonds-en-dépôts chinois, des actions concrètes ont été entreprises afin d'accroître les capacités des instituts de formation des enseignants en Afrique en vue d'améliorer la qualité de l'éducation des enseignants en accordant une importance particulière à la formation des enseignantes et à l'inclusion des questions de genre. L'UNESCO est investie d'un mandat clair d'établissement des normes concernant les enseignants par deux instruments normatifs : la recommandation de 1966 concernant la condition du personnel enseignant et la recommandation de 1997 concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur. La nouvelle section

« enseignants », qui réunit sous la même direction l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'éducation pour tous (TTF) apportera une synergie nouvelle dans son travail.

ER 6 : Renforcement des capacités des États membres à promouvoir, suivre et évaluer les processus et les résultats de l'apprentissage fondé sur les compétences

37. L'apprentissage est une vaste notion qui englobe des contenus, des méthodes, des processus, des environnements et des résultats. Un grand nombre d'activités liées à « l'apprentissage » sont menées par diverses entités du Secteur Éducation, et en particulier, le Bureau international d'éducation (BIE) dont le travail est principalement centré sur les programmes d'enseignement. Pour que l'UNESCO occupe une position stratégique dans le cadre du débat mondial sur la métrique des apprentissages et les évaluations comportant un fort enjeu pour l'apprenant, l'accent a été mis sur l'évaluation formative dans les premières années de la scolarisation. Toutefois, cette approche s'est avérée délicate, car l'amélioration de la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement par l'évaluation formative renvoie à des questions plus larges liées à la pédagogie, aux programmes et à la formation des enseignants. L'UNESCO se doit de poursuivre son engagement dans des initiatives internationales sur l'évaluation des apprentissages et développer son action dans les domaines où des résultats prometteurs ont été effectivement obtenus. En Amérique latine et dans la région des Caraïbes, l'UNESCO a coordonné la Troisième étude explicative et comparative régionale (TERCE) qui couvre 15 pays, plus de 3000 écoles et presque 200 000 élèves, et dont les résultats ont été largement diffusés aux responsables politiques de toute la région.

38. Il a été difficile d'embrasser tout le travail de l'Organisation dans ce domaine sous un programme unique. À l'avenir, une suggestion possible est l'intégration de « l'apprentissage » dans tous les domaines thématiques dont l'objectif général manifeste est l'amélioration de la qualité de l'enseignement. La création d'une plate-forme interne commune pourrait réunir les multiples expériences et domaines d'expertise dans l'ensemble du Secteur Éducation afin de développer des cadres de référence des compétences et apprentissages et des outils d'évaluation pour les apprenants (d'âges différents) et les enseignants dans divers domaines d'apprentissage.

ER 7 : Renforcement des capacités nationales à élaborer des politiques de la technologie, et à les mettre en œuvre dans l'éducation, en particulier pour la formation et le développement professionnel des enseignants

39. Au cours des dernières années, le programme s'est développé considérablement dans les domaines de l'information et des technologies de la communication (TIC) dans l'éducation. Dans un effort pour se concentrer dans les domaines présentant un avantage comparatif, l'UNESCO s'engage auprès des États membres dans quatre grands domaines : i) le soutien aux politiques, ii) les TIC pour les enseignants et le développement professionnel des enseignants, iii) l'apprentissage mobile, iv) les Ressources éducatives libres (REL). Comme l'ont reconnu les Déclarations d'Incheon et de Qingdao, les TIC dans l'enseignement offrent d'immenses possibilités de développement pour les années à venir. Les partenariats avec des entreprises privées associées aux TIC, que celles-ci soient donatrices ou partenaires techniques ont donné des résultats tangibles, comme la Semaine de l'apprentissage mobile, événement annuel de grande envergure qui rassemble les principaux acteurs de ce domaine. Grâce à ce travail, l'UNESCO s'est affirmée comme un acteur majeur au niveau international.

40. Étant donné la transformation des systèmes et politiques éducatifs ainsi que la puissance et la présence croissantes de l'Internet dans les sociétés modernes, les TIC dans l'éducation devraient constituer un domaine d'intérêt de plus en plus important pour l'UNESCO. Cependant, pour cela, il est nécessaire de renforcer les capacités internes techniques, y compris celles de l'Institut pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE). L'amélioration de la coopération et de la division du travail avec le Secteur CI, la consolidation de la capacité de l'ITIE à devenir un acteur important dans ce domaine et la gestion des partenariats avec le secteur privé demeurent des défis à relever.

Axe d'action 2 : Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables
--

ER 8 : Intégration par les États membres d'éléments relatifs à l'éducation à la paix et aux droits de l'homme dans leurs politiques et pratiques éducatives

41. L'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) est hautement pertinente en tant qu'élément fondamental de l'ODD 4. L'ECM tire un mandat fort de la Recommandation de 1974 concernant l'Éducation pour la compréhension internationale. L'ECM soutient la prévention de l'extrémisme violent au travers de l'éducation, en accord avec le plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent. L'UNESCO a une forte capacité d'obtenir des résultats du fait des partenariats solides qu'elle a construits.

42. Au cours du dernier exercice biennal, l'Organisation s'est positionnée comme un leader mondialement reconnu du plaidoyer en faveur de l'ECM, et une référence pour les États membres et les autres acteurs pour son soutien à l'ECM, ce qui prouve l'avantage comparatif détenu par l'UNESCO. Parmi les résultats tangibles, citons : l'inclusion de l'ECM, comme cible spécifique (cible 4.7) de l'ODD 4 ; l'UNESCO comme l'un des organisateurs du Forum mondial sur l'ECM : et une forte demande de la publication portant sur les objectifs de l'apprentissage. En outre, les demandes des États membres concernant un soutien sur l'ECM en général, mais aussi dans des domaines comme la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation sont en augmentation rapide. Cela fournit une base solide pour la poursuite du travail de l'ECM à l'avenir, en mettant particulièrement l'accent sur la prévention de l'extrémisme par l'éducation.

ER 9 : Renforcement des capacités des États membres à intégrer l'éducation au développement durable (EDD) dans l'éducation et l'apprentissage, et renforcement de la place de l'EDD dans l'agenda politique international

43. L'EDD est très pertinente comme élément crucial de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Il est inclus dans l'ODD 4 comme cible spécifique et moteur pour tous les autres ODD. La capacité d'exécution de l'UNESCO dans ce domaine est excellente, comme l'a démontré le Programme d'action mondial (PAM) pour lequel un solide mécanisme de mise en œuvre a été élaboré avec les principaux partenaires. L'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP) copréside l'action prioritaire consacrée à la jeunesse du PAM. L'UNESCO était l'organisme responsable pour la Décennie des Nations Unies pour l'EDD (2005-2014) et coordonne le PAM, avec l'approbation de la 37^e Conférence générale et la reconnaissance de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/69/211), montrant ainsi l'avantage comparatif de l'UNESCO.

44. Les résultats obtenus de façon probante sont, entre autres : l'inclusion de l'EDD dans l'Agenda 2030 ; la Conférence mondiale de 2014, événement phare de l'EDD le lancement du prix UNESCO-Japon d'EDD. De surcroît, les décideurs politiques et les éducateurs de 56 pays ont reçu le soutien de l'UNESCO pour l'intégration de l'EDD dans l'éducation. Le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) est relancé comme moyen d'exécution de l'ECM et de l'EDD. L'appui des États membres s'est développé, le mécanisme de mise en œuvre pour le PAM est affermi et un vaste éventail de partenaires s'est engagé à collaborer avec l'UNESCO dans les années à venir.

ER 10 : Offre par les États membres d'une éducation de qualité à la santé et au VIH, ainsi que d'une éducation complète à la sexualité contribuant à des styles de vie sains et à l'égalité des genres

45. Les progrès de l'UNESCO concernant l'ER 10 ont abouti au renforcement des capacités de plus de 80 pays pour le développement de l'éducation à la santé, notamment l'éducation sexuelle, et celui d'environnements d'apprentissage sûrs et inclusifs. Le travail dans ce domaine a également mis l'UNESCO en mesure de se confronter aux questions émergentes, comme le

renforcement du système éducatif pour faire face aux situations sanitaires d'urgence, comme l'épidémie d'Ebola. La capacité d'exécution du secteur a été stimulée par les administrateurs nationaux de programme (NPO) dans plus de 20 pays, soutenue par cinq conseillers régionaux de l'UNESCO et une direction mondiale. Les fonds destinés au travail sur le VIH ont diminué, ce qui a nécessité des ajustements du positionnement dans ce domaine. Cependant, l'intérêt des États membres pour des domaines comme l'éducation sexuelle demeure soutenu, ainsi que le montre la somme de plus de 5 millions de dollars réunis en 2014-2015 par l'ASDI, la NORAD, la GIZ et d'autres agences. D'importantes questions émergentes comme la violence sexiste à l'école, le harcèlement scolaire et le bien-être demeurent très pertinents pour la mise œuvre d'Éducation 2030. L'UNESCO poursuivra le développement de ces domaines de travail et effectue les ajustements programmatiques nécessaires pour faire en sorte qu'ils occuperont une place importante dans le programme général d'éducation.

Axe d'action 3 : Faire avancer l'Éducation pour tous (EPT) et concevoir le futur agenda international de l'éducation

ER 11 : Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions

46. Renforcer la fonction mondiale normative et intellectuelle au travers de la recherche et de la prévision est un élément crucial du rôle de l'Organisation comme agence technique principale dans l'éducation internationale. « Repenser l'éducation : Vers un bien commun mondial ? » publié en 2015, est une claire illustration de la contribution de l'UNESCO à la connaissance comme un bien public. S'appuyant sur une synthèse des données existantes analysées dans une perspective normative, l'UNESCO a mené un renouvellement de la vision de l'éducation qui est reflété par l'agenda élargi et plus ambitieux de l'EDD, et par l'ODD 4 consacré à l'éducation (Éducation 2030). De plus, tous les instituts de catégorie 1 conduisent des recherches appliquées en soutien d'Éducation 2030, à des degrés divers. Le rapport mondial de suivi du programme EPT a également joué un rôle crucial dans les avancées de la recherche sur divers sujets relatifs à l'éducation, base de l'évaluation de la réussite d'EPT.

47. En progressant, il sera nécessaire que la recherche menée par l'UNESCO soit mieux alignée sur le travail de coordination et de suivi de l'Agenda Éducation 2030 effectué par l'UNESCO. L'intégration du travail de l'UNESCO sur la recherche dans le domaine éducatif dans une structure commune de soutien et de coordination d'Éducation 2030 au Siège devrait assurer une meilleure articulation de ces deux fonctions, et une plus forte synergie de la vision d'avenir et de la recherche appliquée à l'éducation entreprise par l'ensemble du Secteur Éducation de l'UNESCO.

ER 12 : Promotion et suivi de la mise en œuvre du droit à l'éducation et des progrès accomplis pour la réalisation des objectifs internationaux de l'éducation, et contribution des données recueillies au dialogue sur les politiques

48. Les cadres normatifs, qui sont au cœur de la mission de l'UNESCO soulignent le caractère inaliénable du droit à l'éducation. La mise en œuvre du droit à l'éducation par les États membres a été appuyée par le développement et le suivi réalisé par l'UNESCO de norme et standards d'éducation et par les conseils techniques dispensés dans l'examen ou le développement de leur cadre juridique et politique. Cette approche fondée sur les droits, promue avec force par l'UNESCO au cours des années passées, constitue le fondement même de l'ODD 4. Dans le contexte d'une nouvelle Stratégie pour les instruments normatifs, le travail normatif formera un élément central du programme d'éducation dans l'ensemble des fonctions et activités menées par le Secteur Éducation. Parmi les résultats probants, citons : des mécanismes de suivi solides qui favorisent le partage d'information et les activités de plaidoyer, une base de données mondiale qui garantit la responsabilité et la transparence, des principes directeurs pour le réexamen juridique et politique, et des demandes de la part des États membres pour une réforme de la législation éducative.

49. Le Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEM), précédemment connu sous le titre de Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous (GEM) est un rapport annuel indépendant sur le plan éditorial, qui fait autorité et s'appuie sur des données factuelles. Il suit les avancées vers les objectifs d'éducation mondiaux et les cibles qui ont été adoptés par la communauté internationale en 2015 comme faisant partie intégrante des nouveaux Objectifs de développement durable (ODD). Tout au long de la période 2002-2015, le GMR a permis de suivre les avancées de la communauté internationale vers les objectifs d'EPT. Les analyses du GMR offraient une importante base pour la recherche fondée sur des données factuelles qui a ouvert la voie au développement de l'agenda post-2015 dans le domaine de l'éducation. Le rapport est largement reconnu comme un plaidoyer indispensable et un instrument technique permettant de garantir une éducation élémentaire de qualité pour tous et d'autres priorités politiques dans l'éducation et l'apprentissage. Son mandat ayant été renouvelé en 2015, et tirant parti de l'expertise accumulée, l'équipe du Rapport GEM lancera en 2016 une série de rapports de suivi sur l'éducation axés sur les questions internationales.

ER 13 : Renforcement de l'engagement politique en faveur de l'éducation dans les agendas du développement à l'échelle mondiale, régionale et nationale, et promotion des modalités de coopération

50. L'UNESCO s'est repositionnée avec succès comme l'agence principale en matière d'éducation en aidant les États membres à définir le nouvel agenda mondial pour l'éducation. Depuis 2012, l'UNESCO, en lien avec l'UNICEF, a facilité les Consultations thématiques mondiales sur l'éducation dans l'Agenda de développement post-2015. En associant ce processus aux mécanismes de coordination d'EPT déjà existants, elle a plaidé avec succès pour un unique agenda pour l'éducation post-2015. L'accord de Mascate adopté lors de la Réunion mondiale sur l'EPT 2014 a informé la proposition du Groupe de travail ouvert sur l'ODD 4 ainsi que le Cadre ODD adopté par l'Assemblée générale (septembre 2015). Il constitue la base de la Déclaration d'Incheon et du Forum mondial sur l'éducation (mai 2015) qui a été une étape fondamentale dans l'élaboration de l'agenda Éducation 2030. Le cadre d'action Éducation 2030 a été adopté en novembre 2015 dans le but de guider la mise en œuvre d'ODD. Le défi pour l'UNESCO consiste à conserver son leadership mondial, en poursuivant un processus de coordination transparent et inclusif et en assurant une approche cohérente et centrée sur les résultats de l'appui apporté aux pays.

GRAND PROGRAMME II – SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

I. Évaluation stratégique globale

51. L'UNESCO est l'agence des Nations Unies investie d'un mandat spécifique dans le domaine des sciences, qui est largement reconnue et appréciée à la fois par la communauté scientifique et, en particulier, les États membres ayant besoin d'accéder au savoir scientifique dans leur quête pour accéder à un développement durable.

52. L'Organisation a joué un rôle stratégique dans la sensibilisation et la promotion à l'échelle nationale, régionale et mondiale du rôle essentiel de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) comme instruments et moteurs d'un développement durable. Comme jamais auparavant, les STI sont reconnus comme ce qui donne accès au développement durable, comme en témoignent les principales conclusions de l'Agenda 2030 pour un développement durable (2015), les Objectifs de développement durable (ODD), le Programme d'action Addis Abeba sur le financement du développement, le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (SFDRR), l'Accord de Paris sur le changement climatique, le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays moins avancés (PMA). Une attention particulière a été portée au transfert de savoir et de technologies et au renforcement des capacités, ce qui est reflété par l'introduction d'un Mécanisme de facilitation de la technologie (MFT, Programme d'action d'Addis Abeba) ou la création d'une Banque des technologies (BT, Programme d'action d'Istanbul).

53. À travers son travail de politique scientifique, son rôle essentiel de catalyseur dans le renforcement d'une interface science-politique, l'utilisation d'outils de suivi, son engagement et son indispensable participation dans les programmes scientifiques internationaux et émergents, l'Organisation est particulièrement bien placée pour aider les États membres à réussir l'Agenda 2030 et atteindre les ODD. Si l'importance des STI pour un développement durable a été largement reconnue, le GP II est confronté au défi de saisir cette occasion unique et d'équilibrer avec soin ses ressources face aux attentes des États membres et des partenaires. L'Organisation doit être très attentive à garantir une contribution appropriée et une coopération efficace aux mécanismes des Nations-Unies récemment mis en place afin de construire des synergies et des approches communes.

54. Les programmes scientifiques actuels de l'UNESCO, en particulier le Programme hydrologique international (PHI), le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) ainsi que le Programme international de géosciences et des Géoparc (PICG) et le Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF) couvrent un vaste spectre de disciplines scientifiques et comportent des approches concernant à la fois la politique et la mise en œuvre. Le contexte organisationnel et international en évolution rapide justifie la nécessité de se recentrer sur la politique en amont, le suivi, les initiatives pilotes normatives et novatrices, gérées au Siège mais mises en œuvre principalement sur le terrain, et, en cas de succès, améliorées par les États membres.

55. En comparaison du budget de 653 millions de dollars approuvé par le 36 C/5, le budget ordinaire du secteur Sciences naturelles a été réduit de 12,1 millions (moins 25%) dans le Plan de dépenses 37C/5 qui s'élève à 507 millions de dollars. Confronté à ce problème, le Secteur a mobilisé des fonds extrabudgétaires pour un montant total de 78 328 000 dollars au cours de la période 2014-2015 et des donations qui s'élèvent au total à 2 415 000 dollars. Au cours de la même période, le budget des frais de personnel sous le Plan de dépenses 37 C/5 de 507 millions de dollars a également été réduit d'environ 7 millions de dollars (ou 21 %) par rapport au budget approuvé du 36 C/5 d'un montant de 653 millions de dollars. Cela a entraîné une suppression de 32 postes (ou 22,5 %) dans l'ensemble du Secteur au cours de l'exercice biennal, et donc une sérieuse pénurie en ressources humaines qui ne permet pas d'obtenir les meilleurs résultats que ce soit dans l'exécution des programmes ou la capacité à trouver des financements. Ces réductions de postes ont touché le Siège et les bureaux hors Siège, mais le Secteur a fait tous les

efforts possibles pour maintenir sa présence hors Siège en effectuant des ajustements dans les limites des ressources disponibles.

La marche à suivre

56. L'action de l'UNESCO dans la STI devrait continuer à se concentrer surtout sur les questions de développement, en utilisant des approches multisectorielles ciblées sur les pays en développement, en particulier la Priorité globale Afrique, les PMA et les Petits États insulaires en développement (PEID) et en tenant compte le genre, les droits de l'homme et les dimensions éthiques. Le GP II devra aussi accorder une attention particulière à ce qu'un espace et une voix appropriés soient accordés au savoir local et autochtone, et qu'il se trouve reflété dans la planification des programmes et leur mise en œuvre.

57. Les futures orientations du GP II devraient également être informées par les résultats de l'exercice actuel qui compare les actions de programme avec les ODD et l'Accord de Paris sur le changement climatique pour déterminer où se trouvent les leviers et l'avantage comparatif les plus efficaces.

58. Si lors de l'exercice de choix des priorités budgétaires pour le 37 C/5, les États membres ont accordé une plus grande priorité aux sciences appliquées de l'eau et de l'écologie, dont les sociétés peuvent bénéficier plus immédiatement, c'est aussi par des investissements ciblés dans les STI que les États membres récolteront les bénéfices à plus long terme, menant à une mise en œuvre réussie des ODD. Une bonne gouvernance (comme l'a souligné le Rapport de l'UNESCO sur la science : vers 2030 [USR]), en particulier une bonne gouvernance scientifique et des politiques scientifiques complètes allant de choix d'investissements judicieux en recherche et développement à l'éducation formelle à la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM) à tous les niveaux, afin d'encourager l'éducation scientifique parmi leurs citoyens, sont toutes nécessaires pour créer les conditions favorables pour construire des sociétés du savoir et des économies bleues/vertes durables. Une faible priorité a été accordée aux programmes du GP II, et le secteur a tout juste réussi, grâce à des fonds extrabudgétaires, à promouvoir des instruments comme l'USR, l'Observatoire mondial des instruments de politique de science, de technologie et d'innovation (GO-SPIN), mais aussi le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR) comme essentiels à la planification et au suivi.

59. Il est également nécessaire d'entreprendre des investissements dans des stratégies régionales répondant aux besoins et priorités régionaux. L'efficacité des résultats ne peut être mesurée que par un programme d'évaluation à long terme, qui n'existe pas actuellement. L'ampleur du mandat de l'UNESCO lui donne un avantage déterminant au sein des Nations-Unies dans l'exécution des programmes interdisciplinaires et globaux dans des domaines comme l'éducation aux STEM, la DRR et les réponses au changement climatique. Les réseaux, uniques dans le domaine scientifique, d'instituts et de centres de catégorie 1 et 2, ainsi que les Chaires UNESCO, fournissent, s'ils sont pleinement mobilisés, des instruments puissants pour parvenir à la paix et à un développement durable. La première réunion mondiale des centres de catégorie 2 pour les sciences est prévue pour le mois de mai 2016 en Chine.

60. En ce qui concerne les programmes environnementaux, il est souhaitable d'explorer une synergie plus étroite entre le PHI et le Programme MAB, ainsi que d'autres secteurs de l'UNESCO concernés, pour tirer meilleur profit du réseau de réserves de biosphère afin de promouvoir des solutions fondées sur la science et néanmoins holistiques au développement durable. Le soutien au programme de géosciences doit se poursuivre, en particulier à la lumière du renforcement pour les États membres en développement de leur capacité à gérer leurs ressources minérales nationales, domaine dans lequel l'UNESCO dispose d'un net avantage comparatif.

61. En parallèle, l'équilibre entre le financement des programmes ordinaires et la mobilisation des ressources extrabudgétaires afin d'assurer des programmes vigoureux et durables demeure un défi. À cause de ressources humaines et financières limitées, un élément fait défaut pour

compléter l'éventail des programmes scientifiques : un mécanisme de prévision dans les différents domaines couverts par les programmes.

II. Évaluation par Axe d'action/résultat escompté (ER)

Axe d'action 1 : Renforcer les politiques et la gouvernance en matière de STI, ainsi que l'interface science-politiques-société

ER 1 : Renforcement des politiques de STI, de l'interface science-politiques et de l'engagement auprès de la société, y compris les groupes vulnérables tels que les PEID et les peuples autochtones.

(i) Politique scientifique et interface science-politiques

62. Un certain nombre d'États membres ont développé, mis en œuvre et comment effectuer le suivi de leurs politiques de STI en s'appuyant sur les mécanismes mis en place par l'UNESCO, comme GO-SPIN et les rapports pays, en particulier en Afrique, mais aussi en Amérique latine et dans les Caraïbes (ALC), dans les États arabes et en Asie, y compris les PEID. Les États membres ont été mis à même de développer des indicateurs STI par l'appui apporté par la collaboration avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et le CISTRAT, un centre de catégorie 2. Les États membres ont aussi été mis en mesure de mieux comprendre l'impact des politiques de promotion des femmes dans les sciences et d'améliorer leur éventail de politiques concernant l'égalité des genres dans les STI.

63. Par le suivi des évolutions des STI, le RSU pourrait être utile au suivi mondial des ODD, en particulier l'Objectif 9, cible 9.5, confortant ainsi la place de l'UNESCO comme principale agence des Nations Unies dans le domaine des STI. Le Forum mondial de la science 2015 a été l'occasion de discussions de haut niveau sur la contribution de la science et de la technologie à l'Agenda 2030.

64. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20) a souligné l'importance de renforcer la politique scientifique et la base de connaissances scientifiques. Du fait de son caractère intergouvernemental, et en association à des partenaires des Nations Unies, des partenaires scientifiques et gouvernementaux, essentiels à la réussite de l'Agenda 2030, l'UNESCO a un rôle central à jouer à cet égard ainsi que le montrent les exemples suivants. En accueillant le Secrétariat du Conseil consultatif scientifique (SAB) du Secrétariat général des Nations Unies, l'UNESCO a été fermement désignée comme l'organisation des Nations Unies responsable de dispenser des conseils scientifiques au Secrétaire général des Nations-Unies et à l'ensemble du système des Nations Unies. À ce jour, le Conseil a fourni des avis sur le rôle de la science dans le programme de développement durable, le changement climatique, la révolution des données, les défis essentiels et les savoirs scientifiques et traditionnels. En tant que l'un des quatre organismes des Nations Unies affiliés à la Plate-forme de politique scientifique intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), l'organe intergouvernemental récemment créé qui évalue l'état de la biodiversité et des services écosystémiques qu'elle rend à la société, l'UNESCO contribue aux évaluations internationales et à de nouveaux scénarios participatifs d'aide à la prise de décision qui permettront aux États membres de concevoir des politiques solides afin d'assurer au mieux la conservation tout en encourageant le développement durable. L'UNESCO s'est attachée à rendre opérationnelle l'initiative Future Earth, la principale plate-forme internationale de conception et production communes des connaissances au travers d'une recherche interdisciplinaire relative à l'évolution du monde, notamment le changement climatique. Cette plate-forme devrait fournir aux États membres la base de connaissances nécessaires pour appuyer l'interface science-politique et permettre une définition des politiques informée et fondée sur des données.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

65. L'Agenda 2030 fait appel dans toutes ses dimensions aux STI, comme moyen fondamental de mise en œuvre des ODD. L'UNESCO ne doit pas laisser passer cette occasion sans précédent d'occuper ce créneau. Le principal défi a été la nécessité de maintenir un niveau suffisant de ressources humaines et financières financées par les programmes ordinaires avec une expertise dans ce domaine, un prérequis pour mobiliser de façon adéquate un financement extrabudgétaire et satisfaire la demande croissante des États membres de disposer d'un accès aux STI. L'UNESCO voit s'ouvrir de nouvelles possibilités d'exercer un impact plus important au travers des récentes initiatives TFM et TB dans le contexte de l'agenda de développement international. L'évaluation de l'Objectif stratégique de programme 4 effectuée en 2010 : Favoriser des politiques et un renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation a noté que : « l'UNESCO dispose d'un avantage comparatif pour jouer le rôle de catalyseur de la coopération scientifique mondiale et pour exercer un leadership mondial dans le renforcement des capacités et la définition de politiques. L'UNESCO fait partie du petit nombre d'agences investies d'un mandat pour promouvoir la cause de l'égalité des genres dans la science. »

66. À l'avenir, il faudra aborder la question de l'équilibre entre les ressources des programmes ordinaires et les financements extrabudgétaires, sur lesquels le programme s'appuie de façon excessive. Il y a également un net besoin de renforcer l'expertise du personnel des programmes réguliers. Le RSU devrait s'affirmer comme instrument de suivi des ODD et GO-SPIN devrait être développé. Les Fora de plaidoyer, comme le Forum mondial de la science et le Forum mondial de l'innovation devraient être complétés par un Forum mondial de la diplomatie scientifique pour mettre en lumière la contribution essentielle de la science à la paix et aux objectifs de développement fixés par un accord international. Une évaluation externe sur le travail mené par l'UNESCO au sujet de la politique scientifique et du renforcement des capacités est prévue pour l'exercice 2016-2017. Ses recommandations devraient contribuer à éclairer le chemin à suivre.

(ii) *Les groupes vulnérables : Les petits États insulaires en développement (PEID) et les Systèmes de savoir locaux et autochtones (LINKS)*

67. L'UNESCO a mobilisé des contributions à l'échelle de l'Organisation tout entière pour garantir le succès de l'Année internationale des PEID 2014 et la Troisième Conférence internationale sur les PEID à Samoa. À la suite du document final de Samoa, la Voie à suivre (Samoa Pathway), l'UNESCO a élaboré, avec la contribution de tous les programmes et des États membres PEID, un projet de Plan d'action et stratégie de mise en œuvre et des documents relatifs, qui seront présentés aux 199^e, 200^e et 201^e sessions du Conseil exécutif.

68. L'UNESCO a été le catalyseur d'avancées majeures dans la reconnaissance internationale du savoir local et autochtone (ILK), qui est désormais pleinement reconnu, sur le sujet du changement climatique, par le Cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ainsi que l'Accord de Paris. Le savoir local et autochtone est de même reconnu dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques par les évaluations en cours d'IPBES et dans celui de la DRR dans les documents finaux du Cadre de Sengai sur la DRR.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

69. Le travail sur les PEID et le savoir local et autochtone contribue à la réussite des ODD 1 et 13 en vue de renforcer la résilience et de l'ODD 15 pour assurer des moyens de subsistance durables. Il y a une demande croissante de la part de la plate-forme IPBES, du GIEC, de la CCNUCC, de l'OMM, de la CDB et du SAB, entre autres, pour étendre ILK dans les domaines du changement climatique, de la DRR et pour réunir la science et ILK. Ce domaine émergent de l'interface science-politique requiert des innovations interdisciplinaires et une exécution de grande qualité pour maintenir l'UNESCO à la pointe.

70. Dans les années à venir, il sera difficile à l'UNESCO de préserver son leadership avec ses ressources actuelles, alors que la reconnaissance internationale du savoir local et autochtone suscite une demande et des financements, y compris dans des domaines nouveaux comme la DRR. De même pour les PEID, la contribution de l'ensemble de l'UNESCO pourrait être renforcée par une coordination améliorée et une mobilisation des ressources extrabudgétaires. Le Plan d'action et la stratégie de mise en œuvre pour les PEID devraient fournir des orientations pour une amélioration de l'exécution du programme qui devrait bénéficier aux PEID.

71. L'ER 1 résulte de la fusion de trois ER dans le 37 C/5 approuvé, et couvre de multiples dimensions des systèmes scientifiques et du savoir, y compris la politique scientifique, l'interface science-politique, le savoir local et autochtone et les besoins des PEID. D'un côté, la demande des États membres est forte, mais ces derniers attribuent en même temps une faible priorité budgétaire aux domaines qui viennent d'être mentionnés, une situation qui nécessite d'être à nouveau examinée.

Axe d'action 2 : Renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la science et de l'ingénierie

ER 2 : Renforcement accru des capacités en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine des sciences naturelles, notamment par le recours aux TIC.

ER 3 : Développement et application de la recherche et de l'enseignement dans le domaine des sciences de l'ingénieur interdisciplinaires pour le développement durable

72. Les États membres en développement ont renforcé leurs capacités scientifiques avec l'aide du Centre international de physique théorique Abdus Salam(CIPT), de l'Académie mondiale des sciences - pour l'avancement des sciences dans les pays en développement (TWAS) et du Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF), à plusieurs niveaux, par la recherche, la formation, des subventions et des bourses d'études. L'Année internationale de la lumière et des techniques utilisant la lumière 2015 (IYL) a donné naissance à douze initiatives interdisciplinaires dans le domaine de l'éducation aux sciences.

73. Des futures scientifiques ont été récompensées : 10 jeunes diplômées et 24 jeunes chercheuses ont été distinguées et/ou ont reçu un soutien de la part du partenariat L'Oréal-UNESCO pour les femmes et la science, l'Organisation pour les femmes et la science dans le monde en développement (OWSD) à la TWAS, qui aujourd'hui compte 4595 femmes scientifiques parmi ses membres et a apporté un soutien à 114 jeunes femmes en 2024-2015, et le camp d'été pour filles STEM qui s'est déroulé au Kenya et a réuni 500 filles, dont certaines ont poursuivi leurs études des STEM à l'université.

74. Vingt-quatre pays ont bénéficié d'actions de formation pour une utilisation durable des sources d'énergie renouvelable. Cinq États membres africains se sont engagés à étendre leur réseau électrique d'alimentation des écoles rurales à l'échelle nationale en mobilisant leurs propres ressources, sur la base des résultats obtenus par le projet « Électrification solaire des écoles rurales », en cours dans leur pays.

75. L'Alliance pour l'ingénierie en Afrique a été créée à la suite des deux premières Semaines de l'ingénierie en Afrique afin de répondre au problème de l'enseignement de l'ingénierie en Afrique. En Asie, des efforts ont été entrepris pour encourager l'accréditation des ingénieurs et de l'enseignement de l'ingénierie, afin que davantage de pays reçoivent une accréditation internationale selon les termes de l'Accord de Washington signé en 1989. Au travers d'activités de sensibilisation à l'échelle mondiale s'est fait jour une prise de conscience du besoin en ingénieurs, en particulier en femmes ingénieurs, et de nouvelles approches de l'enseignement de l'ingénierie ont été renforcées, surtout au travers des centres de catégorie 2.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

76. Bien que ces deux ER soient classés « C », les États membres ont clairement exprimé le souhait de voir se poursuivre le soutien aux programmes de sciences fondamentales, à l'éducation aux STEM et aux énergies renouvelables, comme le montre le financement extrabudgétaire reçu. C'est tout particulièrement vrai pour l'Afrique. Les programmes pour l'égalité entre les genres dans les STEM sont de plus en plus visibles au niveau international.

77. Grâce à son mandat interdisciplinaire et à la priorité Égalité des genres, l'UNESCO détient un avantage comparatif clé dans le domaine de l'éducation aux STEM. Les STEM sous-tendent l'ensemble de l'Agenda 2030, en particulier l'ODD 9 (cible 9.5) et 12 (cible 12.a). Il en est de même pour les sciences fondamentales nécessaires pour atténuer le changement climatique et s'y adapter.

78. Selon les conclusions de l'évaluation du CIPT : « le CIPT est une institution performante et efficace, qui associe une activité de recherche de haute qualité au renforcement des capacités scientifiques concernées dans les pays en développement. Les défis à surmonter consistent à (...) développer la collaboration avec l'UNESCO afin de créer davantage d'occasions mutuellement profitables aux deux institutions. » Ces défis ont été relevés, comme le montre la collaboration du CIPT avec le PISF sur IYL 2015, le Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient (SESAME) et les actions communes d'éducation aux sciences, ou bien la poursuite de la coopération sur la formation des enseignants de STEM.

79. En ce qui concerne le programme sur les énergies renouvelables, l'évaluation de l'OSP 4 datant de 2010 a remarqué, en exprimant quelques réserves sur l'efficacité du programme sur l'énergie de l'UNESCO, dans un contexte où d'autres agences sont mieux dotées, que ce programme « demeure soutenu avec vigueur par un grand nombre d'États membres. ». Depuis, les actions de 2014-2015 dans le domaine des énergies renouvelables ont représenté des contributions appréciables à la Décennie des Nations-Unies pour rendre les énergies renouvelables accessibles à tous et le Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables (GREET) a été cité en exemple à suivre lors de la COP 21.

80. Les ingénieurs ont un rôle fondamental à jouer pour relever les défis urgents et de grande ampleur auxquels est confrontée la société. Ils sont en fait nécessaires pour presque chacun des 17 ODD, en particulier les ODD 4, 6, 7, 9 et 11. Pourtant, la plupart des pays - qu'ils soient développés ou en développement - n'ont pas suffisamment d'ingénieurs diplômés pour répondre à leurs besoins actuels. La demande de formation et d'accréditation en ingénierie demeure forte dans les États membres d'Afrique et d'Asie. Avec des moyens supplémentaires, l'UNESCO pourrait occuper une position unique pour remédier au faible pourcentage de femmes ingénieurs. La réduction des ressources financières pourrait avoir gravement compromis le programme ingénierie sans le soutien de trois nouveaux centres d'ingénierie de catégorie 2, de spécialistes et l'appui non financier de la part de partenaires et du secteur privé.

81. L'évaluation de l'OSP 4 a noté que « le Programme ingénierie à la suite de la diminution de ses ressources (...) est toujours centré sur la sensibilisation au lieu de se tourner vers l'engagement dans des politiques comme l'a suggéré l'évaluation. »

82. Les programmes sur l'énergie et sur l'ingénierie sont tous deux largement en sous-effectifs, ce qui empêche de tirer parti du fort potentiel de financement dans ces domaines.

83. À l'avenir, il est nécessaire que l'UNESCO agisse en s'appuyant sur son net avantage comparatif dans le domaine de l'éducation aux STEM, en développant une stratégie intersectorielle en collaboration avec des partenaires appropriés, afin de faire avancer cet objectif en mobilisant les instituts et centres de l'UNESCO concernés par les sciences ainsi que d'autres réseaux. La collaboration avec le Secteur Éducation sur l'enseignement des STEM aux filles a

débuté en 2015 et se poursuivra. Autant que possible, les activités nationales relatives à l'éducation aux sciences doivent être menées au niveau des bureaux hors Siège.

84. Le CIPT et la TWAS, ainsi que le CERN devraient être davantage impliqués dans la mise en œuvre du PISF et les actions de renforcement des capacités dans le champ des sciences fondamentales et celles relatives aux STEM.

85. S'appuyant sur le travail mené actuellement et par le passé dans le domaine de l'ingénierie, l'UNESCO pourrait se concentrer sur la politique en amont et le suivi en intégrant les suites du premier rapport de l'UNESCO sur l'ingénierie dans le RUS. Des financements extrabudgétaires seraient nécessaires pour les projets suffisamment larges pour financer des recrutements, afin de faire avancer le programme ingénierie. Une évaluation externe de ce programme devrait être prévue dès qu'un financement aura été identifié.

86. Il est absolument nécessaire de déterminer dans quelle mesure le travail de renforcement des capacités mené par l'UNESCO dans le domaine des sciences fondamentales et de l'ingénierie doit se concentrer sur les aspects en amont, notamment la gouvernance, les politiques, le suivi, la définition de normes et la diplomatie concernant les STI, dont l'impact général est potentiellement plus important, plutôt que sur des interventions de renforcement des capacités humaines ou des capacités d'institutions individuelles, qui peuvent mieux être mis en œuvre par les États membres eux-mêmes. Cela pourrait entraîner par exemple une intégration du programme concernant l'énergie dans le PHI, le MAB et les actions sur le changement climatique et pourrait définir plus clairement le rapport sur l'énergie comme un mécanisme de suivi.

87. Une évaluation externe du travail de l'UNESCO portant sur la politique scientifique et le renforcement des capacités est prévue pour l'exercice biennal 2016-2017, et ses recommandations devraient apporter des pistes supplémentaires. L'évaluation du programme portant sur les énergies renouvelables a dû être repoussée, faute de financement.

Axe d'action 3 - Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières

88. Pour l'axe d'action 3 et ses résultats escomptés 4, 5 et 6, voir les analyses contenues dans le paragraphe sur la Commission océanographique intergouvernementale.

Axe d'action 4 : Favoriser la collaboration scientifique internationale au service des systèmes terrestres, de la biodiversité et de la réduction des risques de catastrophe

ER 7 : Élargissement de la coopération mondiale en sciences écologiques et géologiques

89. En novembre 2015, la 38e session de la Conférence générale a approuvé la création du PICG et la désignation « Géoparc mondial de l'UNESCO ». Au cours de l'exercice biennal, 20 nouveaux Géoparcs mondiaux ont été désignés dans 14 États membres, ce qui porte leur nombre total à 120 Géoparcs dans 33 pays.

90. Le Réseau africain des institutions en sciences de la terre sert avec succès de plate-forme de collaboration aux institutions et aux acteurs en Afrique et à l'extérieur. Des équipes de recherche dans 14 pays se consacrent à l'étude de l'impact sur l'environnement et la santé des mines abandonnées d'Afrique subsaharienne.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

91. L'UNESCO est la seule agence des Nations Unies s'intéressant à la géologie et à la géophysique. En approuvant le PICG, les États membres ont exprimé leur ferme soutien au travail de l'UNESCO dans ce domaine. Les Géoparcs mondiaux de l'UNESCO pourraient non seulement

augmenter le tourisme local durable, mais aussi stimuler les économies régionales et aider les États membres dans la gestion de leurs ressources naturelles.

92. Le budget alloué à l'ER 7 en 2014-2015 a été réduit du fait de son classement au niveau de priorité budgétaire « C », ce qui a affecté les effectifs et les opérations, et donc la capacité d'exécution et l'obtention des résultats escomptés. Si un financement minimum des programmes ordinaires n'est pas maintenu, la possibilité de profiter de ce mandat unique de l'UNESCO et de saisir les occasions de financements extrabudgétaires sera gravement compromise.

93. Grâce au partage des connaissances scientifiques sur le passé, le présent et le possible futur géologique, les défis posés par le climat peuvent être mieux compris et relevés. Les programmes de géoscience, en particulier PICG et les Géoparcs mondiaux de l'UNESCO auront un clair rôle à jouer pour atteindre les ODD 8, 13 et 15. Le rôle et l'importance des géosciences dans le développement des économies vertes, du tourisme durable, de la gestion durable des ressources humaines, la DRR et l'adaptation au changement climatique devraient être promus avec davantage d'efficacité.

94. En partie à cause de la transition vers le PICG, le Secteur a pris la décision de différer l'évaluation externe du PICG, prévue pour 2017, au prochain exercice quadriennal. À l'avenir, une attention particulière sera portée aux défis et opportunités que représentent les désignations multisites de l'UNESCO.

ER 8 : Amélioration de la réduction des risques, renforcement de l'alerte rapide aux risques naturels et promotion de la préparation et de la résilience aux catastrophes

95. Soixante-dix pays ont renforcé leur préparation aux désastres et leur résilience en s'appuyant sur les activités de l'UNESCO, par exemple en rendant plus sûrs les bâtiments abritant les écoles. Six réseaux scientifiques DRR sur les géorisques ou la gestion multirisque ont été consolidés et quatre ont été créés au cours de l'exercice biennal. La contribution de l'UNESCO à la Conférence de Sendai sur la DRR est un exemple brillant de coopération entre les Secteurs qui devrait être intensifiée à l'avenir en introduisant dans le programme de DRR des considérations liées aux savoirs locaux et autochtones et à l'éthique.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

96. Le Cadre d'action de Sendai pour la DRR, les ODD 11 (cible 11.5), 13 (cible 13.1) et 15, ainsi que l'Accord de Paris fournissent ensemble un nouveau paradigme pour l'action mondiale et la coopération sur la DRR. Afin de renforcer leur résilience, les États membres ont besoin d'une expertise considérable, d'un cadre législatif et d'instruments pour réduire le risque de désastre, ainsi que des citoyens et des responsables politiques informés. L'UNESCO dispose d'un avantage comparatif dans des domaines comme l'Initiative pour les Systèmes d'alerte sismique précoce, étant donné le mandat unique dont dispose l'UNESCO dans le domaine des sciences géologiques.

97. L'évaluation 2010 de SPO 5 : La Prévention aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets a conclu que « les projets de l'UNESCO sont en général modestes, ce qui limite leur impact direct. Toutefois, les données suggèrent que l'UNESCO exerce un impact de plus en plus important ». Avec une équipe réduite, la construction de partenariats avec, par exemple les universités locales permet de promouvoir la viabilité de certaines actions (formation des formateurs et implication des étudiants), souvent avec de bons résultats. Le travail avec les ONG, en développement, permet d'atteindre plus largement les communautés (« le dernier kilomètre »).

98. Au travers d'une approche multidisciplinaire et intersectorielle, l'UNESCO peut contribuer à renforcer les capacités et favoriser les partenariats de telle sorte que la science et la technologie puissent servir à concevoir la DRR et appuyer les États membres dans leurs efforts pour tenir les engagements du Cadre d'action de Hyogo, du Cadre d'action de Sengai pour la DRR et des ODD. Les efforts futurs devront être centrés sur le développement de nouveaux savoirs dans le domaine

de la DRR, la cartographie et l'évaluation des aléas, les systèmes d'alerte précoces ainsi que l'échange de données et d'informations, le renforcement des capacités et la sensibilisation des responsables politiques et des communautés. En outre, la promotion et la publication des normes et méthodes de construction de bâtiments sûrs doivent être poursuivies, tout comme celles des stratégies de DRR et des procédures opératoires normalisées des géorisques et multirisques. L'inclusion des questions de genre, les droits de l'homme et les questions éthiques doivent être renforcées au sein de la DRR.

ER 9 : Utilisation renforcée des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour un développement équitable et durable et la mitigation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers

99. À l'issue d'une vaste consultation transparente et d'un processus de rédaction qui a duré un an, une nouvelle stratégie MAB 2015-2025 a été finalisée et adoptée par le 27^e Conseil MAB et entérinée par la 38^e session de la Conférence générale. Trente-trois nouvelles réserves de biosphère, parmi lesquelles trois sont transfrontalières, ont été incluses dans le Réseau mondial des réserves de biosphère.

100. La qualité des réserves de biosphères (BR) et la crédibilité du WNBR ont été renforcées par la mise en œuvre de la Stratégie de sortie du MAB, le nombre record de rapports d'examen périodique reçus des États membres et une augmentation des propositions d'extension des BR afin de renforcer le rôle de celles-ci dans le développement durable. Quarante-trois pour cent des BR répondent aujourd'hui aux critères du Plan d'action de Madrid.

101. La gestion des terres arides marginales a été améliorée dans les BR qui ont participé au projet SUMAMAD réussi, et les communautés locales, y compris des groupes de femmes, ont développé des activités d'économie verte au travers de l'Économie verte dans les Réserves de biosphère : un moyen de réduire la pauvreté, de conserver la biodiversité et d'atteindre un développement durable dans les Réserves de biosphère.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

102. Un enseignement essentiel est que le programme MAB/WNBR doit se centrer sur son rôle pour lier les programmes mondiaux aux populations locales, notamment les détenteurs de savoir autochtone et les groupes vulnérables, ainsi que les contextes du développement local afin de susciter le changement sur le terrain, et de poursuivre l'amélioration des méthodes et instruments d'opération du MAB. Les principaux risques concernent d'abord la perte de sa concentration sur ce rôle fondamental du MAB/WNBR, et en deuxième lieu un éventuel échec à communiquer efficacement la vision, la mission, le rôle et les services du MAB aux États membres et à la communauté internationale. L'évaluation de 2014 du Plan d'action de Madrid pour les Réserves de biosphère, demandée par le CIC-MAB a fait plusieurs recommandations fortes afin d'améliorer le Plan ainsi que le fonctionnement du MAB et du WNBR. L'évaluation a permis la préparation d'une Stratégie 2015-2025 du programme MAB plus aiguisée, qui est un cadre solide de soutien à l'action future du MAB.

103. Dans l'agenda 2030, le MAB et le WNBR sont bien placés pour soutenir les cibles de l'ODD 15 et les ODD 6, 13, 14, ainsi que dans une moindre mesure les ODD 1, 2 et 11. L'Accord de Paris ouvre de nouvelles opportunités au MAB et au WNBR. À l'avenir, le MAB devrait soutenir les États membres dans leur développement de régions modèles pour un développement durable, en utilisant la science pour trouver des solutions novatrices, y compris aux problèmes de DRR, et en concluant de nouveaux partenariats avec les structures de gouvernance locales, le secteur privé et la société civile. Le quatrième Congrès mondial des Réserves de biosphère et le 28^e CIC-MAB de mars 2016 devraient aboutir au Plan d'action de Lima pour le programme MAB et ses WNBR (2016-2025), dont la structure devrait permettre des actions à l'échelle nationale, locale et régionale et des rapports dans la mise en œuvre de la Stratégie MAB 2015-2025. Un nouvel ensemble de communication *Ma biosphère, mon avenir* est prévu pour 2016-2017. L'innovation

dans le renforcement des capacités, le financement et les partenariats devraient être vigoureusement poursuivis. De nouvelles voies permettant de répondre au changement climatique, la mobilisation d'ILK et de la DRR doivent être explorées.

Axe d'action 6 : Renforcer la sécurité de l'eau douce

ER 10 : Renforcement des réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux en matière de sécurité de l'eau

ER 11 : Renforcement des connaissances, de l'innovation, des politiques et des capacités humaines et institutionnelles pour la sécurité de l'eau grâce à une meilleure coopération internationale

104. La huitième phase du PHI (PHI- VIII), dont le thème principal est la sécurité de l'eau, a débuté en 2014. Les capacités des États membres sur la prévision des sécheresses et des inondations ont été renforcées par la publication de bonnes pratiques et la formation, en particulier en Afrique. Les connaissances se sont accrues sur la localisation et l'étendue de 592 aquifères transfrontaliers (TBA) à travers le monde et une évaluation mondiale des caractéristiques physiques et socioéconomiques essentielles de 166 TBA et de 42 PEID a été menée à terme. De nouvelles informations sur la vulnérabilité des eaux souterraines aux inondations et aux sécheresses ont été mises à la disposition des États membres. Le Chili a utilisé l'atlas des zones arides préparé par le PHI.

105. Les capacités des pays d'Afrique à répondre aux problèmes de qualité de l'eau ont été renforcées tout au long de la Semaine africaine de l'eau et la participation au Forum africain de l'eau a permis une sensibilisation aux questions de sécurité de l'eau. La coopération avec des acteurs essentiels comme le Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW), les centres relatifs à l'eau et les communautés économiques régionales a été consolidée. La suite du cadre développé par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), l'AMCOW s'est engagé à définir des cibles nationales et un cadre de suivi et d'évaluation pour sa stratégie et sa politique concernant les genres, en y incluant des indicateurs spécifiques au contexte africain ventilés par genre. Des consultations des États membres ont permis d'identifier des défis majeurs liés à la qualité de l'eau sur le continent américain et en Europe.

106. Une analyse comparative de l'eau dans les mégapoles a été présentée à la COP 21. Une plate-forme de partage des savoirs mondiaux sur l'eau en milieu urbain a été mise à la disposition des États membres. La capacité des États membres à inclure les principes de l'écohydrologie dans leurs pratiques de gestion a été renforcée par la mise en place de principes directeurs sur les sites de démonstration de l'écohydrologie.

107. S'appuyant sur les résultats de l'Année internationale 2013 de la coopération dans le domaine de l'eau et en soutien à l'Agenda 2030, la coopération internationale et régionale sur l'eau douce a été renforcée par la mobilisation et une coordination accrue de la famille de l'eau de l'UNESCO, notamment l'UNESCO-IHE et le WWAP, comme l'ont recommandé les évaluations du PHI-IV et VII.

108. Les États membres ont été mis à même de prendre des décisions informées en se basant sur les données fournies par le WWDR et plus de 7800 personnes ont reçu une formation dans le cadre d'un programme de l'UNESCO lié à la question de l'eau, par exemple l'UNESCO-IHE.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

109. Un des principaux défis du réseau de la famille de l'eau UNESCO est peut-être l'absence d'une coordination forte à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Il est possible d'améliorer la mobilisation de l'abondante expertise et les ressources humaines disponibles par le biais du réseau en construisant des partenariats appropriés et une meilleure coordination. Afin de réduire

les coûts, il sera fait un plus grand usage des réunions virtuelles. L'éventail de projets extrabudgétaires a été élargi et un mécanisme de coopération programmatique avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le PNUD a été mis en place, ce qui a abouti à de nouveaux projets extrabudgétaires, et de bonnes perspectives d'avenir. Pour les financements importants, les modalités d'engagement des projets seront systématiquement étudiées. Cependant, des difficultés liées à la dépendance vis-à-vis du personnel temporaire et aux blocages administratifs demeurent.

110. L'évaluation externe du WWAP a remarqué que ce rapport phare des Nations Unies sur l'eau « ... est toujours une source d'information qui fait autorité sur les ressources en eau douce » et est l'un des rapports de l'UNESCO disposant de la plus grande visibilité. Le WWAP répond à toutes les recommandations de l'évaluation. Pour le WWDR, la principale difficulté est que la publication annuelle de rapports exige de gérer simultanément deux rapports et des campagnes de communications tout en commençant la rédaction d'un troisième. Le nouveau coordonnateur du WWAP élabore une stratégie afin de pallier ce problème et de développer la capacité de financement.

111. En 2013, une étude de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau a conclu « qu'en termes d'impact, il y a plusieurs indications dans les données disponibles des bénéficiaires qu'ont pu tirer les États membres des activités de l'UNESCO-IHE à différents niveaux, au travers du développement individuel et institutionnel des capacités, du soutien aux politiques ciblées et au programme, du partage de connaissance et de la recherche conjointe et des activités éducatives. ». L'UNESCO-IHE subira une évaluation au début de l'année 2016 en vue d'étudier le renouvellement de l'Accord opérationnel avec l'UNESCO.

112. L'Agenda 2030, en particulier l'ODD 6, l'attention portée à l'eau douce dans l'Accord de Paris (article 8), et le SFDRR en ce qui concerne l'eau et les systèmes sanitaires (par exemple, l'UNESCO-IHE a développé un concept de système sanitaire d'urgence dans ce contexte) représentent des occasions essentielles pour l'UNESCO. À l'avenir, le PHI entend mettre en place un partenariat stratégique avec l'UE, ce qui pourrait ouvrir une perspective pour un engagement financier à long terme, et promouvoir et encourager des opportunités avantageuses en collaboration avec certains États membres.

113. L'éventail de programmes relatifs aux sciences de l'eau devrait tirer parti du dynamisme unique de la coopération entre le PHI, le WWAP et l'UNESCO-IHE. Les efforts pour financer et renforcer les partenariats stratégiques avec les donateurs, par exemple le FEM, seront intensifiés. Il est primordial de renforcer la collaboration de la Famille de l'eau de l'UNESCO, en se concentrant notamment sur les questions régionales, afin de mieux mobiliser l'abondante expertise disponible pour l'exécution de PHI-VIII et de contribuer à l'Agenda 2030. Il faut améliorer les comptes rendus des divers éléments du réseau, en particulier pour les centres de catégorie 2, les Chaires UNESCO et les commissions nationales. L'UNESCO-IHE, le WWAP et le PHI devraient effectuer des études afin d'améliorer l'évaluation du nombre d'États membres bénéficiant de leurs formations, données et projets. Le WWDR devrait être mis en œuvre comme un instrument de suivi de l'ODD 6.

Commission Océanographique Intergouvernementale

Axe d'action 3 – Promouvoir le savoir et la capacité à protéger et à gérer de façon durable l'océan et les côtes

114. Les années 2014-2015 ont été marquées par d'importants développements dans la gouvernance environnementale internationale dans laquelle les questions liées aux océans ont été très visibles et sensibles. Dans une certaine mesure, ces années ont été pour la COI de l'UNESCO un test quant à son importance, son impact et sa stabilité. La forte contribution de la COI à l'adoption des ODD (Agenda 2030) par l'Assemblée Générale des Nations Unies et, en particulier, de l'Objectif indépendant 14 sur les Océans, la reconnaissance du rôle de l'Océan dans

l'Accord de Paris sur le Climat de 2015 de la CCNUCC, le Cadre de Réduction du Risque de Catastrophe de Sendai et le Parcours SAMOA montrent de manière convaincante que la COI a été sur la bonne voie pour contribuer aux solutions liées à l'océan pour les principaux défis de notre époque. Cependant, il existe d'importants problèmes de manque de ressources, de visibilité et de risques de durabilité et la capacité de livraisons réussies de projets dans toutes les directions des actions de la COI.

I. Évaluation stratégique globale

115. Toutes les activités de la COI en 2014-2015 ont poursuivi les objectifs de haut niveau de sa Stratégie à Moyen Terme, définis par ses États membres. Atteindre ces objectifs requiert la contribution de toutes les parties prenantes dans les cas liés aux océans. A cet égard, les organismes gouvernants de la COI, soutenus par le réseau divers sous-jacent d'organismes et de groupes d'experts subsidiaires techniques et régionaux, veillent à la détention ferme des programmes de la COI par les communautés bénéficiaires. C'est ce qui a fini par mener à la reconnaissance majeure de l'Océan dans les principaux accords-cadres internationaux.

116. Comme l'Objectif indépendant en matière d'océan, l'ODD 14 est un point de référence clair et la mobilisation institutionnelle pour la COI dans le contexte de l'Agenda 2030. La référence spécifique de l'ODD 14 aux Directives et Critères de la COI sur le transfert de la technologie marine est l'apogée de plusieurs années d'efforts. La COI travaille activement avec les Océans des Nations Unies pour guider le développement des indicateurs de performance pour les cibles d'ODD. Elle est fortement engagée dans l'information du processus des Nations Unies de création d'un nouveau régime juridique dans le cadre de la CNUDM sur la protection de la biodiversité marine au-delà des zones de la juridiction nationale.

117. Au-delà de l'ODD 14, environ 11 Objectifs sur les 16 restants se rapportent directement ou indirectement avec l'océan. Ces derniers comprennent, *inter alia*, l'ODD 2 sur la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition, l'ODD 13 sur les changements climatiques, l'ODD 4 sur les opportunités d'apprentissage continu, l'ODD 8 sur la croissance économique et l'emploi productif, l'ODD 11 sur les villes fortes et durables. Pour la première fois, l'Accord de Paris sur le Climat fait référence au besoin de protéger les écosystèmes océaniques. La décision de la COI de mettre un tel accent sur la programmation et la sensibilisation autour des changements climatiques et la COP 21 en s'appuyant sur sa contribution à Rio+20 et la réussite de la Journée Mondiale de l'Océan du 8 juin 2015 et l'implication dans une forte mobilisation des institutions scientifiques et de la société civile autour de l'océan et de la science climatique et la sensibilisation à ces questions ont indubitablement contribué à cela.

118. Les observations systématiques étant explicitement reconnues comme étant essentielles pour renforcer les connaissances scientifiques sur le climat et soutenir la prise de décisions, les principaux points d'entrée de la COI se sont faits par les contributions en matière d'observation océanographique au Système Mondial d'Observation du Climat (SMOC) - par le biais du Système Mondial d'Observation de l'Océan (SMOO) – et contributions scientifiques au Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GEIEC) par le Programme Mondial de Recherche sur la Climat (PMRC)

119. La COI a contribué grandement au soutien de la durabilité du SMOO. Avec l'OMM, des mesures ont été prises pour aider la récupération du Système d'Observation du Pacifique Tropical qui est central pour détecter et prévoir El Niño et les variations régionales de la montée du niveau de la mer. La CMOMM de l'OMM/de la COI est une commission commune mixte unique de deux agences des Nations Unies et est un élément majeur dans la mise en place et les services. Une contribution récente notable au système est l'ouverture du Bureau de la CMOMM à Brest en mars 2015 avec une contribution importante des organisations-partenaires françaises.

120. Aujourd'hui, la COI coordonne 4 Systèmes d'Alerte aux Tsunamis régionaux dans toutes les zones de l'océan menacées par d'éventuels tsunamis. Des exercices d'alerte aux tsunamis sont

régulièrement organisés dans tous les bassins. Ce travail de la COI constitue une contribution très importante au cadre de réduction du risque de catastrophe post-2015 des Nations Unies adopté en mars 2015 par la Conférence de Sendai. Avec un budget très modeste, la COI coordonne un système d'alerte aux tsunamis international d'une valeur de plusieurs centaines de millions de dollars américains.

121. La COI a à nouveau concentré son programme sur la science océanographique afin d'aider ses États membres à faire face aux questions liées à la science émergente sur la désoxygénation, les séries temporelles écologiques marines, les changements climatiques et les tendances internationales de phytoplancton et de carbone bleu. Le travail a été guidé par les conclusions de la 2^{de} Conférence Internationale sur la Recherche Océanographique (du 17 au 21 novembre 2014 à Barcelone) qui analysaient la façon dont les sciences océanographiques avaient évolué ces 20 dernières années et abordaient la décennie future au niveau de la collaboration dans les sciences et technologies marines en vue d'améliorer la gouvernance des océans. De la même façon, la COI a continué son leadership en matière de recherche sur l'acidification des océans, la pollution marine (y compris par les plastiques et micro plastiques) et les efflorescences algales nuisibles.

122. L'Échange International des Données et Informations Océanographiques (EIDIO) de la COI est le seul cadre organisationnel qui traite exclusivement de l'échange de données océanographiques internationales. Le Système d'Information Biogéographique des Océans (SIBO) de la COI constitue l'une des bases de données majeures au niveau international en biodiversité des océans. Il a contribué à au moins 2 des 20 cibles de biodiversité des Nations Unies. Comme cela a été demandé par les 193 parties de la CDB, les données du SIBO sont utilisées pour l'identification des Zones Maritimes Importantes sur le plan Écologique et Biologique et sont également utilisées par l'OAA pour l'identification des Écosystèmes Maritimes Vulnérables. Le SIBO fournit également des informations clés sur la diversité biologique à la première Évaluation Océanique Mondiale (EOM) des Nations Unies. Le Programme d'Évaluation des Eaux Transfrontalières géré par la COI a contribué aux évaluations côtières EMO 66 couvrant toutes les côtes du monde. En ce qui concerne les évaluations internationales et les informations basées sur la science pour les politiques, l'avantage comparatif de la COI réside dans sa position unique en tant que cadre intergouvernemental pour faire avancer la recherche et identifier de nouvelles questions scientifiques par l'action collaborative. La COI est également reconnue comme l'organisation des Nations Unies responsable du développement de la Planification de l'Espace Maritime, comme cela a été démontré par l'adoption des directives de la COI par plus de 40 pays impliqués dans la gestion des océans.

123. La stratégie de Développement des Capacités (DC) de la COI a été renouvelée en juin 2015 par l'Assemblée de la COI lors de sa 28^{ème} session et sera essentielle pour garantir la pertinence continue de la Commission comme une plateforme intergouvernementale mondiale pour assister et développer les capacités de ses États membres et notamment des Petits États Insulaires en Développement (PEID) et des Pays les Moins Développés (PMD).

124. Ces exemples de réalisations montrent que la COI remplit convenablement son rôle en tant qu'organisation intergouvernementale des Nations Unies, capable d'offrir un cadre opérationnel, logistique et juridique pour les activités océanographiques et coordonner, avec autorité, la mise en place des efforts majeurs en matière de recherche océanographique internationale de grande importance pour le développement durable. Afin de veiller à sa pertinence continue avec ses États membres, la COI a effectué un exercice de cartographie complet reliant les aspects clés de son mandat et de ses fonctions principales aux cadres stratégiques internationaux. Tous les résultats majeurs de ce travail durant 2014-2015 et des projets de travail pour 2016-2017 peuvent également être visionnés au vu de cette analyse qui sera présentée au Conseil Exécutif de la COI en juin 2016.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

125. La COI est le seul organisme des Nations Unies spécialisé dans la science et les services océanographiques. Cela met en lumière d'autres organisations et agences des Nations Unies en ce qui concerne la science océanographique, les échanges d'observations et de données et les services. Aujourd'hui, la Commission a 148 États membres et, depuis 2005, il y a eu une augmentation de 15 % du nombre d'États membres.

126. Il a de grandes attentes de la COI et la Commission doit tenir les promesses faites dans un grand nombre de domaines et offrir une plateforme pour la coordination de la recherche, des observations et services, le développement des capacités dans les États membres qui vaut plus d'un milliard de dollars américains. Dans le Programme et le Budget pour 2016-2017 (38 C/5), la COI a 12,5 professionnels et 5 membres du personnel chargés du service général au Siège et 7,5 professionnels dans les bureaux sur le terrain. Ce minuscule secrétariat est censé superviser la mise en place du programme, fournir une assistance administrative aux groupes d'experts et aux organismes de gouvernance de la COI et doivent également répondre à la supervision du programme, à la gouvernance et aux exigences de rapport. L'incompatibilité de la taille actuelle du secrétariat et de l'étendue des activités constitue le risque principal pour la livraison d'un programme approprié.

127. Le financement des observations océanographiques provient principalement des agences de financement de la recherche. Le soutien aux systèmes d'alerte aux tsunamis nécessite un haut niveau de responsabilité permanent de la part des Gouvernements. La capacité des États membres en sciences océanographiques, observations et leur utilisation est très variable. A cause de ces facteurs, la durabilité de la recherche et des observations océanographiques nécessite d'importants efforts visant à augmenter la visibilité de ces activités au travers d'agences nationales. Tandis que la COI tend à développer les systèmes majeurs en océanographie, ce qui est complexe et requiert un effort durable et concentré, il existe désormais de nombreuses autres organisations dans le monde qui utilisent des données et observations océanographiques pour générer des produits qui augmentent leur propre visibilité. A cause de cela, le rôle de plus en plus important de la COI dans le processus de remise de l'information est plutôt difficile à expliquer aux parties prenantes et fondateurs principaux et, en tant que tel, la COI est exposée à une concurrence féroce en ce qui concerne les financements. Dans la CMOMM, la différence au niveau des cultures entre la météorologie et l'océanographie constitue un défi permanent, avec des récompenses à la clé lorsqu'elle est vaincue.

128. En répondant aux besoins en constante évolution de l'atténuation et du climat, les services opérationnels et la protection de la santé des océans, les réseaux d'observation océanographique subissent de rapides avancées techniques et commencent à mesurer des variables de plus en plus chimiques et biologiques. Les avantages de ce système de plus en plus performant doivent être partagés avec tous les États membres. Cependant, les éventuelles ramifications juridiques de cette expansion du système d'observation devront toujours être explorées afin de s'assurer de la durabilité du SMOO et de son accès à l'océan mondial.

129. Afin de garantir des ressources suffisantes pour ces principales activités, la COI a besoin de s'engager de manière plus stratégique dans la gestion et la coordination de projets extrabudgétaires ou la fourniture de services. Compte tenu des ressources en personnel limitées et de la nature laborieuse de l'exercice, une priorisation très complexe est nécessaire, ainsi qu'une évaluation approfondie des chances de réussite afin de déterminer quels efforts doivent être déployés.

130. De futures opportunités viendront du fait qu'il y a désormais une conscience sociale beaucoup plus importante du rôle de l'océan et des opportunités économiques associées à celui-ci. Il existe également une bien meilleure compréhension qui, afin de produire une évaluation censée des conditions dans l'océan et mener des activités avec efficacité et en toute sécurité, il existe une nécessité d'observations systématiques fiables. Le rôle des services océanographiques

soutenus par la COI est très visible par les alertes aux tsunamis. Il existe désormais une meilleure compréhension du fait que ce programme de la COI ou géré par la COI comme le SMOO, la Gestion Intégrée de la Zone Côtière, la Planification de l'Espace Maritime, la recherche sur les Efflorescences Algales Nuisibles, et bien d'autres offrent à la fondation scientifique ce qu'on appelle « l'Économie Bleue » (la « Croissance Bleue »). Le rôle des PEID sur la scène des Nations Unies augmente et leur dépendance à l'océan aide à faire avancer la recherche océanographique ainsi que l'agenda des observations. L'Accord de Paris met en place le Comité de Paris sur le renforcement des capacités et le rôle du Mécanisme Technologique de la CCNUCC. Tandis que la technologie marine a été fortement absente du débat sur les changements climatiques et le cadre du transfert de technologie de la CCNUCC, mais compte tenu de la large reconnaissance autour des Critères et Directives de la COI sur le transfert de la Technologie Marine par la CNUDM et plus récemment l'ODD14, il aurait pu y avoir une chance de partager le savoir-faire et d'intégrer une perspective océanographique dans les mécanismes existants et nouveaux. Le Mécanisme Financier de la CCNUCC est assuré par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Fonds Vert pour le Climat. La COI a réussi à mobiliser des ressources considérables par le biais du FEM et profitera de toutes les opportunités éventuellement disponibles par le Fonds Vert pour le Climat. L'accord récemment conclu avec le PNUD sur la mise en place du projet dans le contexte de la zone focale des Eaux Internationales financé par le FEM est également perçu comme une réalisation importante.

131. En résumé, il n'y a probablement pas eu de meilleur moment pour la COI pour renforcer sa contribution au développement durable en encourageant les sciences, observations et services océanographiques, ainsi que le transfert des technologies maritimes. Le défi pour la COI est de conserver le haut niveau scientifique de ses activités tout en les organisant par un mécanisme intergouvernemental. La COI doit également impliquer dans son travail des scientifiques leaders et en attirer des jeunes. Il est également important de conserver des liens forts avec les responsables scientifiques nationaux. Un autre défi est de continuer la planification intégrante et la mise en place des activités de la COI selon les principes de « co-conception », en obtenant un haut degré de cohérence entre les programmes internationaux et les activités régionales, en particulier les activités des sous-commissions régionales de la COI : le Pacifique occidental, la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes et la COI pour l'Afrique.

La marche à suivre

132. Les quatre cadres internationaux récemment émergés donnent la direction du développement de la COI, dans une perspective à court et long terme. Afin de continuer à servir le système des Nations Unies comme le principal organe spécialisé en sciences, observations et services océanographiques, la COI devra renforcer la cohésion de tous ses programmes et l'échange d'informations entre eux, grâce à quoi les observations océanographiques aideront la recherche et les services océanographiques et les services favoriseront la prise de conscience quant à l'importance de l'éducation et des observations océanographiques. Pour cela, la COI devra développer et mettre en place une stratégie de communication efficace, personnalisée et productive afin d'atteindre ses objectifs organisationnels généraux, de s'impliquer efficacement avec les parties prenantes concernées et de démontrer l'impact de son travail. En prenant en compte le fait que l'océan et les affaires maritimes génèrent de nombreuses activités socio-économiques, la COI a l'intention de s'engager avec les États membres et les institutions économiques internationales pour solliciter leur aide pour mettre en avant auprès des parties prenantes concernées l'importance des activités océanographiques pour l'économie et la croissance nationales. Un exemple précoce de ce développement a été le Second Sommet de l'Économie Bleue organisé par la République des Seychelles, les EAU et la COI en janvier 2016.

133. L'effort immédiat devrait aller à l'opérationnalisation de la nouvelle stratégie de développement des capacités de la COI pour 2015-2021 et cela nécessite une compréhension de l'état des choses actuel. A cause de ces besoins de la COI d'assurer la réalisation du 1er Rapport Mondial sur les Sciences Océanographiques (RMSO), cela a tendance à donner une image mondiale des capacités spécifiques existantes au niveau national et régional. Cet aperçu de

l'infrastructure et du matériel existants, des ressources humaines (avec une première analyse détaillée de l'équilibre entre les sexes au sein des forces de travail liées aux sciences océanographiques), des priorités, du financement, etc. aidera la future planification du développement des capacités.

134. Pour dépasser le problème de son infrastructure et de ses ressources limitées, la COI a besoin de renforcer l'engagement des États membres et de rechercher davantage de soutien de leur part pour ses activités. Pour cela, la COI aura besoin de renforcer davantage ses Organes de Gouvernance et de continuer à élaborer, avec les États membres, une stratégie pour le développement futur de la COI avec son intégration totale par les circonscriptions. Un facteur important de la réussite de la COI est l'association avec et le soutien par les Programmes Principaux, offrant l'avantage comparatif de l'approche complète interdisciplinaire de l'UNESCO aux questions sociétales majeures. Une proposition complète en adéquation avec ces lignes sera présentée pour une discussion profonde par les organismes de gouvernance de la COI en vue d'obtenir des directives sur la préparation de l'avant-projet 39 C/5.

GRAND PROGRAMME III – SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

I. Évaluation stratégique globale

135. Dans les sociétés de plus en plus diversifiées d'aujourd'hui, le rôle des sciences sociales et des sciences humaines dans le soutien du développement social inclusif, du renforcement du dialogue interculturel pour le rapprochement des cultures et de la promotion des principes éthiques demeure des plus importants. A une époque où les menaces et les défis internationaux, tels que l'inégalité, l'exclusion, la violence et le sectarisme qui sapent la cohésion de l'humanité, ne cessent de croître, la mission humaniste fondamentale de l'UNESCO de soutenir la population dans sa compréhension des uns des autres et le travail en collaboration pour bâtir une paix durable demeure essentielle.

136. Les dimensions sociales de l'Agenda 2030 et les cibles sur l'intégration sociale, l'éradication de la pauvreté extrême, la réduction des inégalités, les politiques inclusives pour les villes, ainsi que la prise de décision inclusive et participative trouvent écho dans le mandat de l'UNESCO pour soutenir les États membres dans la gestion des transformations sociales contemporaines. Le dialogue interculturel est essentiel pour comprendre les transformations sociales contemporaines et assurer le pacifisme des sociétés. Cela correspond tout à fait au cadre de la Décennie Internationale pour le Rapprochement des Cultures qui est mené par l'UNESCO et constitue une plateforme d'assistance d'une valeur inestimable pour les États membres dans la promotion et le développement de sociétés pacifistes et inclusives, comme cela est inscrit dans l'Objectif 16 et ses cibles concernées. Ces cibles présentent des liens forts avec d'autres objectifs : l'enseignement inclusif (ODD 4) ; garantir des vies saines (ODD 3) ; rendre les villes inclusives (ODD 11) ; s'adapter aux changements climatiques (ODD 13) ; et obtenir la parité entre homme et femme (ODD 5). Un accent spécifique est mis sur l'engagement des jeunes dans la transformation sociale. L'UNESCO apporte également une assistance technique et un renforcement des capacités pour la formulation de politiques participatives et inclusives, aussi bien au niveau national qu'au niveau des villes, avec un rôle majeur pour la prévoyance, pour le renforcement des institutions pour promouvoir les principes éthiques ; et pour l'éducation physique et le sport comme modalités de développement social inclusif.

La marche à suivre

137. L'Agenda 2030 donne la chance aux sciences sociales et aux sciences humaines de renforcer avec fermeté les valeurs et principes universels - tels que la solidarité internationale, l'intégration, la lutte contre la discrimination, la parité homme-femme et la responsabilité - dans les efforts des États membres et les autres parties prenantes majeures pour mettre en place les ODD. A cette fin, il est important pour l'UNESCO de renforcer les initiatives interdisciplinaires, multi-sectorielles et axées sur le résultat déjà existantes - et d'en développer de nouvelles - qui encouragent davantage de collaboration et de participation internationales. La complexité de l'Agenda 2030 nécessite une plus grande cohérence des politiques en répondant aux ODD – en s'assurant de liens plus forts entre la recherche en sciences sociales et les politiques publiques. Cela demande également une coopération intersectorielle plus forte au sein de l'UNESCO et une collaboration plus large avec le système des Nations Unies et d'autres partenaires, notamment au niveau national.

138. Le 37 C/5 coïncidait avec d'importantes réductions au niveau des ressources humaines et financières, entravant la mise en place à grande échelle du Programme Principal III (PP III). En général, il s'avère difficile de mobiliser des ressources extra-budgétaires à grande échelle à cause de la nature axée sur les procédés des initiatives en sciences sociales, qui sont moins attractives pour la visibilité du donateur et sont plus difficiles à quantifier. L'élaboration d'une stratégie forte pour la vulgarisation et la mobilisation des ressources sera une mission majeure en 2016-2017 afin de veiller à la continuité des activités principales actuelles et permettre la mise à échelle des initiatives de renforcement des capacités, notamment au niveau du pays.

139. Suite à la révision du programme du Grand programme III, il est proposé que la diversité des activités devrait être regroupée autour d'un même fil conducteur : la mobilisation des savoirs et des valeurs par le dialogue avec nos parties prenantes afin d'équiper nos sociétés pour comprendre les défis auxquels elles sont confrontées et les transformer en conséquence. Le SHS a l'intention d'utiliser les deux années actuelles comme transition, par des ajustements structurels afin de garantir une réponse intégrée aux questions transversales de manière coordonnée dans le Secteur et au sein de l'UNESCO dans son ensemble.

140. Les consultations menant à l'ébauche du Programme et du Budget (39 C/5) seront une occasion de réviser et de se concentrer à nouveau de façon à renforcer la cohérence dans tout le travail dans le PP III. Cela devrait également apporter des améliorations au niveau de la définition des résultats escomptés, indicateurs de performance et cibles mesurables. Cette action permettra au Secteur de déterminer de manière plus précise les actions devant être menées au niveau international, régional et national et les synergies entre elles, tout en recherchant des modalités de mise en place plus décentralisées.

II. Évaluation par axe d'action/domaine thématique

Axe d'action 1 : Mobilisation de la recherche axée sur l'avenir, du savoir et de l'élaboration de politiques pour soutenir les transformations sociales, l'intégration sociale et le dialogue interculturel

141. Les années 2014 et 2015 ont été une période de transition et de consolidation. Le Secteur a réalisé une ré-évaluation de ses programmes de base en réponse aux références guides jumelles des dimensions sociales de l'Agenda 2030 et à l'Objectif Stratégique 6 de la Stratégie à Moyen Terme « Soutenir le développement social, encourager le dialogue interculturel pour le rapprochement des cultures et promouvoir les principes éthiques ».

142. Les actions du MLA 1 pendant la période de rapport ont été conçues autour de trois piliers : a) le renforcement du lien entre recherche et politique avec une dimension prospective ; b) l'encouragement du dialogue interculturel ; et c) la promotion du développement de politiques publiques inclusives et du renforcement des capacités.

Renforcement du lien recherche-politique avec une dimension prospective (contribuant aux résultats escomptés 1 et 2)

143. Les actions de l'UNESCO se sont concentrées sur le renforcement des liens entre les connaissances, la politique et la pratique, en se référant aux compétences des sciences sociales pour assister les États membres dans la gestion des transformations sociales. Au moins 14 produits de recherche ont signalé l'adoption de politique explicite par les États membres impliquant différentes questions liées aux politiques publiques majeures, telles que l'intégration des femmes indigènes, la violence dans les écoles, la violence familiale, l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, la vulnérabilité sociale et la sécurité alimentaire, ainsi que les *sociabilités* souterraines dans les favelas.

144. L'importance du lien entre recherche et politique est particulièrement reconnue dans la région d'Amérique Latine et des Caraïbes où le Programme de Gestion des Transformations Sociales (MOST) a convenu de dialogues sur les politiques à travers une série de Forums des Ministres du Développement Social, la 10^{ème} édition qui s'est déroulée en Équateur en 2014. Des mesures ont été prises afin de poursuivre l'extension au-delà de l'Amérique Latine avec un Forum au Kenya pour la sous-région (février 2015) et l'organisation des Écoles MOST comme une activité principale de renforcement des capacités, avec de nouvelles initiatives au Maroc, en Tunisie, en Russie et en Mongolie. L'intégration de la prévoyance avec le SHS a été priorisée avec des avantages concrets pour le programme des Écoles MOST et le développement des synergies dans la mobilisation des ressources.

145. De plus, un important travail préparatoire a été effectué en ce qui concerne la contribution de MOST à l'Agenda 2030 sur le développement social inclusif, y compris la forte participation de MOST au Forum Mondial des Sciences Sociales organisé par le Conseil International des Sciences Sociales (CISS) (à Durban, en Afrique du Sud, en septembre 2015) ; le processus éditorial pour le Rapport Mondial des Sciences Sociales de 2016 ; et la conceptualisation, la conception et la création du Labo de Politique Inclusive, en travaillant de façon intersectorielle avec les Secteurs de l'Education et de la Culture. Les résultats en philosophie et sciences humaines ont été orientés sur les procédés, notamment en ce qui concerne la revitalisation du Conseil International de la Philosophie et des Sciences Humaines (CIPSH) et la définition du processus préparatoire menant à la Conférence Mondiale des Humanités de 2017

146. L'UNESCO a contribué au développement et à la diffusion de la théorie et de la pratique de prévoyance internationale. Seize « Futurs Laboratoires du Savoir et de l'Alphabétisation » (FL KnowLabs) se sont déroulés en travaillant en étroite collaboration avec des sponsors locaux et internationaux dans 12 pays sur les cinq continents. Chacun des FL KnowLabs a généré des capacités et des compétences au niveau local, avec la création de normes qui sont essentielles pour mettre en place des communautés de pratiques, telles que des règles pour déterminer l'outil de prévoyance le plus approprié à appliquer dans des situations particulières ; les vocabulaires spécialisés spécifiques relatifs aux systèmes et procédés d'anticipation ; et le choix des heuristiques les plus efficaces pour le fonctionnement de l'intelligence collective et de la création du savoir.

Encourager le dialogue interculturel (en contribuant aux résultats escomptés 1, 2 et 3)

147. Le leadership mondial de l'UNESCO pour encourager le dialogue interculturel a été renforcé par sa nomination en tant qu'agence responsable de la Décennie Internationale pour le Rapprochement des Cultures (2013-2022) (CRDI) par l'Assemblée Générale des Nations Unies (Rés 67/104). Cela a permis à l'UNESCO de renforcer son engagement avec les États membres, les organisations intergouvernementales, les organisations non intergouvernementales et les Chaires de l'UNESCO par des consultations générales qui ont débouché sur l'élaboration d'un Plan d'Action pour la Décennie adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans la Résolution 69/140 en décembre 2014. Le CRDI est devenu un cadre clé pour l'engagement des États membres pour poursuivre le dialogue interreligieux et interculturel, la promotion de la compréhension mutuelle et la coopération pour la paix.

148. La Feuille de Route de l'UNESCO pour le CRDI comprend une stratégie en cinq points - cartographie, recherche, renforcement des capacités et partage des connaissances, la revendication et la coordination - et quatre domaines d'action correspondants pour 2016-2017 : la création de connaissances pour informer au niveau des politiques et orienter la planification ; la collaboration en recherche avec des institutions académiques partenaires nouvelles et existantes ; le développement des connaissances en compétences interculturelles et la vulgarisation culturelle ; ainsi que de nouvelles actions de plaidoyer et la mise à échelle d'une coordination intégrée de la Décennie.

149. Suite à un partenariat entre l'UNESCO et Tudor Rose, la publication "*Agree to Differ*" (« *Acceptons nos Différences* ») a été lancée en mai 2015, soutenant ainsi la plus large dissémination des principes fondamentaux du CRDI. Ce recueil rassemblait environ 60 auteurs, offrant ainsi un aperçu du dialogue interculturel et interreligieux depuis un large choix de perspectives, y compris les États membres, les agences des Nations-Unies, les rapporteurs spéciaux des Nations Unies, les organisations non-gouvernementales, les leaders religieux, les experts et les activistes de la société civile.

150. Pour la première fois, l'UNESCO a préparé le rapport annuel du Secrétaire-Général pour la 70^{ème} séance ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies, en consolidant les contributions du système des Nations Unies pour la mise en place des Résolutions A/69/139 sur une culture de paix et A/69/140 sur la promotion du dialogue interreligieux et interculturel de

l'Assemblée Générale des Nations Unies adoptées en décembre 2014. L'UNESCO conservera ce nouveau rôle en 2016 et a coordonné la collaboration entre les institutions pour la préparation du nouveau rapport qui impliquera environ 14 agences des Nations Unies et leurs réseaux sur le terrain, dans le but de renforcer les approches communes, aussi bien pour la formulation de recommandations que pour l'action concrète sur le terrain.

151. Certaines initiatives de renforcement des capacités lors de la mise en place du Plan d'Action pour la Décennie Internationale pour le Rapprochement des Cultures ont été menées grâce à des fonds extra-budgétaires du « Programme International Abdullah bin Abdulaziz pour une Culture de Paix et de Dialogue » d'Arabie Saoudite qui a financé 10 projets intersectoriels achevés en septembre 2015. Une évaluation externe des projets est prévue durant le premier semestre 2016.

Politiques et Renforcement des Capacités (contribuant au résultat escompté 3)

152. Dans le domaine de l'intégration sociale, l'UNESCO a renouvelé son soutien aux États membres et partenaires clés lors de la formulation et la révision de politiques publiques participatives et intégrantes en explorant les dynamiques de l'élaboration de politiques s'appuyant sur des faits. Les principales recommandations de tables rondes sur les politiques régionales ont mis l'accent sur le besoin de données complètes et fiables, de la participation renforcée de toutes les parties prenantes et d'une plus grande collaboration internationale, y compris du partage de l'expertise et des bonnes pratiques. Avec le soutien de la Malaisie, des projets de renforcement des capacités ont été développés en Malaisie, au Cambodge et à Timor-Leste.

153. Au niveau national, plusieurs initiatives ont sous-estimé le leadership de l'UNESCO, comme par exemple dans la Migration Interne dans l'Initiative de l'Inde. Grâce au travail de qualité exécuté (documents de politique, outil de formation et communauté de pratique), l'Organisation a été invitée à contribuer aux délibérations du Groupe de Travail Interministériel sur la Migration et à enrichir les procédés d'élaboration de politiques nationales sur les questions liées à la migration.

154. Une révision du travail du SHS sur les politiques publiques en matière d'intégration sociale menées avec l'*Overseas Development Institute* (ODI) et couvrant 50 projets a mis en avant les bonnes pratiques de toutes les régions. Il fournit des résultats et recommandations tout en mettant en avant la nécessité de décomposer de manière appropriée les données de contrôle et d'évaluation, d'intégrer complètement les analyses politiques lors de l'élaboration et de la mise en place du programme et de promouvoir un élément d'égalité des sexes plus complet dans toutes les activités de conception du programme. Cela éclaircirait non seulement les contraintes les plus profondes empêchant les femmes et les jeunes filles de participer aux projets, mais montrerait également comment un manque de sensibilisation à la parité lors de la conception d'un programme peut promouvoir des résultats négatifs et inattendus pour les femmes et les jeunes filles.

155. La Coalition Internationale des Villes contre le Racisme (CICR) a été revitalisée afin de promouvoir l'intégration, la diversité, la lutte contre le racisme et la discrimination au niveau des villes. La Coalition s'est développée dans un réseau de plus de 500 villes dans différentes coalitions régionales et nationales et la collaboration entre les Coalitions régionales a été renforcée, par exemple par la signature en septembre 2015 d'un accord de coopération entre les Coalitions de Villes d'Europe, d'Amérique Latine et des Caraïbes. L'UNESCO travaille avec les Coalitions pour réviser le Plan à Dix Points de la CIVCR pour refléter les contextes et réalités actuels, en adéquation avec l'Agenda 2030, en se concentrant davantage sur les droits de l'homme, la parité homme-femme et les défis relatifs aux violences à caractère sexiste. La Coalition mobilise les villes pour contribuer à la Conférence III de l'Habitat à Quito en 2016 qui adoptera le Nouvel Agenda Urbain.

156. En ce qui concerne l'intégration des Droits de l'Homme et la migration, l'UNESCO a intensifié sa participation dans les plateformes inter-institutionnelles (c.-à-d. le Groupe de Travail des Objectifs de Développement des Nations Unies sur les Droits de l'Homme, le Groupe Mondial sur

la Migration et le Mécanisme de Révision Périodique Universel). Trois publications – Note d'orientation sur les Objectifs de *Développement des Nations Unies sur les Droits de l'Homme pour les Coordinateurs Résidents et les Équipes Nationales des Nations Unies* ; le *Manuel du Groupe Mondial sur la Migration sur les Données et la Migration* ; et le *Rapport Thématique sur la Migration des Jeunes : Défis et Opportunités* - ont été présentées.

157. En ce qui concerne la priorité mondiale de la parité homme-femme, le SHS a continué à plaider pour la promotion des droits des femmes et de leur émancipation et pour le besoin de respecter et d'améliorer les droits et l'intégration sociale des femmes et des jeunes filles les plus vulnérables, en se concentrant sur les femmes migrantes, les femmes indigènes et les femmes handicapées. En Inde, des radios communautaires ont été développées pour les femmes migrantes ; au Mali et au Sénégal, le renforcement des capacités pour créer des activités générant des revenus a été assuré pour les femmes exclues dans les zones retirées ; et au Costa Rica, un projet a été lancé pour impliquer les hommes et les jeunes hommes à obtenir la parité homme-femme et à combattre la violence faite envers les femmes.

Histoire et Mémoire pour le Dialogue (résultat escompté 5 dans le Grand programme IV qui a été transféré au Grand programme III dans le 38 C/5)

158. Les Histoires Générales et Régionales, la Route de l'Esclave et la Plateforme en Ligne des Routes de la Soie sont des exemples des programmes conçus afin de combattre l'ignorance et développer des connaissances menant à une compréhension mutuelle entre les cultures et les peuples. Ces projets contribuent à la Décennie Internationale pour le Rapprochement des Cultures (2013-2022) et la Décennie Internationale pour les Personnes d'Ascendance Africaine (2015-2024). La Route de l'Esclave et l'Histoire Générale de l'Afrique répondent au projet *Priorité Afrique* en mettant en avant les contributions de personnes d'ascendance africaine à l'évolution générale de l'humanité en vue de lutter contre les préjugés raciaux, le racisme et la discrimination. Les connaissances et les approches développées à travers ces projets ont eu et ne cessent d'avoir un impact sur le débat international sur la diversité culturelle, l'histoire partagée, la réconciliation et le dialogue interculturel. Cette contribution constitue une valeur ajoutée importante qui renforce le rôle de l'UNESCO comme laboratoire d'idées et forum d'échanges intellectuels et scientifiques.

159. Le projet La Route de l'Esclave a célébré son 20^{ème} anniversaire en 2014 et a contribué à sensibiliser l'opinion et à comprendre davantage l'héritage de la traite des esclaves et de l'esclavagisme dans les sociétés modernes. La préparation et la proclamation de la Décennie Internationale des Personnes d'Ascendance Africaine (2015-2024) a donné une nouvelle occasion de renforcer le partenariat avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits-de l'Homme et le Département de l'Information Publique des Nations Unies et de publier les différents matériaux développés : publications, matériaux pédagogiques et films. De forts partenariats ont également été mis en place avec des institutions qui consentent à contribuer aux efforts du projet dans la recherche scientifique, le développement du matériel pédagogique et la gestion des sites de mémoire. L'accent a été mis sur la préservation, la promotion et la gestion des sites et itinéraires de mémoire à travers la création d'un réseau international pour les responsables du patrimoine mémorial et l'élaboration d'un guide afin d'améliorer leurs capacités. Les actions du projet ont débouché sur la création dans certains États membres de nouveaux itinéraires de mémoire, l'adoption de politiques visant à encourager l'enseignement de cette tragédie dans les écoles, l'organisation d'événements de commémoration, l'affichage d'expositions et la production de films.

160. En ce qui concerne l'Histoire Générale de l'Afrique (HGA), le matériel pour les niveaux primaires et secondaires élaboré selon les huit volumes de la collection a été terminé, révisé par leurs pairs et validé par le Comité Scientifique. En partenariat avec l'Union Africaine, un lobbying actif a été exercé envers les États membres Africains qui ont renouvelé leur engagement pour intégrer ce matériel à leurs programmes nationaux lors de la dernière Conférence des Ministres de l'Éducation (COMEDAF) s'étant tenue en 2014 à Yaoundé, au Cameroun. L'action a également été menée envers d'autres parties prenantes majeures (éducateurs, artistes, médias) pour soutenir et accompagner cet important projet et, en particulier, préparer le terrain pour l'utilisation de ce

matériel dans l'éducation formelle, informelle et non-formelle. Une Coalition d'Artistes pour l'Histoire Générale de l'Afrique regroupant plus de 100 artistes a été créée. Le volume IX de l'HGA a été lancé et le nouveau Comité Scientifique, qui a été créé afin de veiller à la rigueur scientifique et intellectuelle, a choisi une structure composée de trois livres, a identifié environ 300 collaborateurs et a défini les orientations générales pour l'ébauche des différents chapitres.

161. Le contenu de la Plateforme en Ligne de la Route de la Soie, lancée en 2013, a été enrichi de nouveaux éléments et ses pages les plus importantes ont été traduites de l'anglais au russe et à l'arabe. En réponse au grand intérêt témoigné dans ce projet, un Réseau International des Points Centraux a été établi afin d'impliquer les parties prenantes dans les activités de la plateforme. Vingt-cinq États membres ont désigné des points centraux et ont participé à la première réunion du réseau s'étant tenue à X'an, en Chine, en mai 2015, pour définir les modalités de fonctionnement et un plan d'action pour les trois années à venir. La Plateforme a contribué à différents événements marquant la Décennie Internationale pour le Rapprochement des Cultures.

162. Les 12^{ème} et 13^{ème} éditions du Prix de Sharjah de l'UNESCO ont été organisées et deux éminents érudits et deux importantes institutions ont été nommés nouveaux lauréats. Les cérémonies de prix ont été marquées par une exposition et des représentations artistiques montrant la diversité et le potentiel de la culture arabe. Une évaluation du prix a été réalisée et présentée lors de la 195^{ème} session du Conseil Exécutif qui a renouvelé le Prix pendant six années supplémentaires. Un plan de sensibilisation plus stratégique a été discuté et sera mis en place durant les deux prochaines années afin de garantir une participation internationale plus équilibrée.

Risques et opportunités, défis et enseignements tirés

163. Le contexte mondial actuel a entraîné une demande croissante pour des interventions de l'UNESCO dans le secteur des transformations sociales, du dialogue interculturel et de la prévoyance. Cela nécessite que le PP III soit agile dans ses capacités à répondre aux défis émergents. La principale leçon tirée de l'expérience des années 2014 et 2015 est la nécessité de mieux articuler les résultats escomptés et les indicateurs liés.

164. Comme réponse initiale, une nouvelle stratégie pour le Programme de Gestion des Transformations Sociales (Programme MOST) a été mise en place, en adoptant une perspective fraîche pour revoir les activités principales, par et au sein des régions, en adéquation avec les critères de pertinence par rapport aux défis actuels, à l'efficacité et à la visibilité de haut niveau pour un impact durable plus important. La stratégie insiste sur l'importance d'améliorer la détention de MOST par deux principales circonscriptions : Les États membres et les communautés de savoir et de sciences humaines. Les conséquences négatives du manque d'appropriation apparaissent clairement des récentes expériences et, à l'inverse, les améliorations concrètes au niveau du fonctionnement général du programme en 2014-15 montrent la capacité d'un sens d'appropriation aigu afin de garantir une plus grande reconnaissance et un plus grand engagement et par conséquent, *inter alia*, une base de ressources étant davantage en adéquation avec les attentes importantes exprimées par la Conférence Générale.

165. Le flux de travail des transformations sociales est confronté à un ensemble de risques et d'opportunités que l'adoption de l'Agenda 2030 a nettement mis en avant. D'une part, chaque aspect de l'Agenda se rapporte directement aux sciences sociales et aux sciences humaines et il existe une demande très forte pour leurs conclusions dans le débat public et les cercles politiques. D'autre part, ces conclusions basées sur la recherche ont tendance à être difficiles à relier directement aux défis politiques et les sciences sociales et les sciences humaines se font concurrence pour attirer l'attention avec d'autres modes de discours, moins rigoureux mais superficiellement plus intéressants. C'est la base de l'engagement exprimé par la nouvelle stratégie MOST pour une interface de politique-recherche renforcée qui utilise des connaissances basées sur les sciences sociales axées sur les besoins humains et qui contribue à la création d'une culture de prise de décision éclairée ancrée dans les droits de l'homme.

166. En ce qui concerne le dialogue interculturel, la Feuille de Route comprend des initiatives innovantes, telles que le développement d'indicateurs - un effort potentiellement instructif.

Axe d'action 2 - Permettre aux États membres de gérer les implications éthiques, juridiques, environnementales et sociétales des défis scientifiques et technologiques en vue d'atteindre un certain développement social inclusif et durable

Bioéthique (résultat escompté 4)

167. Comme cela a été souligné dans l'Évaluation de la COI en février 2010, l'UNESCO, en tant qu'agence internationale leader pour la bioéthique, a promu la bioéthique dans le monde entier à travers des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation ; est reconnue comme un intermédiaire honnête sur les questions liées à la bioéthique par une grande partie de la communauté internationale d'experts en bioéthique ; et continue de proposer un forum pour que des accords soient trouvés sur la manière de traiter les questions liées à la bioéthique.

168. Les Déclarations de l'UNESCO en bioéthique continuent de définir la norme. Par exemple, la Déclaration Universelle sur la Bioéthique et les Droits de l'Homme (2005) a été utilisée comme document de référence dans les décisions de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, la Cour inter-américaine des Droits de l'Homme, ainsi que les Cours Suprêmes du Brésil et du Costa Rica. De plus, au moins deux des Déclarations de l'UNESCO en bioéthique ont été intégrées dans la législation nationale pour la recherche en Espagne. À travers les quatre organes internationaux auxquels l'UNESCO sert de Secrétariat - le Comité International de Bioéthique, le Comité Intergouvernemental de Bioéthique, le Comité Inter-institutions sur la Bioéthique et la Commission Mondiale sur l'Éthique du Savoir et des Technologies Scientifiques - le programme a joué un rôle majeur dans l'anticipation et la définition de questions éthiques émergentes importantes. Ces organismes n'ont pas cessé de proposer des stratégies et des réponses appropriées. Les exemples comprennent les rapports récents sur les principes éthiques sur les changements climatiques, le partage des avantages des sciences de la vie et les risques émergents des avancées dans le domaine de la génétique.

169. L'UNESCO renforce les capacités institutionnelles des États membres dans la bioéthique en soutenant la création et le renforcement de comités nationaux de bioéthique, et en aidant donc les États membres à mettre en place les principes de la Déclaration Universelle sur la Bioéthique et les Droits de l'Homme au niveau du pays. Depuis 2008, 18 Comités Nationaux de Bioéthique (CNB) ont été créés avec l'aide de l'UNESCO. Dix sessions de formation pour les CNB dans huit pays ont également été assurées en 2014 et 2015. Les résultats des enquêtes ont fortement indiqué que les bénéficiaires ont apprécié la haute qualité de ces sessions de formation.

170. Les activités de formation pour enseignants de l'UNESCO et le développement des ressources éducatives ont contribué au renforcement des capacités. En 2014 et 2015, plus de 304 participants de 38 pays différents ont été formés dans le cadre des cours de formation des enseignants à l'éthique (CFEE). En Amérique Latine et aux Caraïbes, les cours d'Enseignement Continu à Distance de Bioéthique ont formé 30 étudiants de 23 pays différents sur les deux dernières années. Les résultats des études ont montré un haut niveau de satisfaction parmi les participants à ces cours. De plus, un cours de formation sur la bioéthique et un manuel de bioéthique destiné aux journalistes ont été lancés en Amérique Latine. Le programme modèle de l'UNESCO sur la bioéthique a été adopté par plus de 26 universités dans 21 pays depuis 2008 ; il a également été largement adopté par le Comité Permanent des Médecins Européens (CPME) et a été utilisé pour la révision du programme d'éthique médicale et de droit au Royaume-Uni et appuyé par le Conseil Général Médical du R.-U. et l'Association Médicale Britannique. C'est également un élément essentiel du cours de Master en Bioéthique proposé par les Affaires Sanitaires de la Garde Nationale en Arabie Saoudite. De plus, le programme collabore avec les Chaires de l'UNESCO en Bioéthique afin de promouvoir l'enseignement de la bioéthique, mobiliser l'attention sur les questions en matière de bioéthique, encourager le dialogue multiculturel et soutenir la formation en bioéthique.

171. Comme tendance clé, l'UNESCO est le témoin d'une demande accrue de la part des États membres pour le renforcement des capacités en bioéthique : un déploiement international en 2014-15 a déjà répondu à cette demande, en en donnant davantage aux États arabes et à l'Asie pour toucher davantage de pays ; et la formation d'enseignants en Afrique et la création de comités consultatifs plus bioéthiques au niveau national ont consolidé les réalisations.

172. Entretemps, l'UNESCO s'est également engagée dans le travail de nombreuses autres agences, comme par ex. des consortiums internationaux pour la recherche ou de nouvelles normes : Directives SATORI, TRUST, CIOMS, ou HVP, comme partenaire international fiable, apportant de la visibilité à la promotion des principes éthiques internationaux parmi les communautés d'experts. Elle a continué à renforcer la collaboration avec l'OMS et a conservé son leadership en promouvant le dialogue entre institutions, en tant que secrétariat permanent du Comité inter-institutions des Nations Unies sur la Bioéthique.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

173. Le progrès scientifique continue de générer de nouveaux ensembles de dilemmes éthiques nécessitant des réponses appropriées du point de vue de la fixation de normes. Par exemple, le Comité de Bioéthique International (CBI) demande aux États membres de produire un instrument international juridiquement engageant afin d'interdire le clonage humain à des fins reproductives. Cela donne l'occasion à l'UNESCO de conserver son leadership dans le secteur normatif.

174. Le programme de bioéthique a renforcé les capacités dans les États membres grâce à l'établissement de comités nationaux de bioéthique. Comme leçon tirée d'une évaluation de la COI, le financement initial du programme classique se concentre sur les interventions prioritaires, telles que l'assistance aux comités nationaux, la mise en place de réseaux régionaux d'experts et le développement de matériel de formation. Il a également renforcé les structures bioéthiques nationales existantes grâce à ses publications et services consultatifs. Cependant, la durabilité de ces comités dépend de l'engagement des parties prenantes. La viabilité des CNB dépend des ressources leur étant accordées par leurs gouvernements respectifs.

175. Les réductions dans les principaux financements ont empêché l'UNESCO de conserver sa place de leader comme opérateur unique des bases de données internationales de bioéthique (GEObs). Cette série de bases de données est un outil très utile pour la bioéthique dans le monde entier et agit comme un élément permettant d'autres activités bioéthiques de l'UNESCO, telles que l'initiative d'Aide aux Comités de Bioéthique (CAB).

176. En dépit du fait d'être un programme phare reconnu et de haute priorité dans le Plan de Dépenses de 507 millions \$, la bioéthique nécessite des fonds extra-budgétaires plus importants pour ses activités de renforcement des capacités au niveau du pays ; des efforts plus importants seront explorés dans ce domaine.

Axe d'action 3 - Élaborer des politiques via un processus participatif engageant les parties prenantes du domaine des sports et de la jeunesse ; soutenir le développement de la jeunesse et l'engagement civique, et favoriser dans les programmes de l'UNESCO une approche reposant sur les droits de l'Homme

Jeunesse (résultat escompté 5)

177. La stratégie à moyen terme de l'UNESCO (2014-2021) (document 37 C/4) souligne la pertinence de la contribution de l'Organisation qui souhaite exploiter tout le potentiel des jeunes comme acteurs de la transformation en faveur de la paix et du développement. Le premier exercice biennal de la mise en œuvre de la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la jeunesse (2014-2021) a confirmé que de plus en plus d'États membres demandent que l'Organisation redouble d'efforts sur trois axes : formulation et révision de politiques en impliquant

les jeunes, renforcement des capacités pour la transition vers l'âge adulte, et engagement civique, participation démocratique et innovation sociale.

178. Le travail de l'UNESCO sur le développement et la participation de la jeunesse s'appuie sur le savoir-faire multidisciplinaire de l'Organisation et son rôle d'intermédiaire sérieux, dispensant à un nombre sans cesse croissant d'États membres des conseils d'élaboration et de mise en œuvre de politiques, ainsi que de développement des capacités institutionnelles et humaines. En travaillant sur la formulation et l'examen de politiques impliquant de multiples acteurs et la participation des jeunes, l'UNESCO fait office d'agence clé des Nations unies ; cette position s'est du reste vue renforcée par l'organisation du premier Forum mondial sur les politiques de jeunesse, qui s'est tenu à Bakou, en Azerbaïdjan. Le forum a rassemblé quelque 700 décideurs représentant les gouvernements, la société civile, les donateurs et les universitaires, et s'est achevé par le lancement de l'engagement de Bakou en faveur des politiques sur la jeunesse. Celui-ci met en avant huit principes directeurs pour le développement de politiques en faveur des jeunes, et avance dix engagements concrets ouverts à toutes les parties prenantes nationales, régionales et internationales souhaitant participer à cette initiative. Le projet des Réseaux de la Jeunesse Méditerranéenne (NET-MED Youth), qui, au vu du premier rapport annuel sur l'état d'avancement, a donné de bons résultats, est une autre illustration du potentiel de cette solide méthodologie, qui pourrait être étendue et répliquée dans d'autres régions, en collaboration avec les donateurs éventuels.

179. Le 9e forum des jeunes de l'UNESCO, qui s'est tenu dans le cadre de la 38e session de la Conférence générale, a renforcé ses efforts visant à encourager les femmes et les hommes, en tant que citoyens actifs, à soutenir le développement de la nation et la création d'une communauté par le développement et la mise en œuvre de projets menés par la jeunesse. On y a relevé une plus grande participation de la jeunesse, des jeunes femmes en particulier, dans les pays qui vivent de profondes transformations. C'était le cas de la Tunisie, où environ 50 % des participants étaient de jeunes femmes. Le Manuel d'apprentissage de la démocratie de l'UNESCO a été lancé dans deux autres pays de la sous-région d'Afrique du nord (Maroc et Mauritanie), et des sessions de formation seront organisées à l'avenir.

180. Nous avons renforcé la coordination au sein de l'UNESCO et augmenté notre participation au travail collaboratif des Nations unies sur la jeunesse, en particulier par le biais du Réseau inter-agences de l'ONU pour le développement de la jeunesse. Les contributions de l'UNESCO ont été intégrées et se retrouvent dans 13 initiatives collaboratives mondiales des Nations unies sur la jeunesse.

Sport et lutte contre le dopage (résultat escompté 6)

181. Le taux de ratification élevé (183 états) de la Convention internationale contre le dopage dans le sport (2005) pendant cette première décennie atteste de la pertinence d'une telle convention pour les États membres. Les données du système Anti-Doping Logic, composé d'un questionnaire en ligne et d'un logiciel d'analyse permettant de recueillir les données de tous les États parties sur les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention, montrent que le niveau d'adhésion augmente constamment. De plus en plus de pays en effet adoptent des mesures nationales de lutte contre le dopage afin de « promouvoir la prévention du dopage dans le sport et la lutte contre ce phénomène en vue d'y mettre un terme » (article 1), et recourent à cette fin à des mesures législatives, réglementaires, politiques ou administratives.

182. L'importance capitale du renforcement des capacités dans la mise en œuvre de la Convention est reconnue par la Conférence des parties. Avec 59 projets approuvés pour le seul exercice biennal, le Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport a franchi une nouvelle étape en soutenant 100 États parties pour réaliser 179 projets depuis 2008.

183. L'UNESCO est la seule organisation du système des Nations unies ayant une mission relative au sport. Celle-ci se traduit par son travail de normalisation, comme en attestent la

Convention contre le dopage et la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport. La durée du programme pourtant dépend de la poursuite d'un soutien extrabudgétaire et d'une aide en nature sous la forme d'un vaste partenariat, qui comprendrait des membres du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS) et de son Conseil consultatif permanent, mais aussi des organismes sportifs et des sociétés privées.

184. La Déclaration de Berlin, intervenant dans le cadre de la Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS V), est mentionnée dans la résolution des Nations unies A/RES/69/6 ; par la 7e réunion des ministres des sports des gouvernements du Commonwealth de 2014 ; par l'assemblée générale de l'Association des Comités Nationaux Olympiques en 2014 ; par le Groupe de travail international sur les femmes et le sport (GTI) en 2014 ; et par le Groupe de travail international du bureau des Nations unies pour le sport au service du développement et de la paix.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

185. Un des défis a trait à la volatilité de la gouvernance, à une instabilité politique persistante et aux questions liées à la sécurité (en particulier dans les pays en transition ou sortant d'un conflit), mais aussi à l'absence de structures et mécanismes suffisants pour impliquer la jeunesse, en particulier dans la gouvernance. Ce problème est pris en charge par l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche des politiques et programmes en faveur de la jeunesse qui englobe des acteurs multiples, cette approche permettant de partager les responsabilités et la propriété, mais aussi d'engager divers groupes de jeunes.

186. Le recours à des résultats mesurables constitue aussi un défi important, en particulier concernant les concepts de participation des jeunes ou d'engagement civique des jeunes. Pour pouvoir évaluer les résultats des initiatives à l'échelle de l'UNESCO, il est en effet indispensable d'associer à la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la jeunesse un mécanisme de surveillance et d'évaluation selon les résultats, qui soit élaboré et mis en place de façon plus concertée et intégrée. De même, si le Forum des jeunes de l'UNESCO constitue un excellent moyen pour associer les jeunes au travail des structures des États membres et de l'UNESCO, on constate un certain décrochage entre les résultats du Forum et les résultats attendus de la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la jeunesse. Une attention particulière sera portée en 2016-2017 au renforcement de ces liens, et notamment dans le suivi de la 9e édition du Forum.

GRAND PROGRAMME IV – CULTURE

I. Évaluation stratégique globale

187. L'UNESCO est reconnue comme comptant parmi les chefs de file mondiaux de la culture, et ses conventions sur la culture lui procurent un avantage relatif incontesté tant au niveau normatif qu'opérationnel. Par son travail de normalisation, l'Organisation a créé des espaces de dialogue, et reste le seul forum universel disposant de la légitimité, de l'universalité et du pouvoir de rassembleur indispensables pour initier une coopération au niveau mondial dans le domaine de la culture.

188. L'importance capitale des programmes de renforcement des capacités dans la mise en œuvre des conventions, notamment par le biais d'une assistance technique et de conseils politiques, est soulignée par les dernières évaluations de IOS. Si les conventions n'ont pas toutes le même impact, ces programmes ont permis à un grand nombre d'États parties d'intégrer dans leur législation nationale, dans leurs politiques et leurs cadres stratégiques des dispositions essentielles, dans certains cas sous la forme d'un thème transversal mais qui s'avère essentiel pour le développement durable.

189. L'approche globale défendue par l'UNESCO en matière de culture a permis de reconnaître dans l'Agenda 2030 pour le développement durable à quel point la culture joue un rôle essentiel dans le développement durable. Il est à cet égard indispensable de continuer à souligner tout l'intérêt des acteurs transversaux - de la culture par exemple - dans les mécanismes d'examen qui seront adoptés pour surveiller l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, afin qu'ils continuent d'être considérés comme pertinents et à valeur ajoutée. Le rôle stratégique de la culture a aussi été défendu à travers les Conclusions de Hangzhou concernant le « Nouvel agenda urbain » qui sera adopté lors de la Conférence Habitat III, comme dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Il convient en outre de noter que les liens désormais reconnus entre les dimensions culturelle, humanitaire et sécuritaire des conflits se traduisent par le fait que l'UNESCO, seule agence des Nations unies dotée d'une mission de protection du patrimoine culturel, est censée apporter une réponse à la multiplication des atteintes à la culture et à la diversité culturelle.

190. L'approche intégrée de l'Agenda 2030 comme réponse aux conflits ouvre de nouvelles perspectives de conception et de mise en œuvre de programmes culturels, car elle ne cantonne pas la culture à son rôle « traditionnel » visant au développement économique, social et environnemental, mais propose des objectifs plus ciblés offrant à la culture de nouvelles perspectives programmatiques aux niveaux national et international. La conception des programmes devra tenir compte de centres d'intérêt nouveaux et/ou revus, tels que villes durables, sociétés paisibles et inclusives, égalité des genres, tourisme durable, modèles de consommation et de production ou encore sécurité alimentaire. Il conviendra alors de redoubler d'efforts pour développer des programmes qui adoptent une approche plus transversale au sein des conventions.

191. En conséquence, il faudra veiller tout particulièrement à une mise en œuvre plus rationalisée et convergente des conventions sur la culture, en considérant le renforcement des relations entre les conventions et leurs organes directeurs, le renforcement des connexions normatives et opérationnelles, ainsi que l'amélioration de la coopération intersectorielle au sein de l'UNESCO et avec les différentes parties prenantes.

192. Pourtant, l'écart persistant entre les ressources à disposition et la charge de travail des secrétariats des conventions, comme stipulé dans les rapports d'audit et d'évaluation de l'IOS, souligne combien la situation des conventions sur la culture reste instable et précaire. Le budget régulier consacré aux activités est passé de 15,7 millions de dollars des États-Unis en 2011-2012 à 8 millions dans le cadre du plan de dépenses de 507 millions de dollars pour 2014-2015. Sur cette somme, 5,6 millions de dollars sont retenus pour les réunions statutaires se déroulant au siège, ce qui laisse uniquement 2,4 millions de dollars pour ces activités. Si 108,57 millions de

dollars de ressources extrabudgétaires et 4,9 millions de dollars d'enveloppe supplémentaire ont pu être mobilisés pendant l'exercice biennal, ces sommes ont été essentiellement consacrées à des programmes spécifiques sur le terrain plutôt qu'à des fonctions clés de gestion des conventions ou de renforcement du personnel. Cette coupe dans le budget du plan de dépenses se traduit par une réduction totale de 32 postes au siège (référence 194 EX/3), ce qui limite sérieusement la capacité de travail. D'autre part, le Secteur a fait de son mieux pour conserver sa capacité de conseiller politique sur le terrain, et en particulier en Afrique, qui compte 21 postes établis hors siège sur un total de 49.

La marche à suivre

Les thèmes transversaux

193. En s'appuyant sur son savoir-faire et sur ses conventions, l'UNESCO devra proposer des recommandations politiques et des rapports factuels pour soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Il faudra veiller en particulier à la mise en œuvre de la cible 11.4, car l'UNESCO est la seule agence des Nations unies qui soit responsable et doive rendre des comptes dans ce domaine. À cet égard, le Rapport mondial de l'UNESCO sur la culture et le développement urbain durable, qui sera présenté lors de la conférence Habitat III, est en cours de rédaction. Comme cela est recommandé par l'Évaluation sur la culture et le développement de l'IOS (2015), les preuves concrètes doivent être renforcées par l'engagement du siège et des bureaux hors siège, en respectant un certain équilibre, dans des activités en amont (conseils politiques) et en aval (au niveau local).

194. La protection du patrimoine culturel touché par les catastrophes et les conflits est sans conteste l'un des domaines d'activité les plus visibles pour l'UNESCO. En tant que seule agence des Nations unies chargée de la protection du patrimoine culturel, l'UNESCO se doit de répondre à la multiplication des atteintes à la culture et à la diversité culturelle, notamment en aidant les États membres à lutter contre le trafic illégal de biens culturels, trafic reconnu par le Conseil de sécurité des Nations unies comme une des sources de financement potentiel des groupes terroristes. Pour assurer un travail efficace dans ce secteur, et en considérant le cadre humanitaire et sécuritaire plus large des Nations unies, il sera nécessaire d'intégrer et de préciser des objectifs spécifiques, au niveau adapté, dans les priorités du projet 39 C/5, comme cela est également demandé par la Conférence générale dans le document 38 C/Résolution 48, et de garantir les ressources financières et humaines adaptées. Cela implique dans une certaine mesure un décalage stratégique pour le secteur, qui s'appuie sur l'expérience acquise et sur un certain nombre de bonnes pratiques, et exige le renforcement des capacités du Secrétariat (compétences institutionnelles, financières et en personnel) affectées aux droits de l'homme, à la sécurité et à la prévention des conflits afin de pouvoir s'engager à tous les niveaux avec les partenaires des Nations unies. Cela exige aussi de reconsidérer la présence de l'Organisation sur le terrain, attendu qu'il n'existe actuellement aucun poste international établi dans les bureaux couvrant des zones affectées par un conflit, par exemple en Syrie ou en Irak. Ce changement de stratégie donnerait à la mission fondamentale de l'UNESCO une application concrète en soulignant la pertinence de la culture au sein de thèmes prioritaires tels que prévention des conflits, établissement de la paix et droits de l'Homme.

Mise en œuvre des conventions

195. La plupart des difficultés associées à la mise en œuvre des conventions peuvent être résolues avec des ressources humaines et financières suffisantes, et avec des partenariats institutionnels durables permettant d'asseoir leur impact. Si cela est possible, il sera possible d'améliorer la gouvernance des conventions et le soutien accordé aux États membres tant en terme d'activités de renforcement des capacités à long terme que de services d'assistance technique à la demande. Il est important que les États membres, et en particulier les États parties qui ont ratifié les conventions, identifient et se concentrent sur les priorités essentielles, et contribuent à leur financement en vue de réduire les écarts, notamment par un soutien adapté

pour des fonds spéciaux destinés aux ressources humaines, mais aussi par des détachements, prêts ou fourniture de personnel en charge des projets. Cela implique aussi un engagement ciblé et l'implication dynamique des organes directeurs et de leurs structures pour favoriser une telle approche (présidents, bureaux et comités). Un renforcement de la gouvernance de ces organes et leur collaboration avec le Secrétariat seront essentiels pour pérenniser la capacité de mise en œuvre des programmes.

196. L'obtention de résultats durables implique également des activités de tutorat et de surveillance afin de soutenir les bénéficiaires dans les étapes ultérieures du processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Un système de surveillance performant devrait permettre à l'UNESCO d'adapter ses programmes à l'évolution des besoins et priorités des États membres. Le cadre existant de rapport sur les résultats, notamment les rapports périodiques, devrait être renforcé par la mise en place d'indicateurs et de références, en vue d'améliorer le suivi du degré d'avancement de la mise en œuvre des conventions par les États parties. La Convention 2005, qui envisage un nouveau cadre de résultats dans le cadre de son premier Rapport mondial de suivi publié en 2015, propose à cet effet une expérience intéressante : 10 nouveaux domaines thématiques et 33 indicateurs clés permettant d'identifier l'impact profond de la Convention et les progrès réalisés par les États membres pour atteindre ces objectifs. Du temps et des ressources seront cependant indispensables pour bien tester ce cadre et mettre en œuvre les indicateurs.

197. Pour ce qui est en particulier de la priorité Afrique, et suite au transfert des programmes Route de l'Esclave et l'Histoire Générale de l'Afrique vers le Grand programme III (SHS), le programme portera essentiellement sur la mise en œuvre des conventions, l'objectif global consistant à aider les pays africains à améliorer leurs cadres institutionnels et légaux associés à la culture, au patrimoine et à la créativité. À cet effet, le secteur Culture concentrera tous ses efforts sur les trois niveaux essentiels de son travail de normalisation, à savoir (i) les ratifications, qui seront systématiquement encouragées ; (ii) l'intégration de leurs dispositions dans les législations, politiques et stratégies nationales ; et (iii) la mise en œuvre de ces cadres au niveau national. Cette mission sera réalisée par la dispense de conseils politiques, la fourniture d'une assistance technique et le renforcement des capacités. Pour ce faire, le secteur conservera son expertise dans la région en proposant du personnel sur site (voir paragraphe 191 précédent) dans la mesure où les ressources l'autorisent.

Propositions de programmes/domaines de travail programmatiques à renforcer, réorienter, recentrer, réduire ou interrompre

198. Les dernières années se sont accompagnées d'une reconsidération radicale des activités du secteur Culture, qui est désormais quasi exclusivement centré sur les conventions. Si l'on se projette dans l'avenir, il va de soi que des ressources importantes devront être investies pour soutenir à long terme les États Membres dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 du développement durable et la prise en charge des défis nouveaux et à venir tels que la protection de la culture pendant et après un conflit, en portant l'accent sur le rôle de l'éducation au patrimoine pour prévenir l'extrémisme violent. Il conviendra alors de renforcer l'élaboration de programmes qui adoptent une approche plus transversale au sein des conventions sur le patrimoine.

199. Les priorités actuelles portant sur les mécanismes d'inscription dans le cadre des Conventions 1972 et 2003 devront être abandonnés au profit de mécanismes de conservation et de sauvegarde plus importants et à long terme. Comme cela a été mentionné dans l'audit réalisé par un auditeur externe pour la Convention de 1972, les nominations doivent faire place à la conservation et à une gestion efficace des sites existants. Il en va de même pour la Convention de 2003, pour laquelle la priorité actuelle de la Liste représentative doit céder sa place à d'autres mécanismes en mesure de soutenir les efforts nationaux de sauvegarde, en passant notamment par le recours au Fonds du patrimoine culturel immatériel, sous-utilisé.

200. Le renforcement des capacités doit être une activité essentielle pour toutes les conventions, et celui-ci doit être abordé stratégiquement en encourageant et en aidant les États parties à intégrer des réglementations dans leurs cadres légaux nationaux puis à les mettre en œuvre.

201. Des programmes extrabudgétaires thématiques pourraient de plus être progressivement supprimés ou être assumés par des organismes partenaires tels que les centres de catégorie 2 sous les auspices de l'UNESCO. En 2016 par exemple, les programmes thématiques sur le patrimoine mondial vont être revus, et des propositions de réorientation seront faites lors de la 40e session du Comité du patrimoine mondial. Pour ce qui est de la créativité, le Réseau des villes créatives génère actuellement des coûts indirects conséquents en faisant preuve de peu de résultats tangibles. Ces programmes pourraient être externalisés ou revus afin de libérer des capacités au sein du Secrétariat, lesquelles pourraient alors être consacrées à d'autres fonctions essentielles et priorités.

II. Évaluation par axe d'action/domaine thématique

Les thèmes transversaux

202. L'approche globale préconisée par l'UNESCO concernant la culture est estimée tant par les États membres que par les parties prenantes. C'est ce qui a finalement permis l'avancée importante réalisée en 2014-2015 au cours des négociations de l'Agenda 2030 pour obtenir une vraie reconnaissance du rôle transversal de la culture dans le développement durable. La culture est pour la première fois intégrée aux objectifs opérationnels de l'agenda international du développement, dans neuf ODD, le rôle des conventions culturelles pour atteindre un développement durable par le biais du patrimoine et de la créativité étant clairement stipulé dans plusieurs des cibles. Une cible est explicitement consacrée au patrimoine culturel et naturel, dans l'ODD 11 sur les villes durables, domaine d'importance stratégique pour le secteur de la culture et sa contribution à l'Agenda 2030. Une autre cible, qui entre dans l'ODD 16 sur l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, traite de la récupération et du retour de biens volés, et représentant pour l'UNESCO un point d'entrée important dans le travail de prévention du trafic illicite de propriété culturelle, qui prend tout son sens quand on considère le rôle que l'Organisation est amenée à jouer du fait de la multiplication des conflits. Grâce à ces points d'entrée, à l'instar d'autres tels que la sécurité alimentaire, l'éducation, la croissance économique, la consommation durable, les modes de production et l'environnement, le secteur est bien placé pour soutenir la mise en place de l'Agenda 2030.

203. L'UNESCO a également joué un rôle stratégique et eu un impact certain dans la reconnaissance internationale des liens qui existent entre attaques contre la diversité culturelle, violation des droits de l'Homme et menaces à la paix. Les dimensions humanitaire, culturelle et sécuritaire des conflits sont désormais largement reconnues, comme en attestent les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations unies. Il s'agit là d'une modification importante du paradigme, et d'un résultat encourageant qui fait suite à la mobilisation active et à l'engagement dynamique du système des Nations unies et d'autres acteurs de ces domaines. Le cadre normatif, et en particulier les conventions de 1954, 1970 et 1972, continue à dessiner le cadre de référence dans lequel s'opère la mobilisation de la communauté internationale, la lutte contre l'impunité et la criminalisation des responsables d'attaques. On peut citer à cet effet le premier procès par la Cour pénale internationale d'un individu suspecté d'avoir détruit des monuments religieux et historiques de Tombouctou (Mali).

204. Parmi les résultats importants, on relève également les actions réalisées par l'UNESCO pour promouvoir l'intégration de la culture et du patrimoine au sein du *Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030*, adopté en mars 2015 par la 3e conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe. Ce document de politique internationale comporte des dispositions spécifiques portant sur l'action des États membres, qui soulignent l'importance qui existe à protéger le patrimoine contre toute catastrophe et la contribution favorable que peuvent avoir culture et patrimoine pour créer des sociétés plus résilientes.

205. Les instruments normatifs, de même que les mécanismes et programmes qui y sont associés, offrent aux États membres le soutien pertinent pour atteindre ces objectifs. L'évaluation 2014 de l'IOS sur le travail de normalisation réalisé par l'UNESCO dans le domaine de la culture soulignait qu'un grand nombre d'États parties avaient intégré des dispositions dans leurs politiques et législations nationales, même si cette adoption ne touchait pas de façon égale toutes les conventions. Il s'agit dans certains cas de domaines transversaux essentiels au développement durable, tels qu'emploi, éducation, droits culturels, égalité des genres, jeunesse et protection de l'environnement. Pour ce qui concerne l'égalité des sexes, on commence à engranger des résultats encourageants, puisque davantage de rapports statutaires nationaux abordent l'égalité des genres et décrivent des politiques qui favorisent un accès et une participation identiques des hommes et des femmes à la vie culturelle, en particulier dans le cadre des conventions 2003 et 2005. S'il existe des difficultés pour établir des relations avec les domaines politiques autres que la culture, comme le relève l'évaluation de l'IOS, cette tendance positive est cependant encourageante au moment où le Secteur s'engage dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. L'adoption de politiques de développement durable spécifiques dans le cadre des conventions de 1972 et 2003 mérite à cet effet d'être relevée, car celles-ci pourraient générer une meilleure cohésion politique entre ces instruments normatifs et la mission plus large des Nations unies tout en conservant le mandat particulier de chaque convention. La plupart des parties prenantes considèrent qu'il est important que l'UNESCO travaille à créer et renforcer les capacités. L'évaluation de l'IOS souligne que les programmes de renforcement des capacités entrepris dans le monde entier dans le cadre des conventions ont donné des résultats concrets concernant le développement de capacités institutionnelles et professionnelles, même si une fois encore, l'IOS relève des différences entre les différentes conventions.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

206. L'adoption de l'agenda 2030 ouvre de nouvelles opportunités de conception et de mise en œuvre de programmes associés à la culture. L'UNESCO comme d'autres organisations internationales soutiendront les États membres dans la mise en œuvre d'une feuille de route commune, qui ne cantonne pas la culture à son rôle « traditionnel » de vecteur du développement économique, social et environnemental, mais propose des objectifs plus ciblés offrant à la culture de nouvelles perspectives programmatiques aux niveaux national et international. La conception des programmes devra tenir compte de centres d'intérêt nouveaux et/ou revus, tels que villes durables, sociétés paisibles et inclusives, égalité des genres, tourisme durable, modèles de consommation et de production durables ou encore sécurité alimentaire.

207. L'agenda 2030 exige également d'améliorer la coopération intersectorielle tant au sein de l'UNESCO qu'avec les donateurs et partenaires externes. Une telle coopération intersectorielle doit être encouragée au sein de l'UNESCO et respecter les points d'entrée associés à la culture et le savoir-faire développé par chaque Secteur. Cette collaboration plus étroite doit passer par les fonds et programmes des Nations unies et par d'autres agences spécialisées, mais impliquer également le Groupe de la Banque mondiale et d'autres acteurs d'organismes de la société civile et du secteur privé.

208. Les mécanismes d'examen qui permettront de surveiller les avancées dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 permettront de déterminer la pertinence et la valeur ajoutée des facilitateurs transversaux, par exemple de la culture. Dans la pratique, la définition des modalités des mécanismes d'examen sera essentielle étant donnée la portée importante de l'Agenda 2030, qui compte 17 ODD et 169 cibles. Concernant la culture, il existe un risque réel qu'elle disparaisse des mécanismes d'examen ou qu'elle n'occupe qu'une petite place. Si cela devait arriver, la réussite de l'intégration de la culture dans l'Agenda 2030 serait fortement compromise, et la culture se verrait exclue du débat international associé aux avancées vers un développement durable, y compris en termes d'accès à de nouveaux financements.

209. Des opportunités similaires, et des défis correspondants pour l'UNESCO, découlent du lien étroit qui existe, au niveau des politiques, entre la culture et le problème plus large de la résilience.

La demande de soutien par l'UNESCO accompagnera la mise en œuvre du *Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe*. Pour ce qui est des conflits, leur impact sur la culture a atteint une échelle sans précédent, et l'UNESCO se voit contrainte de renforcer et d'étendre sa réponse. Ce travail signifie un renforcement conséquent de ses actions et des ajustements de programmes pour pouvoir travailler à l'échelle nécessaire, en particulier depuis que l'on attend que l'UNESCO agisse systématiquement en cas de crise, mais aussi dans le cadre plus large de la politique humanitaire et sécuritaire des Nations unies. La forte sensibilité politique des activités en jeu, qui touchent des domaines qui n'étaient jusqu'alors pas pris en charge par l'UNESCO, et l'environnement géopolitique dans lequel les conflits se déroulent, représentent pour l'Organisation des défis conséquents. Sans compter que le rôle des états - tout comme l'efficacité des conventions pertinentes - s'en trouve considérablement ébranlé. D'autre part, les opportunités sont importantes, car le lien attesté entre culture, sécurité et crise humanitaire constitue pour l'UNESCO un point d'entrée conséquent dans ces questions prioritaires pour l'agenda plus large des Nations unies, et un accès à des sources de financement correspondantes, par exemple au fonds de l'ONU de consolidation de la paix. Cependant, l'UNESCO n'a pas encore élaboré de programme complet, à savoir comportant des méthodologies et des outils opérationnels servant à ses différentes conventions et qui permettraient d'apporter une réponse efficace aux catastrophes et aux conflits.

210. Concernant l'Égalité des genres, de nouveaux efforts sont nécessaires pour renforcer l'importance de l'égalité entre les sexes dans le travail de normalisation associé à la culture (patrimoine et créativité), et notamment le travail réalisé par les bureaux hors Siège, tel qu'il ressort de l'évaluation de l'IOS sur la culture et le développement. Le premier rapport de l'UNESCO *Égalité des genres : Patrimoine et créativité*, publié en 2014, contribuera à cet effort. Selon ses recommandations, le développement de politiques soutenant l'égalité des droits dans les domaines du patrimoine et de la créativité devra être renforcé. On espère aussi que ce rapport apportera de nouvelles connaissances et données essentielles pour informer des mesures législatives, institutionnelles et réglementaires que les États membres devraient prendre, mais qui sont pour l'heure encore insuffisantes, comme le relève l'IOS.

211. L'évaluation de l'IOS a relevé plusieurs domaines dans lesquels les actions normatives devraient être améliorées. Parmi celles-ci, le développement d'une mise en œuvre plus rationalisée et convergente des conventions culturelles, la consolidation des liens entre les conventions et leurs organes directeurs, et le renforcement des connexions normatives et opérationnelles. Ces mesures vont s'avérer particulièrement pertinentes si l'on considère l'approche intégrée que l'Agenda 2030 et les réponses aux conflits exigeront pour avoir un réel impact. L'évaluation a également fait remarquer le manque patent dans les conventions de logique orientée sur les résultats entre travail de normalisation et impact certain sur le terrain. À l'exception de la Convention 2005, les autres instruments n'ont pas de cadre de résultats soutenu par une théorie du changement évidente, ce qui fait qu'il est difficile de prouver les résultats réellement obtenus. Le système de rapport périodique, qui offre une précieuse source d'informations sur la mise en œuvre des conventions, doit à cet égard être renforcé. Il doit s'agir d'un effort constant qui doit s'assortir de mesures régulières prises dans le cadre des différentes conventions.

212. Dans l'évaluation 2014 de l'IOS sur la Convention de 1972, l'IOS souligne une fragilité particulière de l'action de l'UNESCO dans la mise en œuvre de ses instruments normatifs associés à la culture, à savoir que ses actes normatifs n'ont pas nécessairement un « effet direct » dans le système national des États membres : « Ceux-ci conservent leur souveraineté pleine et entière et décident seuls des modalités selon lesquelles les normes internationales seront inscrites dans leurs politiques nationales et leur droit interne. On note ainsi une grande diversité des méthodes de mises en œuvre, depuis l'adoption de lois d'application détaillées jusqu'à la retranscription mécanique de l'instrument international dans le droit interne, d'où une prise en compte plus ou moins effective des normes internationales dans l'ordre juridique national. » Il s'agit là d'un défi de taille.

213. Les États membres montrent plus d'intérêt à sauvegarder le patrimoine culturel et à favoriser la diversité des expressions culturelles, et dans de nombreux cas à accorder plus de visibilité à leurs actions à l'échelle internationale. Cette nouvelle donne constitue pour l'UNESCO une opportunité pour réaffirmer sa valeur ajoutée dans le domaine de la culture, du patrimoine et de la créativité, mais s'accompagne aussi de défis importants, concernant en particulier la pérennité de ses programmes et la capacité à répondre à des attentes de plus en plus nombreuses pour ce qui est des mécanismes des conventions. Les sections suivantes examinent ces points plus en détail.

Axe d'action 1 : Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine aux fins du dialogue et du développement

214. Les conventions sur le patrimoine culturel matériel (1954 et ses deux protocoles 1970, 1972 et 2001) continuent d'être considérées comme des instruments essentiels. L'adoption en 2015 d'une nouvelle Recommandation sur la protection et la promotion des musées et collections, comme la Recommandation 2011 concernant le paysage urbain historique, attestent de la valeur accordée par les États membres à la fonction normative de l'UNESCO dans le domaine de la culture. Cependant, les conventions sur le patrimoine matériel n'ont pas toutes été ratifiées aussi fortement : si la convention de 1972 a quasiment touché le monde entier, avec 191 États parties, il n'en va pas de même pour les conventions de 1954 (127), 1970 (131) et 2001 (53), ce qui laisse à penser que les dispositions bénéfiques de certains instruments n'ont pas été parfaitement comprises.

215. Le rôle des conventions sur le patrimoine est essentiel au niveau des politiques nationales, comme le soulignent les évaluations par l'IOS des conventions de 1970 et 1972. Les rapports périodiques, en particulier sur les conventions 1970 et 1972, ont montré en particulier que de nombreux États parties ont intégré des dispositions dans leurs législations et politiques nationales. Les rapports périodiques sont à cet effet une bonne évaluation de l'application des conventions par les États parties, et fournissent des informations critiques permettant d'enregistrer les évolutions de situation. En particulier, la convention de 1972 a continué à influencer les concepts de patrimoine et le développement de nouveaux outils de conservation du patrimoine à l'échelle du globe.

216. L'importance capitale des programmes de renforcement des capacités dans la mise en œuvre de ces conventions a été soulignée par les évaluations 2014 de l'IOS. En plus de produire des documents politiques et des modèles de lois, les programmes de renforcement des capacités entrepris par le biais des conventions a permis d'améliorer les capacités institutionnelles associées à la protection et à la gestion des propriétés naturelles et culturelles, concernant notamment les menaces émergentes telles que le changement climatique.

217. La lutte contre le trafic illicite de propriété culturelle est désormais un point essentiel de l'agenda international sur la sécurité. De ce fait, un nombre croissant d'états membres participent au programme, ce qui a permis d'améliorer la mise en œuvre de la Convention de 1970 en intensifiant le renforcement des capacités, la sensibilisation, le développement de partenariats et la promotion de nouveaux moyens de résolution des conflits. Un nouvel élan a été donné à cet effet par l'adoption en 2015 des Résolutions 2199 et 2253 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui soulignent l'importance du travail de l'UNESCO et du développement de partenariats solides pour contrer le financement du terrorisme. La convention de 1970 fait désormais partie du système multilatéral, et le leadership de l'UNESCO dans le secteur est un fait établi.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

218. Les conventions de 1954, 1970, 1972 et 2001 offrent toujours des cadres de référence essentiels pour mobiliser la communauté internationale et lutter contre l'impunité et la criminalisation des responsables d'attaques. Cependant, une progression du taux de ratification des quatre conventions sur le patrimoine matériel serait un pré-requis indispensable pour que l'action normative de l'UNESCO protège et favorise efficacement une gestion sage et durable d'un

tel patrimoine en luttant contre la surexploitation, le développement peu judicieux, les catastrophes naturelles, les troubles sociaux et les conflits armés.

219. Concernant la convention de 1970, l'évaluation de l'IOS a relevé un certain nombre de difficultés, notamment la nécessité d'encourager les ratifications de concert avec celles de la Convention UNIDROIT, et l'harmonisation des législations nationales et de la Convention pour parvenir à une meilleure conformité, en engageant davantage le marché de l'art et en renforçant la coopération avec ses acteurs et d'autres parties prenantes. Le regain d'intérêt pour la Convention et la visibilité internationale de celle-ci au-delà du périmètre de l'UNESCO, sont une opportunité unique pour relever ces défis, notamment en encourageant de nouveaux partenariats avec d'autres partenaires clés pour pouvoir s'attaquer à un nombre croissant de fouilles illégales et au trafic illicite de biens archéologiques, en particulier dans les zones de conflit du Moyen-Orient.

220. Pour la Convention de 1954, il convient d'entreprendre des travaux conceptuels et pratiques pour améliorer son application opérationnelle, en particulier pour ce qui a trait aux nouveaux types de conflits impliquant des acteurs non étatiques. Il s'agit alors de mener une réflexion sur les concepts de « responsabilité de protection », de « havres de paix au sein du pays » et de « zones culturelles protégées ». De nouvelles alliances et de nouveaux partenariats avec d'autres parties prenantes et acteurs du terrain devront être établis. Ceux-ci sont essentiels pour développer la coopération avec les partenaires des secteurs militaires et humanitaires, mais aussi avec des acteurs non étatiques jouant un rôle dans les conflits.

221. La convention de 1972 s'assortit de nouveaux défis eu égard à la gouvernance et à la conservation. En matière de gouvernance, il est nécessaire de poursuivre et d'affiner la réflexion pour savoir comment améliorer la crédibilité de la Convention, notamment les Listes indicatives - celles-ci montrant clairement leur valeur universelle exceptionnelle - et les prises de décision du Comité mondial du patrimoine, et pour identifier des moyens permettant de gérer les pressions exercées. Malgré les recommandations de l'auditeur externe sur la Stratégie mondiale, et l'audit de l'IOS sur les méthodes de travail des Conventions de l'UNESCO sur la culture, stipulant que l'on doit continuer à se concentrer sur des mécanismes plus larges de protection et de sauvegarde, les propositions visant à limiter le nombre de nominations par an n'ont pas été approuvées par le Comité en 2015.

222. De même, la baisse des ressources à disposition pour les processus légaux et l'aide internationale par le biais du Fonds mondial du patrimoine, en comparaison avec les ressources mises à disposition par le biais de donateurs bilatéraux pour des projets et secteurs spécifiques, interroge sur l'équilibre géographique relatif eu égard au type et à la répartition géographique des interventions, cette constatation méritant une réflexion plus approfondie.

223. De plus, une inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril continue d'être perçue comme négative par les États parties, malgré son objectif originel d'outil visant à attirer l'attention et à rechercher l'aide du monde entier pour résoudre les problèmes de conservation. Avec une moyenne de 3 à 4 % des sites répertoriés actuellement énumérés sous ce mécanisme, il serait bon de reconsidérer ses modalités dans la 5e décennie de vie de cette Convention. La réflexion sur un rapport périodique 2015-2017 peut aussi permettre une réorientation.

224. Le faible taux de ratification de la Convention de 2001 est particulièrement préoccupant étant donné son caractère unique pour traiter du pillage et de l'exploitation commerciale du patrimoine culturel subaquatique, ainsi que des développements des infrastructures et de l'industrialisation des zones océaniques. D'autre part, le Secrétariat dispose de ressources insuffisantes pour répondre à des demandes sans cesse plus importantes des États parties ou à des missions techniques d'urgence.

Axe d'action 2 : Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et l'avènement d'industries culturelles et créatives

225. Les niveaux de ratification élevés des deux Conventions 2003 et 2005 attestent de la pertinence de ces instruments. Au niveau opérationnel, la plupart des résultats importants découlent de la mise en œuvre de leurs programmes de développement des capacités et de la mobilisation de fonds internationaux qui sont conformes aux priorités locales et nationales des parties et aux besoins des communautés et parties prenantes concernées, ce qui reflète l'importance de l'adhésion des nations aux principes de la convention. L'approche adoptée par les conventions a largement contribué à renforcer les ressources humaines et à initier le changement institutionnel au sein des États membres. L'évaluation par l'IOS de la Convention de 2003 a relevé que les services de renforcement des capacités, proposés dans plus de 70 pays ces deux dernières années et couvrant toutes les régions du monde, sont considérés par beaucoup comme le mécanisme de mise en œuvre de la Convention qui est le plus important. Suite à cette constatation, de nouveaux domaines pouvant être associés à un renforcement des capacités sont en cours d'élaboration. Ils concernent essentiellement des questions politiques telles que le genre ou le développement durable.

226. Dans le cadre de la Convention de 2005, en reconnaissant que les pays en développement ne représentent que 20 % des exportations mondiales de biens culturels, la Banque d'expertise et le Fonds international pour la diversité culturelle apportent une assistance technique et financière aux pays en développement pour que ceux-ci adoptent ou révisent leurs législations, politiques ou cadres stratégiques associés aux industries culturelles et créatives ayant un impact significatif. La majorité de ces interventions se déroule en Afrique. L'élaboration d'instruments commerciaux multilatéraux et bilatéraux reconnaissant la spécificité des biens et services culturels, tout comme le développement de partenariats et modèles de gouvernance stratégiques au niveau national qui permettent de nouvelles opportunités pour engager et faire participer la société civile, sont les principales avancées de la mise en œuvre de la Convention 2005. Comme la plupart de ces instruments et structures ont été adoptés au cours des deux dernières années, nous devons laisser passer du temps avant de déterminer si ces initiatives ont permis de redresser le déséquilibre mondial du flux des expressions culturelles diverses. Des efforts importants ont aussi été entrepris dans le cadre de la Convention 2003 afin d'intégrer dans les cadres politiques la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Ceux-ci ont mené à l'adoption par 15 pays de politiques nouvelles ou revues.

227. La mise en place des deux conventions favorise aussi une approche transversale de la culture, conforme à l'Agenda 2030. La dimension culturelle des politiques de développement durable est au cœur de la Convention de 2005. De nouvelles stratégies internationales d'aide au développement ont été adoptées, en particulier par les pays européens, qui mettent en œuvre les directives opérationnelles de la Convention de 2005 sur la coopération en faveur du développement. Une évaluation des projets financés par le Fonds international pour la diversité culturelle révèle une augmentation des emplois des jeunes des pays en développement dans des entreprises de l'industrie culturelle de taille petite à moyenne.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

228. Un certain nombre de membres du Comité 2003 signalent que le mécanisme des listes de la Convention se situe à mi-chemin entre un système rigoureux d'application de critères et de responsabilisation à la sauvegarde et un système plus ouvert de présentation d'un patrimoine culturel immatériel sous la forme d'un registre mondial. L'évaluation de l'IOS note également que si la Liste représentative a permis d'accroître la visibilité de la Convention et de faire prendre conscience du patrimoine culturel immatériel, son importance relative est surestimée. D'autres mécanismes, tels que la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente, le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde et l'Assistance internationale, sont,

eux, sous-utilisés. Une réflexion portant sur le système de reconnaissance international que les États parties souhaitent favoriser est par conséquent indispensable dans les années à venir.

229. Si le programme de renforcement des capacités de la Convention 2003 s'est avéré soutenir efficacement les États membres, il s'accompagne aussi de difficultés eu égard à l'implication des acteurs n'appartenant pas au secteur Culture et aux capacités humaines et financières du Secrétariat pour poursuivre son développement. Surveiller la réussite du programme de renforcement des capacités pose aussi des problèmes pour ce qui a trait en particulier à la pérennité des effets du programme dans les pays bénéficiaires. Au-delà du renforcement des capacités, l'UNESCO doit mettre au point un cadre de surveillance complet pour pouvoir évaluer l'impact de la Convention 2003 au-delà des conséquences directes de ses interventions, par exemple l'impact réel des inscriptions sur les Listes pour les communautés et les professionnels. Cette nécessité est cependant partiellement remise en cause par la faible proportion de rapports périodiques soumis par les États parties et portant sur les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention et sur le statut des éléments inscrits (en proportion du nombre d'éléments inscrits pour les listes).

230. Le principal défi auquel se heurte le Secrétariat à la Convention 2005 concerne la hausse des demandes d'expertise politique et/ou de financement direct de projets et/ou de statistiques à jour, bonnes pratiques et autres analyses par les États parties et les organisations de la société civile. À cela s'ajoutent de nouvelles préoccupations des États parties, qui demandent à l'UNESCO de jouer un rôle de leader pour favoriser les discussions politiques à l'échelle de la planète, ce qui permet à l'UNESCO de mettre en place des débats internationaux sur les nouveaux problèmes, mais aussi de favoriser la coopération intersectorielle, en particulier avec le secteur Communication et information. L'UNESCO cependant ne pourra probablement pas répondre à de telles demandes sans financement extrabudgétaire et sans disposer en interne d'une expertise dans ces nouveaux thèmes prioritaires. De plus, la stagnation des contributions volontaires au Fonds international en faveur de la diversité culturelle peut saper les possibilités de réponse d'un Secrétariat confronté à une hausse du nombre de demandes de financement.

GRAND PROGRAMME V – COMMUNICATION ET INFORMATION

I. Evaluation stratégique globale

231. Parce qu'elle promeut la liberté d'expression et le développement des médias, et parce qu'elle pose les fondations pour des sociétés du savoir plus inclusives bâties sur la liberté et l'accès à l'information, l'UNESCO joue un rôle de leader unique au sein du système de l'ONU. Jamais sa responsabilité n'a été aussi grande pour les États membres, en termes de respect des droits de l'homme, de progression de la bonne gouvernance et de l'État de droit, qui représentent des bases essentielles pour encourager l'éradication de la pauvreté, ainsi que des voies vers un développement durable. À cet égard, le grand programme V s'articule autour de deux axes d'action : a) Promouvoir un environnement favorable à la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, faciliter le pluralisme et la participation aux médias, et soutenir les institutions médiatiques viables et indépendantes ; b) Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation. Le nouvel agenda 2030 pour le développement durable et les objectifs de développement durable (ODD) reconnaît l'importance de l'accès à l'information et aux libertés fondamentales et est en parfaite adéquation avec la stratégie de l'UNESCO à moyen terme (37 C/4), qui consiste à promouvoir la liberté d'expression, le développement des médias et l'accès à l'information et au savoir. L'action programmée dans le cadre du grand programme V pour aider les États Membres à atteindre les ODD est à la fois primordiale et percutante.

232. L'UNESCO a contribué à l'élaboration de l'agenda 2030, en particulier concernant l'ODD 16.10, qui consiste à assurer l'accès public à l'information et à protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux traités internationaux. L'UNESCO a notamment plaidé en faveur de l'adoption de deux objectifs spécifiques : le 16.10.1 « Le nombre de cas avérés d'assassinats, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et de torture de journalistes, de personnels liés aux médias, de syndicalistes et de défenseurs des droits de l'homme, au cours des 12 derniers mois » et le 16.10.2 « Le nombre de pays qui adoptent et mettent en application des garanties constitutionnelles, légales et/ou politiques en faveur de l'accès public à l'information.

233. Le grand programme V soutient le travail global qui vise à faire avancer les objectifs d'éradication de la pauvreté, d'inclusion sociale, d'égalité des genres, de diversité culturelle et de sociétés pacifiques, qui contribuent aux ODD 5, 8 et 9, en complément de l'ODD 16. L'ODD 4 du grand programme V qui s'attache à une éducation de qualité constitue un autre domaine dans lequel le grand programme V est bien placé pour apporter une contribution décisive, particulièrement à travers son programme en rapport avec les Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation, programme mondialement reconnu pour ses stratégies innovantes et à la pointe. Les projets novateurs conçus au sein du grand programme V, tels que les ressources éducatives libres (REL), le référentiel de compétences TIC pour les enseignants et l'éducation aux médias et à l'information, qui ont été étendus à plusieurs régions du monde de manière intersectorielle, sont également pertinents à ce titre.

234. Le travail du Grand programme V a eu un impact constant sur la promotion des priorités mondiales de l'UNESCO : la priorité Afrique et l'égalité des genres. Dans le cadre du grand programme V, les pays d'Afrique continuent à bénéficier du plus important programme régulier décentralisé et de financements extra-budgétaires, ainsi que de la capacité la plus élevée de ressources humaines dans ce domaine. Pour preuve des résultats et de l'impact, l'évaluation externe d'un projet financé par l'ASDI rapporte que « l'action de l'UNESCO montre une grande cohérence entre la conception et la production des activités d'un projet et les objectifs de convergence, de résultats, ainsi que l'impact et les effets prévus. La conception du projet est en cohérence avec les objectifs stratégiques dans le développement des médias, la participation civique et l'égalité des genres ». Les observateurs ont jugé « élevé » ou « modérément élevé » l'impact du projet sur les sept pays visés (la République Démocratique du Congo, la Namibie, la Zambie, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, le Kenya et le Lesotho). La coopération avec l'Union

Africaine et le Parlement panafricain continue à être renforcée en matière de liberté d'expression et d'accès à l'information, plus spécifiquement en ce qui concerne le plan d'action de l'ONU sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, la formation au journalisme, le soutien à la création de structures autorégulatrices et l'éducation aux médias et à l'information.

235. Le Grand programme V continue à promouvoir l'égalité des genres via une double approche : une action qui vise à l'égalité des genres en général au sein de tous ses programmes, mais également des activités spécifiques qui produisent des résultats tangibles. D'une part, des activités sont conçues au travers de la perspective du genre développé par le CI, et d'autre part, via la promotion de politiques inclusives du genre. Des activités spécifiques comptent par exemple, la promotion, par trois associations internationales, des indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM) de l'UNESCO : l'Union des radiodiffusions des Caraïbes (CBU), l'Association de radiodiffusion de l'Afrique australe (SABA) et le Réseau d'échange d'informations télévisées en Europe du Sud-Est (ERNO), touchant ainsi un large panel d'institutions nationales au travers des membres de leurs pays respectifs.

236. Le mandat et les actions du grand programme V ont une nature transversale et une forte capacité à recouvrir d'autres grands programmes grâce à une plateforme dédiée à la collaboration intersectorielle. Par exemple, au cours du dernier exercice biennal, la conférence internationale de l'UNESCO « Les jeunes et l'internet : combattre la radicalisation et l'extrémisme » a été organisée dans le cadre du Programme intergouvernemental Information pour tous (PIPT), en partenariat avec le Programme international pour le développement de la communication (PIDC). Un groupe de travail intersectoriel composé de représentants des Secteurs de la CI, des SHS, de l'ED et de la CLT, ainsi que du Département AFR a collaboré à cette entreprise. L'événement a donné lieu à une plateforme pour le partage du savoir sur les politiques d'interventions dans le but de s'attaquer à l'usage d'internet comme outil de radicalisation et d'extrémisme des jeunes. Une nouvelle cadre d'action intégrée de l'UNESCO a été lancée durant la conférence, « Engager la jeunesse pour une paix durable – Jeunesse 2.0 : Développement des compétences, consolidation de la paix ». Au cours de l'assemblée générale du forum de haut niveau sur une culture de paix, cette initiative a été reconnue par le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki Moon, comme étant une contribution importante aux efforts de l'ONU et du monde entier dans ce domaine. Des équipes intersectorielles au sein de l'UNESCO mènent actuellement des discussions avec des donateurs afin d'obtenir un soutien extra-budgétaire.

237. Au cours du dernier exercice biennal, le Grand programme V a remis son travail à plat en rationalisant et en réduisant les redondances et les doublons. Le travail sur la liberté d'expression s'est attaché à assurer des résultats dans des domaines uniques à fort impact, tels que la garantie de la sécurité des journalistes, la question de l'impunité, la création de normes professionnelles et d'entités autorégulatrices, etc. L'UNESCO dirige le Plan d'action de l'ONU sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité au travers de différentes approches : normes et standards (depuis son adoption, une série de résolutions et de décisions ont été prises dans diverses tribunes, telles que le Conseil de sécurité de l'ONU, l'UNESCO, le HCDH), suivi et comptes rendus des agressions mortelles à l'encontre de journalistes via le rapport du Directeur général sur la sécurité des journalistes et le danger de l'impunité, sensibilisation par le biais de journées internationales telles que la Journée mondiale de la liberté de la presse et la Journée mondiale de la fin de l'impunité, soutien au développement des compétences notamment la formation des journalistes, des forces de sécurité et le travail de l'UNESCO avec le système judiciaire, enfin, recherche, notamment avec les Indicateurs de sécurité des journalistes, nouvellement créés (ISJ).

238. L'action sur les sociétés d'information a été réorientée de manière à inclure la construction de sociétés du savoir pour promouvoir et améliorer la qualité et l'accès à l'éducation, amasser un savoir scientifique et promouvoir l'accès libre pour toutes les communautés, y compris avec les personnes handicapées.

239. Sur la recommandation d'un audit des objectifs de programmes stratégiques conduit par l'IOS, certaines activités à faible impact et avec une capacité humaine réduite ont été

abandonnées, à l'instar du Réseau UNESCO de bibliothèques associées (UNAL). Seuls ces thèmes programmés jugés pertinents, uniques et efficaces ont été maintenus et approuvés lors de la 38e session de la Conférence générale (document 38C/Rés. 54).

240. En comparaison avec le précédent exercice biennal, la structure actuelle des résultats escomptés du grand programme V est passée de quatre à six, à la requête des États membres, afin de garantir une meilleure visibilité à deux programmes intergouvernementaux (le PIDC et la FIPA). Des résultats escomptés distincts ont été envisagés afin de clarifier les comptes rendus de résultats et de mettre en lumière les résultats de chaque programme, impressionnants en terme d'impact géographique et de rayonnement global, augmentant ainsi la visibilité et le potentiel des collectes de fonds. La structure à six niveaux a été approuvées par la commission de la CI de la 38e session de la Conférence générale (document 38 C/95).

241. Le manque de ressources humaines pour mettre en œuvre le grand programme V, à la fois au siège et sur le terrain, est un thème récurrent qui émerge de l'exercice d'auto-évaluation. En dépit de ce niveau de capacité moyen à tenir ces engagements, les défis que représente une telle lacune ont été atténués autant que possible en développant des partenariats à la fois avec les secteurs public et privé et en travaillant avec des personnels détachés et des stagiaires. Les conséquences de cette pénurie, à la fois en termes de ressources humaines et financières, ont poussé le Secteur de la CI à redoubler d'efforts pour être performant au plus niveau, dans de nombreux cas, avec succès, atteignant, et parfois même dépassant, les références cibles dans le cadre des résultats escomptés du grand programme V. Au cours du dernier exercice biennal, le grand programme V s'était fixé pour objectif de réunir environ 20 millions de dollars de ressources extra-budgétaires pour être en conformité avec ses résultats escomptés. Grâce à sa stratégie de levée de fonds, y compris les partenariats et les fonds extra-budgétaires générés, le grand programme V a pu atteindre 201 % de son objectif global de collecte de fonds. On trouve parmi les exemples de partenariats, la Fondation Hewlett pour les REL, et la Fondation Nippon qui vise à promouvoir les droits des personnes handicapées par le biais des TIC.

242. L'évaluation des thèmes programmés dans le cadre du grand programme V repose sur des outils d'auto-évaluation, y compris des évaluations externes d'une série de projets extra-budgétaires. Le rapport sur la mise en œuvre du programme pour la période 2014-2015 a fourni une base solide pour rendre compte des activités et des productions entreprises par le Secteur, y compris des indices et des résultats qui en découlent.

La marche à suivre

243. Le lien fort entre les ODD et le travail du grand programme V offre d'immenses opportunités en termes de pertinence de l'impact de l'UNESCO et renforce également sa contribution en tant que leader mondial dans ces domaines de compétence. Néanmoins, la mise en œuvre de certaines activités à un niveau national pourrait demeurer difficile, notamment en fonction des défis sécuritaire et de la volonté politique existante à faire des changements.

244. Le Secteur du CI a pour objectif de poursuivre ses efforts en matière de levée de fonds durant l'exercice biennal actuel et les suivants. Il garantira ainsi que les ressources seront en adéquation avec les ODD pertinents et s'assurera systématiquement que tous les projets extra-budgétaires développés au sein du Secteur incluent des emplois temporaires. Pour réduire encore les risques et les défis liés au manque de financements, le Secteur a l'intention d'établir des partenariats renforcés, y compris avec les États membres, l'Union Européenne (UE), mais aussi d'autres institutions, ainsi qu'avec le secteur privé. Par exemple, le Secteur a l'intention d'augmenter sa coopération inter-sectorielle dans le cadre de sa réponse à l'extrémisme violent et à la radicalisation des jeunes sur internet, par la création de nouvelles plateformes en faveur du dialogue et de la compréhension mutuelle et par son soutien à de nouvelles formes d'action. Une part importante de cet effort consistera à améliorer la maîtrise des médias et de l'information et à assurer l'éducation et la formation sur le savoir, l'éthique et les compétences pour faire usage du droit à la liberté d'expression sur internet.

245. Outre le renforcement de l'impact des activités actuelles menées au sein du grand programme V, le Secteur développe une approche stratégique pour aligner les initiatives de ses programmes sur les ODD et il s'agira, en parallèle, de mettre à profit les rôles de l'UNESCO au sein du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). La mise en œuvre et le suivi de l'agenda 2030 seront effectifs grâce au renforcement des partenariats, y compris avec les chaires de l'UNESCO et les instituts et centres de catégorie 2. Cette relation stratégique sera fondée sur une complémentarité accrue et une évaluation des forces et faiblesses de divers modes de coopération. Le Secteur continuera à étendre de manière significative son réseau de partenaires (traditionnels et non-traditionnels) et à utiliser des moyens créatifs pour développer des synergies. Ces progrès alimenteront les efforts de levée de fonds du Secteur. Considérant que cette action de terrain est propice à la collaboration inter-sectorielle, le Secteur, au sein de sa stratégie, continuera à organiser des réunions de coordination avec ses filiales pour se concentrer sur l'usage des bonnes pratiques et promouvoir la collaboration entre les filiales. Cette approche a démontré sa valeur ajoutée, comme le prouve le déploiement adapté à chaque pays/communauté de l'initiative Jeunesse mobile dans quinze pays à travers le monde, majoritairement en Afrique et dans la région de l'Asie Pacifique, en collaboration avec le SHS et la COI. Le Secteur est convaincu que la fréquence accrue de cette interface permettra une plus grande harmonisation, des taux plus élevés de réalisation et des gains d'efficacité.

246. De ces différentes manières, l'UNESCO mobilisera ses ressources en contribuant à l'ODD 16, particulièrement l'objectif 16.10, pour traiter cet aspect des libertés fondamentales et de l'accès public à l'information, car ces questions représentent une facette clé du mandat de l'UNESCO qui consiste à promouvoir la liberté d'expression et le développement des médias, particulièrement via le PIDC. Au travers du leadership du plan d'action de l'ONU sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, l'UNESCO poursuivra – et ce malgré les limites de ressources et de capacité – à œuvrer, à l'échelle mondiale comme nationale, en faveur de l'accès à l'information et des libertés fondamentales, ce qui inclut de se reposer sur la surveillance existante des tendances mondiales de l'UNESCO, comprenant le suivi mandaté de la sécurité et de l'impunité des journalistes. Le travail continu qui vise à renforcer la tendance mondiale à l'égard des lois sur la liberté d'information participe directement à aider les États membres à atteindre l'accès à l'information et le respect des libertés fondamentales. Dans le même esprit, l'UNESCO contribue à l'ODD 9 sur l'accès aux TIC, au travers de l'effort du Secteur CI dans le cadre du SMSI, en faisant la promotion de l'universalité d'internet et des principes des droits, de l'ouverture, de l'accessibilité et de la participation des diverses parties prenantes à l'environnement en ligne.

247. Par son travail de promotion des politiques et de la législation, et l'application des standards d'accessibilité des personnes handicapées au développement de contenu, de produit et de services, le Secteur nous donne un autre exemple de sa volonté d'utiliser ses ressources pour remplir les ODD. Le Secteur de la CI continuera ses recherches dans ce domaine et son étroite collaboration avec la Commission pour le développement digital (BBCDD), co-vice présidée par l'UNESCO et l'UIT. Grâce à son programme de solutions ouvertes, le Secteur améliorera l'accès universel avancé à l'information pour contribuer à ériger une infrastructure résiliente, promouvant ainsi une industrialisation inclusive et durable, et encourageant l'innovation (ODD 9).

248. Toutes les activités du Secteur recèlent le potentiel pour une coopération trans-sectorielle et exploitent les forces traditionnelles de manière étroitement liée à l'agenda 2030, tout particulièrement au travers du rôle transversal des TIC.

249. Le Secteur travaillera aussi à remplir l'ODD 5 qui vise à obtenir l'égalité des genres et la valorisation des femmes et des filles. Le plan d'action de l'UNESCO Priorité égalité des genres pour 2014-2021 (GEAP II) fournit déjà une feuille de route pour les actions à venir, leurs conséquences, ainsi que des résultats escomptés en adoptant systématiquement, et avec concertation, la perspective de l'égalité des genres. Dans le but d'obtenir des résultats concrets et durables pour la promotion de l'égalité des genres, le Secteur poursuivra l'intégration de l'égalité des genres dans tous ses programmes, ainsi que ses activités et programmes dédiés spécifiquement au genre, qui s'attachent à la valorisation sociale, politique et économique des

hommes et des femmes, la transformation des normes de masculinité et de féminité, enfin, l'intégration des considérations sur l'égalité des genres dans les politiques, les programmes et les initiatives. Le Secteur continuera à développer et mettre en œuvre un journalisme, des politiques de médias et des indicateurs qui sensibilisent à l'égalité des genres, qui visent à une promotion et une application par les associations d'organisations de médias et les écoles de journalisme des Indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM) de l'UNESCO et leur participation à l'Alliance mondiale genre et média (AMGM) conduite par l'UNESCO. Les approches de l'égalité des genres seront mieux intégrées dans les stratégies et les pratiques pour forger les compétences des femmes et des filles en TIC, avec pour but d'augmenter le nombre de bases de données en ligne qui offrent un accès libre et facile au savoir. Le Secteur travaillera également à un accès à l'information et au savoir davantage inclusif du genre et qui renforce les femmes, au travers du développement de stratégies et de bonnes pratiques sur l'accès à l'information y compris pour les femmes et les filles handicapées dans les États membres.

250. En ce qui concerne la Priorité Afrique, le Secteur continuera à décentraliser ses programmes courants, ses fonds extra-budgétaires et sa capacité en ressources humaines sur le continent africain. Au travers du Flagship 6 – promouvoir un environnement propice à la liberté d'expression et au développement des médias – spécifique au grand programme V, le Secteur a pour objectif de renforcer les politiques et les normes favorables à la liberté d'expression, à la liberté d'information, à la liberté de la presse, ainsi que les organisations de médias responsables fondées sur l'auto-régulation. Le Secteur vise à la fois l'abrogation de la diffamation criminelle et des lois sur la rébellion. En outre, l'indépendance et la viabilité des institutions médiatiques seront soutenues, en particulier au travers des projets du PIDC qui sont innovants, politiquement pertinents et source d'un accroissement du savoir, et également au travers de moyens pour les journalistes et les écoles de journalisme. Par ailleurs, le Secteur contribuera à la réussite du Flagship 1 du grand programme V : promouvoir une culture de la paix et de la non-violence via la transformation des radios communautaires soutenues par l'UNESCO, en espaces de promotion du dialogue inter-culturel et inter-générationnel et de la cohésion sociale, tout accroissant la connaissance des jeunes africains sur l'avancement du dialogue et de la paix, par le biais des réseaux sociaux et mobiles. Enfin, la CI œuvrera au Flagship 3 dans le cadre du grand programme II : mobiliser les STI et les connaissances au service du développement socioéconomique durable de l'Afrique au travers d'une valorisation des États membres qui passe par la construction de sociétés inclusives du savoir et l'usage du multilinguisme dans le cyberspace, un accès universel et une préservation de l'information, une amélioration des compétences en TIC et des solutions ouvertes. Le Secteur œuvrera pour une participation accrue et une contribution active des jeunes femmes et hommes africains à la résolution des problèmes de développement durable et de moyens de subsistance, grâce à la création d'applications mobile dynamiques, ainsi qu'à la préservation du patrimoine documentaire pour un accès plus large au savoir, via le Programme Mémoire du monde.

II. Évaluation par résultat escompté

Axe d'action 1 : Promouvoir un environnement porteur pour la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, faciliter le pluralisme et la participation aux médias, et soutenir les institutions médiatiques viables et indépendantes

ER 1 : Des politiques publiques et des pratiques favorables, ainsi qu'un soutien aux institutions médiatiques nationales (y compris par le PIDC), rendent l'environnement plus propice à la liberté d'expression, à la liberté de la presse, à la sécurité des journalistes et à l'auto-régulation, sur les plateformes médiatiques en ligne comme hors ligne, en particulier dans les pays PCPD et les pays PCPD en transition

251. Le travail du grand programme V permet aux États membres de l'UNESCO d'adopter et/ou appliquer des politiques pertinentes et des cadres normatifs pour renforcer l'environnement favorable à la liberté d'expression, à la liberté de la presse et à la sécurité des journalistes, comme c'est le cas par exemple en Tunisie, où le parlement est assisté dans la réécriture de la

constitution et qui sera suivie de lois en faveur de l'accès à l'information et de la régulation indépendante des médias. L'UNESCO y a aussi inclus une formation pour les journalistes sur la couverture des élections et le développement des compétences des forces de police en matière de liberté d'expression et de traitement des journalistes. Le résultat de ce travail de l'UNESCO dans ces domaines est très bien restitué par un journaliste tunisien qui a participé à un atelier de l'UNESCO : « Avant la révolution, il n'y avait ni liberté d'expression ni accès aux sources d'information [...]. Aujourd'hui, pour les citoyens, l'accès à l'information est plus facile, le droit d'être informé est garanti et les gens n'ont plus peur d'exprimer leurs opinions [...] ». Dans un autre cas, une évaluation externe conduite en 2015 sur le projet de « Responsabilisation des médias en Europe du sud-est » financé par l'UE révèle que des résultats concrets incluent « la fondation d'un corps auto-régulateur dans l'Ex-République yougoslave de Macédoine ; la publication d'une évaluation des besoins des conseils de presse dans l'Europe du sud-est, ainsi que la création d'une présence en ligne de plusieurs conseils de presse qui permettent aux citoyens de faire des réclamations en ligne ».

252. Le résultat escompté 1 est en accord avec les résolutions 37 C/4 et 37/C5, à savoir (1) la promotion d'un environnement propice à la liberté d'expression, à la liberté de la presse et à la liberté de l'information ; (2) l'assurance de la sécurité des professionnels des médias, des citoyens journalistes et blogueurs et le combat de l'impunité ; (3) l'amélioration de la liberté d'expression chez les femmes et les jeunes ; (4) la promotion de la liberté d'expression grâce à internet dans l'agenda international, à diverses publications, au concept de l'UNESCO sur l'universalité d'internet et au rapport sur les Tendances mondiales en matières de liberté d'expression et de développement des médias. Ces résultats contribuent également aux ODD au travers de la promotion de l'accès et de la liberté d'information, ainsi qu'à soutenir le plan d'action de l'ONU sur la sécurité des journalistes.

253. L'Assemblée générale des Nations Unies a donné à l'UNESCO un rôle de leader concernant le Plan d'action de l'ONU sur la sécurité des journalistes et la journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes. L'UNESCO a la capacité et la crédibilité nécessaire reconnues pour réunir les diverses parties prenantes en vue de débattre des questions de liberté de la presse fondées sur les bonnes pratiques, telles que les indicateurs de sécurité des journalistes. En outre, l'UNESCO est reconnue comme étant un partenaire neutre et impartial doté d'un rôle mondial de soutien à la promotion de la liberté d'expression et à la vie privée sur internet.

254. Les résultats démontrables incluent les actions normatives, y compris l'adoption de 8 résolutions sur la sécurité des journalistes par l'Assemblée générale de l'ONU, le Conseil de sécurité de l'ONU, l'UNESCO et le HCDH au cours des trois dernières années. Les capacités des États membres ont été développées dans le but de faire progresser la liberté d'expression, l'implication des jeunes et les standards éthiques dans cette profession, passant par la création de conseils de presse, la couverture médiatique en périodes électorales et la capacité à assurer la sécurité des journalistes. La Journée internationale de la liberté de la presse, le prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano et la journée internationale de l'impunité ont attiré l'attention sur la sécurité des journalistes. La création de coalitions par l'UNESCO, à un niveau régional et international, a abouti au renforcement de l'environnement législatif et régulateur.

255. L'expérience de l'UNESCO dans la mise en œuvre de projets dans les pays bénéficiaires ainsi que son réseau de filiales, de partenaires et de contacts maximisent la viabilité de ces projets. Ces derniers ont pour but de développer et de consolider les ressources locales existantes et de renforcer l'expertise et les compétences des acteurs régionaux pertinents. Les actions sont adaptées aux contextes médiatique et politique spécifiques de chaque pays, encourageant ainsi l'appropriation locale.

Programme international pour le développement et la communication (PIDC)

256. Bien qu'aucune évaluation externe récente n'existe sur l'impact du PIDC, des rapports de mise en œuvre, ainsi que de nombreuses autres preuves, démontrent la pertinence du programme.

Par exemple, nous avons les retours d'auditeurs de Radio Bintumani, une station de radio de la Sierra Leone rurale soutenue par l'UNESCO et le PIDC, devenue emblème d'espoir pendant la crise Ebola. Ils ont en effet loué son rôle dans le combat contre la pandémie. Un auditeur a déclaré : « Ma famille et moi avons eu peur. La communauté tout entière a peur. Même s'il n'y a eu aucun cas confirmé à Bintumani, la communauté est au confinement et les déplacements sont restreints. Grâce à notre station de radio, les experts diffusent des informations sur Ebola et les gens de la communauté peuvent ainsi partager leurs inquiétudes et soulever des questions vitales. La station a joué un rôle considérable, elle a aidé à ramener le calme au sein de la communauté et à dissiper les peurs. En informant les gens sur les vecteurs de contamination du virus et les symptômes qui y sont associés, nous sommes en première ligne dans ce combat. »

257. Le PIDC soutient les initiatives locales de développement de médias qui contribuent à atteindre les ODD : le Programme apporte un grand soutien aux médias communautaires pour limiter l'impact des crises ou des catastrophes naturelles, ainsi qu'aux initiatives qui créent les conditions médiatiques nécessaires à la paix et à la prévention des conflits. Une attention particulière est portée aux projets PMA, PCPD et PEID examinés par le PIDC. Pour obtenir un soutien, ils doivent au moins être sensibilisés à l'égalité des genres puisque la majorité des bénéficiaires visés se trouvent en Afrique.

258. La méthodologie ascendante du PIDC permet au Programme de créer des priorités partagées par l'UNESCO et les objectifs de développement international d'une part, et les citoyens d'autre part. La mise en œuvre du projet est déléguée à des contributeurs qui obtiennent l'approbation du bureau du PIDC. Les projets du PIDC sont intégralement financés par des ressources extra-budgétaires. Le rayonnement et la visibilité du PIDC sont limités par un manque de ressources humaines.

259. Le PIDC de l'UNESCO est la seule tribune multilatérale du système de l'ONU conçue pour mobiliser le soutien international au développement des médias. Le rôle unique du PIDC a été continuellement réaffirmé à travers les résolutions annuelles adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies sur « l'information au service de l'humanité ». Le PIDC incarne une voie multilatérale pour obtenir des résultats, il reflète une approche consensuelle large du développement de médias libres, pluralistes et indépendants, fondés sur les standards internationaux. À ce titre, il fournit une plateforme sur laquelle des initiatives au niveau des citoyens peuvent éclairer les sphères gouvernementales de prises de décision et la réflexion internationale sur le développement des médias, et vice versa. En introduisant cette approche, le PIDC mène un travail holistique dans tous les aspects du développement médiatique : la recherche (en particulier grâce à l'application des indicateurs de développement médiatique du PIDC), le travail normatif, le suivi, l'adoption de normes et la mise en œuvre de projets.

260. Chaque projet et initiative spéciale du PIDC est soigneusement examiné avant approbation, afin de s'assurer que les principes RBM sont respectés. Les résultats obtenus contribuent entre autres à améliorer la qualité de la formation journalistique, évaluer les paysages médiatiques nationaux sur la base des indicateurs de développement médiatique de l'UNESCO, et soutenir la sécurité des journalistes grâce au mécanisme de rapports du PIDC. Cependant, en raison des limites de capacité, la base de données des projets n'est pas à jour et il n'y a pas de ressource pour évaluer les projets au-delà des rapports d'analyse de mise en œuvre.

ER 2 : Les institutions médiatiques pluralistes sont favorisées, y compris par l'adoption de politiques soucieuses de l'égalité des genres et par l'appui à des politiques et des pratiques consolidées visant les médias communautaires, les citoyens, notamment les jeunes, étant dotés de meilleures compétences grâce à une formation renforcée à la maîtrise des médias et de l'information

261. Les évaluateurs externes du projet « Renforcer les radios locales par le biais des TIC » financé par l'ASDI ont conclu que « Les premiers bénéficiaires (les pauvres, femmes et filles comprises) reconnaissent que le projet correspondait à leurs besoins sociaux. Il a amélioré leur

accès à l'information grâce aux informations liées à des questions locales mises à disposition. L'évaluation a également mis en lumière le fait que les premiers bénéficiaires ont remarqué des changements dans les contenus diffusés : de nouveaux sujets, des programmes de meilleure qualité, une plus grande interaction avec le public et des contenus plus soucieux de l'égalité des genres ».

262. Dans la lignée de la résolution 37 C/4, qui désigne explicitement le pluralisme des médias comme pilier clé de la consolidation de la gouvernance démocratique et de la facilitation de la libre circulation de l'information dans le cadre de l'objectif stratégique 9, le travail lié à ce résultat est pertinent avec la mise en œuvre de l'agenda 2030 et contribue aux ODD 5, 16 et 17. Il se concentre directement sur l'Afrique et l'égalité des genres, tandis que les PCPD, les PMA, les PEID, la jeunesse et les marginaux font l'objet d'une attention particulière.

263. Dans le cadre de ce résultat escompté, le Secteur dirige un nombre de réseaux, tel que le réseau des associations et syndicats internationaux et régionaux de diffusion, ainsi que deux grandes coalitions internationales : la GAMAG (l'Alliance mondiale genre et médias) et la GAPMIL (l'Alliance mondiale pour les partenariats sur l'initiation aux médias et à l'information). Le Secteur a récolté des contributions considérables de fonds en fidéicommis au cours des trois dernières années. La GAMAG rassemble en réseau plus de 400 sociétés civiles, des organisations de médias, de formations et gouvernementales. Elle évolue comme une machine mondiale dotée de branches locales dans les six zones géographiques de l'UNESCO. Grâce à la GAMAG, les partenariats entre les médias et la société civile ayant pour but de promouvoir l'égalité des genres dans les médias augmentent véritablement, la coopération en matière de recherche sur le sujet s'en est trouvée stimulée et on observe une campagne mondiale sans précédent qui vise à briser le cercle négatif de l'inégalité des genres dans les médias. La GAPMIL a produit des résultats similaires en s'attachant à transmettre la maîtrise des médias et de l'information à tous les citoyens, pour les rendre lucides vis-à-vis des contenus sexistes et du leadership des femmes dans les médias.

264. L'UNESCO est la seule agence de l'ONU à travailler, de manière spécifique et régulière dans le cadre de programmes, à la construction de médias communautaires à des niveaux politiques et opérationnels, en particulier en faveur de l'égalité des genres dans les médias. L'UNESCO, en tant qu'initiatrice du premier Forum mondial genre et médias en 2013 et de la première Réunion de coopération pour le développement international sur le genre et les médias en 2015, incarne le fer de lance mondial de l'égalité des genres dans les médias. Elle est également à l'origine des premiers forums sur l'éducation aux médias et à l'information en Afrique, en Europe, dans les régions de LAC, de l'Asie Pacifique et dans les États arabes. La Réunion de coopération a donné naissance au cadre d'action de Genève sur la coopération internationale au développement sur le genre et les médias. En outre, l'UNESCO a fait proclamer une journée mondiale de la radio et préside actuellement le Comité international de la journée mondiale de la radio. Elle organise chaque année des célébrations internationales qui connaissent un succès de plus en plus grand à travers le monde. Grâce à la journée mondiale de la radio, l'UNESCO est parvenu à capter l'attention des médias sur des sujets qui sont au cœur de son mandat. Les résultats seront obtenus au travers de l'analyse et du conseil politique, du développement du savoir et de la mise en place de partenariats. Les GSIM de l'UNESCO sont utilisés au sein de nombreuses institutions dans le monde entier et la programmation de recommandations pour renforcer la représentation des jeunes est mise en œuvre par les stations de radios communautaires. L'éducation aux médias et à l'information est en cours d'intégration au programme de formation des enseignants. L'initiative annuelle en ligne de l'UNESCO « Les Femmes font l'info » a contribué à une meilleure connaissance et à une défense de l'égalité des genres dans les médias.

265. Les États membres sont impliqués dans les coalitions sur le genre et l'éducation aux médias et à l'information via des organisations pertinentes dans leurs pays. L'éducation aux médias et à l'information des jeunes filles et jeunes garçons au travers de cours en ligne libres s'est révélée très efficace pour donner les moyens aux jeunes de plaider en faveur de l'égalité des genres dans

les médias. Toutes les actions sont reproductibles, font l'objet d'améliorations ou de stratégies de retrait et les activités de terrain sont menées en étroites collaboration avec les filiales. En dépit de ces efforts, l'UNESCO n'est pas en mesure de répondre intégralement aux nombreuses demandes des États membres et d'autres acteurs en raison d'un manque de moyens.

Axe d'action 2 : Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation

ER 3 : Promotion, dans les états membres, du programme Solutions libres pour les sociétés du savoir (ressources éducatives libres, accès libre, logiciels libres et ouverts, plateforme de formation libre, données libres, Open Cloud) et de l'accessibilité aux TIC, y compris pour les handicapés et pour toutes les langues

266. Progressivement, l'UNESCO a impliqué environ 100 pays et autant d'institutions dans un effort pour faire avancer les questions de l'accès libre, qui garantisse que les États membres ont un accès universel avancé à l'information via les solutions libres. Il a également développé plusieurs manuels et publications thématiques pour clarifier ces questions et développer des capacités autour de l'accès libre. Les neuf manuels apparaissent désormais dans plus de 1000 sites de références pour les chercheurs et les bibliothécaires, et sont utilisés dans la majorité des programmes de formation en accès libre. L'UNESCO travaille également à l'intensification de l'usage des TIC dans les sciences en créant des solutions pratiques pour la gestion du savoir et un accès amélioré à l'information. Dans le programme d'éducation, les TIC soutiennent le développement de politiques clé et d'activités de renforcement de moyens, de manière à assurer un accès équitable et de qualité à l'enseignement et à l'apprentissage. L'UNESCO a développé des instruments politiques innovants ainsi que des programmes de formation fortement axés sur les solutions libres. À ce jour, le Référentiel de compétences TIC pour les enseignants, avec le soutien des États membres et des partenaires extérieurs, a été lancé dans 10 pays et des directives en faveur de l'apprentissage libre et à distance pour les personnes handicapées, avec un centrage sur les solutions libres, ont été développées. Le programme de Ressources éducatives libres s'attache à garantir le développement des compétences et la défense des contenus éducatifs sans licence, et à développer, en particulier, les activités de l'enseignement supérieur, ce qui implique la mobilisation des réseaux tels que les chaires de Ressources éducatives libres de l'UNESCO. En deux ans, l'UNESCO a gagné la reconnaissance internationale parce qu'elle aide de jeunes femmes et hommes à devenir des innovateurs grâce à une meilleure maîtrise des TIC, notamment au travers de la technologie mobile qui utilise des outils FOSS. En établissant notamment une collaboration et des partenariats avec les autorités locales, les ONG locales et les entreprises du secteur privé (y compris des opérateurs télécoms tels que Zian et Telefonica), le programme Jeunesse mobile a été lancée dans 15 pays jusque-là. L'initiative a pour but de former au moins 25000 jeunes à travers le monde au développement d'applications mobile pour aider à résoudre des défis de croissance auxquels sont confrontées leurs communautés.

267. L'action visant à atteindre le résultat escompté 3 a été mise en œuvre en parfaite concordance avec l'objectif stratégique 9 du grand programme V (37 C/4) par lequel les activités ont entièrement contribué à aider les États membres à fonder des sociétés du savoir inclusives qui améliore les compétences pour accéder, préserver, créer et partager l'information et le savoir grâce à l'utilisation stratégique des TIC. Le programme de solutions libres est entièrement conforme aux ODD puisque les TIC incarnent les grandes lignes de la plateforme grâce à laquelle toutes les activités de développement pertinentes sont négociées et mises en œuvre. Les TIC et le programme d'éducation soutiennent pleinement l'ambition de l'ODD 4 qui vise à assurer une éducation inclusive, équitable et de qualité, et à promouvoir des opportunités d'apprentissage pour tous, tout au long de la vie, comme, par exemple, au travers des activités des REL qui visent majoritairement les PMA, en particulier en Afrique, notamment sur l'égalité des genres. L'initiative Jeunesse mobile et les programmes d'accès libre visent également les PMA via divers projets, notamment le développement de compétences chez les jeunes en matière de création de solutions mobiles qui traitent des problèmes locaux en Afghanistan, au Sud Soudan, au Cambodge et au Rwanda. Des PMA d'Afrique et d'Asie du Sud ont exprimé leur intérêt pour le programme d'accès libre et réclamé une politique de soutien personnalisée.

268. Le programme accès libre et TIC&Sciences fonctionne, malgré le manque de moyens financiers et humains, grâce aux utiles partenariats établis. Le programme de Ressources éducatives libres exploite avec succès le potentiel du réseau de filiales pour lancer ses activités à un niveau national. En ce qui concerne le programme d'accès libre, un état des lieux mondial a été entrepris pour développer une stratégie de réponse adaptée à tous les réseaux terrain de l'UNESCO. Tous les programmes ont développé des partenariats à la fois publics et privés à différents niveaux, allant de grandes entreprises de l'informatique à des ONG orientées vers le social, en passant par des partenariats avec les filiales pour établir des synergies et une coopération étroite pour l'exécution du programme.

269. Pour le programme TIC&Sciences, l'UNESCO est la seule agence à travailler dans le domaine de la gestion informatisée des connaissances sur le changement climatique. L'initiative Jeunesse mobile cible les TIC à partir d'angles très spécifiques (la pensée informatique et l'entrepreneuriat social), ce qui est unique pour l'instant au sein de l'ONU. L'UNESCO a démarré des collaborations avec d'autres agences de l'ONU qui pourraient aboutir à des projets conjoints en 2016. En matière de TIC dans l'éducation et de REL, l'UNESCO fait figure d'agence leader pour l'éducation à tous les niveaux, elle est d'ailleurs la seule dotée d'activités qui visent spécifiquement les Solutions libres dans l'éducation. En 2015, l'UNESCO a reçu le prix d'excellence de l'Open Education Consortium dans le domaine des REL. Les projets d'accès libres et de TIC&Sciences sont basés sur l'analyse annuelle, le suivi interne et l'adaptation.

270. L'UNESCO a soutenu le projet REL à l'Université nationale ouverte du Nigéria (NOUN) ce qui a abouti à l'adoption de politiques facilitantes à l'université. En ont également découlé la mise en place de processus éprouvés et le développement des compétences du corps enseignant pour transformer les cours en REL et promouvoir le projet et des publications de recherches à des conférences africaines et mondiales clé. L'initiative Jeunesse mobile s'est forgée une solide réputation auprès des partenaires et bénéficiaires sur le terrain, et est soutenue par ces derniers. Les programmes TIC et éducation et de REL ont tous deux été salués par les donateurs, les acteurs majeurs des secteurs privé et public, y compris au travers d'une analyse indépendante des actions clé menées en 2015. Le manque de moyens financiers et humains a néanmoins empêché la section d'atteindre le plein potentiel du programme.

271. Les projets de libre accès et des TIC&Sciences requièrent des ressources de lancement. Malheureusement, l'UNESCO ne dispose pas des ressources suffisantes pour donner aux États membres les moyens d'obtenir les financements initiaux nécessaires. En ce qui concerne les activités de FOSS et de Jeunesse mobile, le niveau élevé de financement, complété par la participation des partenaires, a permis à l'UNESCO de poursuivre son chemin vers ses résultats percutants, atteignant 2500 bénéficiaires dans des projets à travers le monde. Cependant, le Secteur est voué à consolider les partenariats nécessaires pour mettre à profit ces résultats et en assurer la durabilité. Les activités du programme de Solutions libres pour les Sociétés du savoir n'ont été lancées que sur la base de décisions éclairées et de besoins vitaux, ainsi la propriété dans le pays reste au cœur de la conception des projets. La plupart d'entre eux sont d'ailleurs développés en pleine concertation avec les ministères concernés ou les administrations locales, dans le but d'améliorer la propriété et la durabilité. Les programmes TIC de l'éducation et les REL disposent tous deux de solides partenariats avec les États membres, parties prenantes essentielles dans toutes les activités.

ER 4 : Amélioration de l'accès universel à l'information et préservation du patrimoine documentaire sous toutes ses formes grâce à un Programme Mémoire du monde renforcé, et soutien aux États membres pour la mise en œuvre des résultats du SMSI, y compris grâce au PIPT

272. L'action menée dans le cadre de ce résultat escompté œuvre pour s'assurer que les États membres préservent le patrimoine documentaire via le Programme Mémoire du monde. Mémoire du monde est une initiative mondiale qui, depuis son lancement en 1992, a acquis une visibilité et une reconnaissance internationales. Sa mission consiste à faciliter la préservation, aider l'accès

universel et sensibiliser à l'importance du patrimoine documentaire. Les registres de Mémoire du monde sont les principaux vecteurs de cette prise de conscience et opèrent désormais aux niveaux international, national et régional. Le Registre international de Mémoire du monde comporte actuellement 348 inscriptions émanant de 107 pays et de toutes les régions, et le nombre de nominations ne cesse d'augmenter au fil des évaluations. Le chef de projet en charge de la nomination de Tagawa⁴ à Mémoire du monde a déclaré que « la Collection Sakubei est un trésor extrêmement important pour la communauté. Sans aucun doute, partager et préserver cette archive historique contribuera à l'éducation de la jeune génération [...]. Pendant la période de pic, 1500 touristes visitent notre ville qui n'en recevait auparavant que 15 par jour. Les visiteurs viennent du monde entier, pas seulement du Japon [...]. C'est la première nomination du Japon [...]. Des budgets ont été alloués à la conservation des archives ».

273. Au regard du fossé numérique actuel, il est nécessaire de permettre à tous les pays d'assurer la préservation et l'accessibilité permanente de leur patrimoine documentaire, y compris numérique. Mémoire du monde fournit une plateforme unique pour la coopération et l'échange des bonnes pratiques à l'échelle internationale en vue de renforcer le dialogue, le respect et la compréhension mutuelle. La mémoire des peuples du monde est d'une importance vitale pour la préservation des identités culturelles, le lien entre passé et présent et la construction d'un avenir meilleur et plus pacifique pour tous.

274. Alors même que l'UNESCO a les capacités de mettre efficacement en œuvre ce Programme, notamment via ses filiales, le Conseil exécutif a prié la Directrice générale de lancer la mise en place du plan d'action pour le renforcement du Programme Mémoire du monde (191 EX/Décision 11). Pour l'instant, le Programme Mémoire du monde a établi de solides partenariats avec les ONG clés telles que l'IFLA, l'ICA, le CCAAA, l'IASA, les comités nationaux de Mémoire du monde, ainsi que de nombreuses bibliothèques et d'archives nationales, et de musées. Mémoire du monde a attiré des ressources extrabudgétaires et un soutien financier significatifs des États membres, en particulier de la République de Corée qui finance deux fois par an le prix UNESCO/Jikji et cinq ateliers de développement de capacité en Asie pacifique, sans oublier le financement annuel du secrétariat du Comité Mémoire du monde pour l'Asie pacifique ; mais aussi de la Pologne et des Émirats Arabes Unis qui témoignent leur soutien par le détachement d'un expert à titre gracieux à partir de 2017.

275. Mémoire du monde est le seul programme de l'ONU pour la préservation du patrimoine documentaire, il a développé une large approche consensuelle fondée sur les normes internationales de préservation du patrimoine documentaire mondial qui garantit un accès permanent et sans obstacle. Le nombre croissant de comités nationaux Mémoire du monde établis (64), les trois comités régionaux, ainsi que le nombre de propositions soumises à chaque cycle de nominations en constante augmentation (100 nominations en 2015) atteste de l'intérêt et de la portée accrues de ce programme. Il existe d'autres résultats tangibles, tels que le nombre croissant de demandes, de la part des États membres, d'ateliers de développement de compétences. L'UNESCO a organisé six ateliers de formation sur la période 2013-2015 et a mis en place deux projets spécifiques à la préservation du patrimoine documentaire (en Somalie et en Tanzanie) dans le but de développer les compétences nationales pour protéger le patrimoine documentaire en danger. Grâce à l'adoption de la Recommandation sur la préservation et l'accès au patrimoine documentaire, y compris sous forme numérique, par la 38^e session de la Conférence générale (38C/Rés. 55), les États membres disposent d'un programme solide pour prendre des mesures spéciales, mettre leurs législations nationales à niveau et ainsi consolider le programme Mémoire du monde.

276. Le Programme Mémoire du monde est mis en œuvre par les États membres eux-mêmes, ils identifient, nominent et préservent la postérité du patrimoine documentaire qu'ils considèrent utile de proposer et de partager avec le reste du monde. Cependant, il est nécessaire de renforcer les

⁴ N.d.T. : nous pensons qu'une faute de frappe s'est glissée dans l'anglais et qu'il convient de lire « Tagawa » et non « Tarawa ».

capacités et de s'attaquer aux problèmes technologiques et de préservations actuels dus aux catastrophes naturelles ou aux conflits qui sont difficiles à prévoir.

Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et Programme d'information pour tous (PIPT)

277. Grâce à la mise en œuvre des résultats du SMSI et des priorités du PIPT, l'UNESCO soutient les États membres dans leur aspiration à l'amélioration des capacités dans l'utilisation des TIC pour le développement durable, ce qui a contribué au développement d'initiatives de la part États membres, à des niveaux nationaux et régionaux. Par le biais de l'organisation des forums SMSI en 2014-2015, l'UNESCO a servi de laboratoire d'idées, a renforcé la coopération internationale et régionale, et a encouragé les alliances entre acteurs majeurs et les partenariats opérationnels. L'UNESCO a aussi contribué à bâtir un consensus mondial autour de sujets sensibles du SMSI et du PIPT au sein même de ses domaines prioritaires, grâce à l'élaboration du consensus de l'Assemblée générale de l'ONU sur le document d'analyse des résultats du SMSI +10. À l'UNESCO, les États membres se sont mis d'accord sur une approche conjointe des questions liées à internet, en particulier dans les domaines de l'accès à l'information et au savoir, de la liberté d'expression, de la vie privée et de l'éthique. Cela comprend également le concept d'universalité d'internet et les principes fondamentaux qui y sont associés (les droits de l'homme, la liberté, l'accessibilité et la pluralité des acteurs principaux), acceptés par les États membres.

278. Le travail mené dans le cadre de ce résultat escompté est en parfaite concordance avec les résolutions 37 C/4 et 37 C/5, ainsi qu'avec l'agenda 2030 et l'analyse globale du SMSI par l'Assemblée générale de l'ONU. L'ODD 17 met en lumière le rôle facilitateur et transversal des technologies dans le développement. Le document de résultats du SMSI +10 insiste sur le besoin d'égalité des genres dans la suite du SMSI. Il est noté au paragraphe 7 du document d'analyse des résultats du SMSI +10 : « Nous reconnaissons qu'une attention particulière doit être portée aux défis émergents liés aux technologies d'information et de communications auxquels doivent faire face tous les pays, en particulier les pays en développement, parmi lesquels les pays africains, les pays les moins développés, les pays enclavés et les petites îles en développement, les pays à revenu moyen, les pays et territoires sous une occupation étrangère, les pays en situation de conflit, les pays sortant de guerre et les pays touchés par des catastrophes naturelles. Il est également nécessaire de prêter attention aux défis spécifiques générés par la technologie de l'information et des communications et qui touchent les enfants, les jeunes, les personnes handicapées ou âgées, les autochtones, les réfugiés et les personnes déplacées au sein de leur propre pays, les migrants et les communautés reculées et rurales ». Ces préoccupations se reflètent parfaitement dans les actions et allocations des ressources du PIPT, ainsi que dans ses réponses aux défis émergents tels que la prévention de la radicalisation de la jeunesse sur internet.

279. Bien que doté des meilleures compétences, le programme est clairement en sous-effectif. De multiples partenariats avec les secteurs privé et public et la société civile ont été créés, comme c'est le cas par exemple avec le Ministère des communications du Ghana et l'Université des Nations Unies (UNU). Néanmoins, ça ne pallie pas le problème de personnel. Des ressources extra-budgétaires ont été collectées avec succès dans le cadre du processus d'analyse du SMSI +10. La contribution indirecte et en nature des États membres représente un apport significatif au travail du PIPT.

280. Dans ce contexte dominé par le système et la forme, l'UNESCO joue un rôle clé de facilitateur basé sur le fond. Il facilite 6 des 18 axes d'action sur des sujets clés : l'accès à l'information et au savoir, à l'éducation, aux sciences, à la culture, aux différentes langues, à la diversité culturelle, aux autochtones, aux contenus locaux, à l'éthique, aux médias et enfin à la liberté d'expression. La capacité du PIPT à recouvrir les supports d'échanges nationaux et internationaux en matière d'innovation représente un avantage comparatif dans un espace caractérisé par une évolution rapide.

281. Les derniers résultats de sondage disponibles sur le PIPT (une étude menée en 2013 par le Service d'évaluation et d'audit (IOS)) révèlent que 71 % des États membres se disent satisfaits des résultats du Programme. En septembre 2015, le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-Moon a salué la contribution du PIPT à l'effort global de l'ONU pour lutter contre l'extrémisme violent. Le SMSI apporte une visibilité internationale sur un certain nombre d'activités mises en œuvre par l'UNESCO, y compris sur les 593 activités (selon une analyse de SISTER) mises en place dans toute l'organisation en 2014-2015. Le programme PIPT et la mise en application des résultats du SMSI ont un potentiel considérable, mais nécessitent des ressources adaptées.

282. Selon l'engagement international pris par les États membres, y compris à l'Assemblée générale de l'ONU et à travers nombre de résolutions de la Conférence générale de l'UNESCO, il existe un engagement explicitement affiché à « renforcer le programme SMSI ». Les négociations sur le SMSI ont également montré à quel point ces activités et ces programmes sont dans l'intérêt des États membres. La décision de ces derniers d'étudier l'évolution du SMSI à l'Assemblée générale de l'ONU en 2025 prouve la force de leur engagement à poursuivre cette aventure commune.

INSTITUT DE STATISTIQUES DE L'UNESCO (ISU)

Évaluation par résultats escomptés

Axe d'action 1 : Élaboration d'indicateurs relatifs à l'éducation et promotion de l'utilisation et de l'interprétation de données

283. Le cadre d'action Éducation 2030 reconnaît clairement l'ISU comme la source officielle de données comparables entre nations nécessaire au suivi de l'Objectif de développement durable 4 (ODD). Dans le cadre de ce mandat, l'ISU travaillera avec un large éventail de partenaires pour aider les pays à créer et à utiliser les indicateurs nécessaires au suivi, à l'échelle mondiale et nationale. Il est à noter que le nouveau cadre représente des défis de mesures considérables pour les pays, notamment pour ceux qui rencontrent des difficultés dans l'élaboration de systèmes de suivi fiables.

284. Pour y répondre, l'ISU profite de la dynamique résultant de l'adoption de l'ODD 4 et du cadre d'action, qui a attiré l'attention sur les données. En plus de se concentrer sur la création de points de comparaisons pour le suivi, l'Institut conçoit d'autres initiatives pour rassembler davantage de données, développer de nouveaux indicateurs, fournir des outils qui aident les pays à évaluer la qualité des données et mesurer de nouveaux domaines afin de soutenir les efforts faits pour mieux utiliser et analyser les indicateurs résultants.

La marche à suivre :

- créer un entrepôt de données mondial qui intègre un large éventail de données pour répondre aux besoins des agendas de développement nationaux et internationaux, en se concentrant sur les données sectorielles normées transnationales liées à l'éducation et de haute qualité ;
- développer une boîte à outils de l'ODD 4 pour mesurer les standards communs, les cadres et ressources en lien avec un large éventail de mesures sur l'éducation. Elle comprendra également des procédés qui garantissent la qualité de conception et des étalons de mesures globaux d'un large panel d'indicateurs et de sources de données ;
- aider les pays à évaluer et améliorer leurs écosystèmes de données sur l'éducation via la mise en œuvre de cadres, de directives, d'outils et grâce au partage des bonnes pratiques dans la boîte à outils de l'ODD 4, tout en reconnaissant l'importance de l'appropriation nationale ;
- améliorer l'accès aux données fiables et à jour, créer des visualisations de données innovantes et promouvoir les données libres et autres ressources pour les décideurs, les planificateurs, les chercheurs et les autres utilisateurs.

Axe d'action 2 : Renforcer les statistiques internationales sur les résultats de l'apprentissage

285. L'apprentissage est au cœur de l'ODD 4 et du Plan d'action Éducation 2030. Cinq des onze indicateurs dédiés au suivi global concerne la mesure et la comparaison des résultats de l'éducation. Même si de nombreux pays évaluent les résultats de l'apprentissage, il n'existe actuellement aucun mécanisme capable de fournir des mesures de comparaisons internationales.

286. En réponse, l'ISU développe l'Alliance mondiale pour l'apprentissage en étroite collaboration avec les principaux acteurs. L'Alliance rassemble des agences d'évaluation, les autorités éducatives nationales, des groupes de la société civile et la communauté internationale de l'éducation, avec pour objectif d'assurer que des données de qualité soient utilisées pour suivre les progrès et élaborer des politiques qui visent à améliorer les résultats d'apprentissage de tous.

287. L'Alliance nous permettra d'aller au-delà de l'engagement de l'ODD 4 pour définir et s'accorder sur les clauses des mesures spécifiques et les instruments nécessaires au suivi de l'objectif, au cours des quinze prochaines années. Cela permettra d'entretenir la dynamique qui a propulsé l'apprentissage en tête de l'agenda, en s'appuyant sur un large éventail d'initiatives nécessaires pour aider la communauté internationale à définir et à mettre en œuvre des cadres de mesure commune, à renforcer la capacité à mesurer et suivre les objectifs de l'ODD 4 et à mobiliser les ressources nécessaires pour y parvenir.

La marche à suivre

288. L'Alliance mondiale pour l'apprentissage :

- développera un système de mesure unique de la lecture et des mathématiques à la fin de l'enseignement primaire et secondaire qui soit comparable d'un pays à l'autre et fondé sur une approche la plus pragmatique possible, ce qui implique de faire le lien entre les évaluations nationales, régionales et transnationales existantes, sur la base d'un concept commun de connaissances minimum dans l'apprentissage ;
- maximisera l'utilisation des données d'évaluation de l'apprentissage dans la prise de décision tout en garantissant que les directeurs d'écoles, les enseignants, les élèves et leurs parents puissent utiliser l'information pour améliorer les compétences d'apprentissage et les résultats. L'ISU aidera aussi les gouvernements à prendre des décisions éclairées sur les différents types de tests disponibles et sur les manières d'exploiter les résultats ;
- développera la capacité nationale et mettra les pays en relation avec les donateurs pour encourager l'utilisation la plus efficace possible des ressources. Même si l'Alliance n'apportera pas d'assistance technique, elle établira et entretiendra un réseau de partenaires, consultants et spécialistes clés, à même de fournir des services efficaces.

Axe d'action 3 : Renforcer les statistiques internationales sur les sciences et la technologie, la communication et l'information, et la culture

289. Dans le domaine des **sciences, de la technologie et de l'innovation** (STI), les données de l'ISU seront utilisées pour suivre les objectifs clés de l'ODD 9. L'Institut continue à étendre et à renforcer la qualité de ses bases de données internationales, en rassemblant par exemple chaque année (et non tous les deux ans comme auparavant), des données sur la recherche et le développement (R&D). En outre, l'ISU travaille en étroite collaboration avec les pays pour améliorer les taux de réponse à sa nouvelle étude mondiale sur l'innovation.

290. Les États membres reconnaissent sans conteste le leadership de l'ISU dans ce domaine et se tournent de plus en plus vers l'Institut pour obtenir une assistance, non seulement pour répondre aux études de l'ISU, mais surtout pour développer et améliorer leurs propres études nationales.

La marche à suivre :

- développer et mettre à jour les standards internationaux qui puissent être utilisés par des pays à différents stades de développement pour produire des données STI de haute qualité ;
- aider les pays à développer leurs propres études STI et à appliquer les standards internationaux dans le but de produire des indicateurs de comparaison transnationale de haute qualité, nécessaires à l'élaboration des politiques et aux suivis des ODD. Afin de réduire les coûts et les efforts redondants, l'ISU travaille en étroite collaboration avec des partenaires aux plans international, régional et national ;

- aider à combler le fossé entre les genres en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM) par la conception de nouvelles méthodologies, de nouveaux indicateurs et de nouvelles documentations de formation qui aident les pays à développer des politiques efficaces.

291. Dans le champ des communications, les moyens sont extrêmement limités, ce qui oblige l'Institut à suspendre son étude mondiale sur les médias et à se concentrer spécifiquement sur l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation. Deux de ces indicateurs seront utilisés pour aider à suivre la mise en œuvre de l'ODD 4.

La marche à suivre

- collecter les données sur l'utilisation dans l'éducation des TIC de façon globale en suivant une série de recueils de données régionales conduits dans les années précédentes ;
- concevoir de nouveaux indicateurs qui vont au-delà de l'accès aux TIC pour explorer leur utilisation spécifique dans les classes et leur impact possible sur l'apprentissage, en se fondant sur des tests pilotes et une étroite consultation avec les partenaires.

292. Dans le domaine de la culture, l'ISU est la seule organisation dotée d'un mandat et d'une expertise suffisante pour créer des normes, des méthodologies, des données transnationales comparables entre elles et des indicateurs. L'ISU mène des études mondiales sur l'emploi dans la culture et sur le cinéma, tout en entretenant la Base de données sur le commerce de biens et de services culturels, qui repose sur la collecte de données par les agences partenaires.

293. Malgré des moyens limités, l'ISU continuera à se concentrer sur les activités qui promeuvent les statistiques sur la culture de façon globale, et présentera également des activités qui peuvent être menées à court terme et/ou ponctuellement dans le but de répondre aux besoins émergents.

La marche à suivre :

- créer et mettre à jour des normes internationales qui puissent être utilisées par des pays à différents stades de développement pour produire des données de haute qualité dans le domaine de la culture ;
- aider les pays à développer leurs propres statistiques culturelles et à appliquer les standards internationaux dans le but de produire des données de haute qualité et les indicateurs nécessaires à l'élaboration des politiques et aux suivis des ODD. Afin de réduire les coûts et les efforts redondants, l'ISU travaille en étroite collaboration avec des partenaires aux plans international, régional et national ;
- concevoir et produire de nouveaux indicateurs sur le patrimoine culturel dans le but de suivre l'objectif de l'ODD 11.4.

Décision proposée

294. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant les résolutions 37 C/5 et 38 C/99 et les décisions 196 EX/4 (I) et 197 EX/5 (IV, E),
2. Ayant examiné le document 199 EX/4 Partie I (B) intitulé « Rapport stratégique sur les résultats (SRR) 2015 »,

3. Remercie la Directrice générale des efforts qu'elle a déployés pour procéder à des réexamens programmatiques de tous les grands programmes et de l'ISU ;
4. Se félicite des analyses, résultats préliminaires et propositions concernant la marche à suivre contenus dans le Rapport stratégique sur les résultats ;
5. Souligne que l'exercice d'évaluation de programme constitue une phase importante dans le processus global de prise de décision stratégique et de détermination des priorités programmatiques pour le prochain Programme et budget (39 C/5) ;
6. Prie la Directrice générale de veiller à ce que le contenu de ce rapport, le résumé des débats du Conseil exécutif et la décision qui en découle soit dûment pris en compte dans la préparation de ses propositions préliminaires pour la version 39 C/5.

ANNEXE

MATRICES MULTICRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Grand programme I – Éducatifs	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démonstrables	Viabilité	Commentaires
Axe d'action 1 : Développer les systèmes éducation pour encourager l'apprentissage qualitatif tout au long de la vie						
ER 1 : Politiques et plans sectoriels	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Extrêmement pertinent en ce qui concerne le niveau d'aide des pays à la mise en œuvre de l'agenda Éducation 2030
ER 2 : Alphabétisation	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Seule agence de l'ONU dotée d'un mandat sur l'alphabétisation. Progrès mondial lent donc besoin d'approches de gestion innovantes.
ER 3 : EFTP	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	Domaine extrêmement pertinent et très demandé par les États membres.
ER 4 : Enseignement supérieure	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Mandat unique faisant appel aux Conventions pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur.
ER 5 : Politiques et stratégies d'enseignants	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Très pertinent, renforcé actuellement par de meilleures synergies avec le groupe de travail international sur les enseignants pour l'EPT.
ER 6 : Apprentissage	Élevé	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Thème important qui doit être explicitement intégré à tous les résultats escomptés.
ER 7 : TIC dans l'éducation	Élevé	Moyen	Moyen	Élevé	Élevé	Crucial en tant que modalité de mise en œuvre de l'ODD 4, fort potentiel pour un développement plus poussé.
Axe d'action 2 : Donner les moyens aux apprenants d'être des citoyens du monde créatifs et responsables						
ER 8 : Éducation à la paix et aux droits de l'homme (ECM)	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	A démontré un rôle de leadership dans ce domaine qui sera prolongé.
ER 9 : EDD	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Programme phare, extrêmement pertinent
ER 10 : Santé	Élevé	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Nécessite un ajustement de programme
Axe d'action 3 : Élaboration du futur agenda pour l'éducation						
ER 11 : Études de recherche et de prévoyance	Élevé	Moyen	Faible	Moyen	Moyen	Contributions de la part d'instituts et du GMR. Crucial pour soutenir le leadership intellectuel de l'UNESCO.
ER 12 : Le droit à l'éducation et le GMR	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Rôle normatif extrêmement pertinent, mandat prolongé pour suivre l'agenda éducation mondiale. Droit à l'éducation intégré au résultat escompté 1 (38 C/5)
ER 13 : Coordination et coopération de partenariat de l'EPT	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Extrêmement pertinent puisque l'UNESCO supervise l'agenda Éducation 2030.

Grand Programme II – Sciences exactes et naturelles	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démontrables	Viabilité	Commentaires
Axe d'action 1 : Renforcer les politiques et la gouvernance en matière de STI, ainsi que l'interface science-politiques-société						
ER 1 : Renforcement des politiques STI, de l'interface science-politiques et de l'engagement auprès de la société, y compris les groupes vulnérables tels que les PEID et les peuples autochtones	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	La politique STI sous-tend tous les ODD. L'UNESCO est l'agence leader en matière de politique STI ainsi que le leader reconnu de l'ONU sur le savoir local et autochtone. L'approche intégrée et intersectorielle de l'organisation est également d'une grande valeur pour les PEID. Des moyens humains supplémentaires sont nécessaires pour maintenir ou étendre l'exécution de ce résultat escompté essentiel mais aux facettes multiples puisque les demandes actuelles des Etats membres dépassent la capacité à assumer des projets supplémentaires.
Axe d'action 2 : Renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la science et de l'ingénierie						
ER 2 : Renforcement accru des capacités en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine des sciences exactes et naturelles, notamment par le recours aux TIC	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Le développement des capacités en science et en ingénierie étaye tous les ODD, et sont particulièrement pertinents pour les ODD 7 et 9, cible 9,5. Le CIPT et la TWAS disposent d'une capacité d'expertise, d'un avantage comparatif et de résultats élevés. L'organisation pour les femmes et la science dans le monde en développement et le partenariat L'Oréal/UNESCO sont mondialement reconnus pour leur soutien aux femmes dans le domaine des sciences. Même si les ressources extra-budgétaires sont élevées, la mise en œuvre est freinée par le manque de personnel aussi bien sur le terrain qu'au siège.
ER 3 : Développement et application de la recherche et de l'enseignement dans le domaine des sciences de l'ingénieur interdisciplinaires pour le développement durable	Élevé	Faible	Moyen	Faible	Faible	L'ingénierie est d'une grande pertinence pour les ODD 7 et 9, cible 9.5. L'exécution du programme de l'UNESCO en ingénierie a perdu en capacité ces dernières années en raison de la fusion de deux départements, de la faible priorité accordée par les Etats membres, de la perte d'un poste de dirigeant et du manque de financement extra-budgétaire. Les nouveaux centres d'ingénierie de catégorie 2 ainsi que la collaboration entre les sections permettent un progrès continu. Des levées de fonds réussies seront nécessaires à la viabilité.
Axe d'action 4 : Favoriser la collaboration scientifique internationale au service des systèmes terrestres, de la biodiversité et de la réduction des risques de catastrophe						
ER 7 : Elargissement de la coopération mondiale en sciences écologiques et géologiques	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Les sciences géologiques sont pertinentes pour la réussite des ODD 8, 13 et 15. L'UNESCO est la seule agence de l'ONU qui traite de géologie et de géophysique. Les projets du PICG démontrent invariablement le grand effet multiplicateur du financement de démarrage par l'UNESCO. Des postes depuis peu vacants devront être pourvus par des géoscientifiques pour assurer la viabilité.

Grand Programme II – Sciences exactes et naturelles	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démontrables	Viabilité	Commentaires
ER 8 : Amélioration de la réduction des risques, renforcement de l'alerte rapide aux risques naturels et promotion de la préparation et de la résilience aux catastrophes	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Ce résultat escompté est pertinent pour les ODD 11, 13 et 15. Il est également extrêmement pertinent du point de vue l'aide qu'apporte l'UNESCO dans les situations d'après-guerre ou d'après-catastrophe. Il existe des éléments pour lesquels l'UNESCO a un avantage comparatif tel que l'initiative Systèmes d'alerte précoce des séismes, ainsi que l'approche éthique et respectueuse des droits de l'homme de l'UNESCO à l'égard de la DRR.
Axe d'action 5 : Renforcer le rôle des écologiques et des réserves de biosphère						
ER 9 : Utilisation renforcée des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour un développement équitable et durable et atténuation du changement climatique et adaptation à ce dernier	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Moyen	Ce résultat escompté soutient fortement l'ODD 15 et les ODD 6, 13 et 14. La capacité du secrétariat est freinée en raison du son classement par les Etats membres, mais des opportunités considérables demeurent, au sein des Etats membres et des régions et grâce à la coopération intersectorielle. Les résultats démontrés sont satisfaisants, mais des améliorations peuvent être apportées dans la communication et la prise de conscience, le développement des partenariats et la collecte de fonds. La viabilité du MAB et du WNBR demeure favorable en raison de l'intérêt de la part des Etats membres, bien que la capacité du secrétariat soit très insuffisante.
Axe d'action 6 : Renforcer la sécurité de l'eau douce						
ER 10 : Renforcement des réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux en matière de sécurité de l'eau	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Moyen	Ce résultat escompté est extrêmement pertinent dans la mise en œuvre et le suivi de l'ODD 6. Le PHI est le seul programme intergouvernemental dédié à la recherche sur l'eau, à la gestion des ressources d'eau et à l'éducation et le développement de capacité. L'expertise unique du PIH en matière de nappes phréatiques et d'aquifères transfrontaliers distingue un peu plus ce programme de ses concurrents.
ER 11 : Renforcement des connaissances, de l'innovation, des politiques et des capacités humaines et institutionnelles pour la sécurité de l'eau grâce à une meilleure coopération internationale	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Moyen	Ce résultat escompté est extrêmement pertinent dans la mise en œuvre et le suivi de l'ODD 6. Le WWDR devrait servir de mécanisme d'analyse et de suivi de l'ODD6. L'UNESCO jouit d'un avantage comparatif au sein du système de l'ONU en parti dû à sa famille de l'eau. L'élargissement de la base de donateurs est essentiel pour renforcer le WWAP. La famille de l'eau de l'UNESCO, en particulier l'UNESCO-IHE, nécessite des efforts de coordination supplémentaires pour garantir une exécution conjointe optimale des programmes liés à l'eau.

Grand Programme II – COI	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démontrables	Viabilité
	Élevé	Moyen	Moyen / Élevé	Moyen / Élevé	Moyen

Axe d'action 3 : Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières

1. Priorités des programmes directement fixées par les Etats membres. Solide appropriation de programmes tels que GOOS et IODE par les Etats membres. Valeur largement reconnue des Systèmes d'alerte précoce. Contribution aux processus internationaux de haut niveau reconnue (WOA, IPBES, GIEC, Rio +20, CCNUCC). Présence régionale importante, y compris via les 3 **sous**-commissions. Assure l'appropriation des programmes par les communautés bénéficiaires.
2. Remplit les objectifs dans la plupart des domaines. Appropriation des Etats membres telle que représentée au travers de l'application nationale et institutionnelle des résultats de l'IOC. Les moyens limités des programmes régionaux demeurent un problème important. La capacité à transformer les données en résultats pertinents devrait être renforcée au travers des moyens XB. La nouvelle approche de communication devrait générer des améliorations. Des partenariats supplémentaires doivent être créés à un niveau régional, sur la base de la nouvelle stratégie CD.
3. Grâce au mandat qui recouvre les sciences marines biologiques et physiques et les observations en passant par les résultats et les CD/TMT, la COI peut établir des partenariats inter-sectoriels solides. L'OMM/COI JCOMM est une commission conjointe unique de deux agences de l'ONU et représente un élément clé dans la mise en œuvre et les services. De nombreux programmes (par exemple l'alerte Tsunami, GOOS, IODE, OBIS, MSP, HAB) ont des caractéristiques uniques dans le système de l'ONU.
4. Les Etats membres de la COI bénéficient de résultats de données qualitatives pour la recherche sur le climat et le contrôle de la biodiversité, des observations élargies sur l'océan et l'atténuation et l'adaptation aux tsunamis et aux autres risques liés à l'océan. Cependant, dans d'autres processus, les efforts de la COI ne sont pas toujours clairement visibles dans le résultat final. La capacité limitée du secrétariat à mettre en œuvre des programmes opérationnels sur le terrain appelle à un engagement plus marqué avec les entités gouvernementales nationales et régionales des océans.
5. La capacité de l'UNESCO à soutenir financièrement les activités de la COI est très modérée, elle est partiellement compensée par le financement volontaire. L'appropriation des Etats membres les contributions en nature aux systèmes d'observation, aux réseaux IODE et OBIS et aux systèmes d'alerte précoce sont considérables et sur le long terme. Les succès de levées de fonds (FEM, EC, CESAP) ainsi qu'un nouveau partenariat avec le PNUD au sein du FEM dans le domaine des eaux internationales sont prometteurs. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour traduire les résultats de projets en systèmes intergouvernementaux internationaux et régionaux (tel que l'Assemblée générale de l'ONU et les Conventions des mers régionales). Une approche de conception conjointe entre programmes mondiaux et régionaux se développe

Grand Programme III – Sciences humaines et sociales	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démonstrables	Viabilité	Commentaires
Axe d'action 1 : Mobiliser la recherche, les connaissances et la formulation de politiques tournées vers l'avenir, en vue de soutenir les transformations sociales, l'inclusion sociale et le dialogue interculturel						
ER 1 : Recherche, politique et prévoyance	Élevé	Moyen	Moyen	Faible	Moyen	Pertinent dans le contexte de la garantie d'une cohérence politique dans l'agenda 2030.
ER 2 : Dialogue interculturel	Élevé	Moyen	Moyen	Faible	Faible	Le leadership de l'UNESCO est reconnu dans le système de l'ONU mais nécessite de la clarté.
ER 3 : Droits et inclusion	Élevé	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Pertinent dans la mise en œuvre de l'agenda 2030
ER 4 : Histoire et mémoire pour le dialogue (anciennement dans la CLT)	Élevé	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Contribue aux efforts durables de l'UNESCO pour favoriser la diversité culturelle et le dialogue interculturel
Axe d'action 2 : Donner aux Etats membres les moyens de gérer eux-mêmes les incidences éthiques, juridiques, environnementales et sociétales des défis scientifiques et technologiques en vue d'un développement social inclusif et durable						
ER 5 : Bioéthique	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	A démontré un rôle de leadership mondial dans ce domaine qui sera prolongé
Axe d'action 3 : Elaborer des politiques dans le cadre d'un processus participatif associant des parties prenantes dans les domaines de la jeunesse et des sports, soutenir le développement et l'engagement civique des jeunes et promouvoir l'approche fondée sur les droits de l'homme au sein des programmes de l'UNESCO						
ER 6 : Jeunesse	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Extrêmement pertinent dans le cadre de l'agenda 2030, l'avantage comparatif de l'UNESCO est reconnu au sein du système de l'ONU
ER 7 : Lutte anti-dopage et sport	Moyen	Faible	Élevé	Moyen	Moyen	La Convention fournit une plateforme internationale pour l'adoption de normes anti-dopage.

Grand programme IV – Culture	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démonstrables	Viabilité	Commentaires
Axe d'action 1 : Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine pour le dialogue et le développement						
ER 1 : Convention de 1972	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Pertinence élevée démontrée par la ratification quasi universelle et niveaux de ressources extra-budgétaires élevés. Un objectif spécifique sur le patrimoine culturel a été ajouté dans l'ODD 11 sur les villes viables. Cependant, la capacité d'exécution du secrétariat et la viabilité globale représentent des défis sérieux.
ER 2 : Convention de 1970 et musées	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Faible	Pertinence élevée et avantage comparatif incontestable au regard de la multiplication des conflits et la nette augmentation du trafic. L'un des objectifs de l'agenda 2030 est de s'occuper de la récupération des biens volés. Cependant, ce résultat escompté n'attire que très peu de financements extra-budgétaires (2,04 millions de dollars et 734000 dollars de dotation supplémentaire en 2014-2015). La capacité d'exécution et la viabilité sont menacées par le déséquilibre persistant entre besoins et ressources, comme cela a été mis en lumière dans les évaluations de l'IOS en particulier.
ER 3 : Convention de 1954 et ses deux protocoles	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen	Faible	Pertinent dans un contexte de recrudescence des conflits armés et des destructions volontaires du patrimoine culturel. Cependant, des niveaux de ratification comparativement faibles, un très faible nombre de requêtes de l'aide internationale et un faible niveau de financement (389000 dollars et 114000 dollars de crédits supplémentaires en 2014-2015) laissent penser que les dispositions de la Convention ne sont pas toutes entièrement comprises, le tout freinant les résultats.
ER 4 : Convention de 2001	Moyen	Faible	Élevé	Moyen	Faible	L'UNESCO jouit mondialement d'une position et d'une reconnaissance de son rôle de référent en matière de normes dans le patrimoine culturel sous-marin, comme le prouve le nombre croissant de demandes d'aide pour des missions techniques d'urgence. Pourtant, on note seulement 53 ratifications en 14 ans et des niveaux de soutien extra-budgétaire très faibles (200000 dollars et 120000 dollars de crédits supplémentaires en 2014-2015), ce qui réduit l'impact et la viabilité.

Grand programme IV – Culture	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démonstrables	Viabilité	Commentaires
Axe d'action 2 : Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la conservation du patrimoine culturel immatériel et le développement des industries culturelles et créatives						
ER 5 : Convention de 2003	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Pertinence élevée confirmée par l'évaluation de l'IOS, le niveau de ratification quasi universel et sa capacité à attirer des fonds extra-budgétaires. Le plus gros défi réside toujours dans le sévère déséquilibre entre les ressources dédiées au personnel et aux activités premières et l'augmentation constante des attentes de la part des Etats parties.
ER 6 : Convention de 2005 et programmes thématiques	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Grande pertinence prouvée au travers de sa ratification rapide, sa mobilisation de ressources et la demande élevée d'expertise pratique, son financement de projets, les statistiques et les bonnes pratiques. Cependant, sans financement extra-budgétaire prévisible, moyens en personnel et compétences internes sur de nouveaux thèmes prioritaires, sa capacité continue à générer des résultats est en danger.

Grand programme V – Communication et information	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démonstrables	Viabilité	Commentaires
Axe d'action 1 : Promouvoir la liberté d'expression, la liberté de presse, la sécurité des journalistes et le pluralisme des médias						
ER 1 : Liberté d'expression, liberté de la presse et sécurité des journalistes	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	Pertinence élevée, avantage comparatif unique, signes de progrès et viabilité. Néanmoins, les niveaux d'effectif sont en-deçà des capacités pré-requises.
PIDC	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Le PIDC a une pertinence élevée mais les restrictions de personnel et de ressources aboutissent à une note moyenne en matière de capacité d'exécution, de résultat et de viabilité.
ER 2 : Pluralisme des médias	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	En dépit de sa pertinence élevée, ce résultat escompté ne parvient pas à fonctionner à plein en raison de ses limites de capacités qui se répercutent sur les résultats et la viabilité.
Axe d'action 2 : Permettre l'accès universel et la préservation de l'information et du savoir						
ER 3 : Solutions libres	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Extrêmement pertinent dans certains domaines tels que l'accès libre, Jeunesse mobile et les TIC pour les handicapés qui jouent un rôle de leader incontestable, ainsi que les REL et les TIC-CFT qui servent d'exemples pour la copie et les opportunités de collaboration intersectorielle.
ER 4 : Programme Mémoire du monde	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	Mandat unique doté d'une pertinence élevée et reconnu dans le monde entier comme étant l'initiative motrice de la préservation du patrimoine documentaire. Les effectifs et les ressources financières doivent être renforcés.
Résultats du SMSI et PIPT	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Pertinent car l'UNESCO a dirigé en collaboration avec l'UIT (SMSI), élevé en terme de niche, même si la viabilité au travers des levées de fonds continue à représenter un défi. Le PIPT est pleinement opérationnel et plusieurs projets et initiatives ont été lancés dans ses domaines prioritaires au cours du dernier exercice biennal.

Institut de statistique de l'UNESCO	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démontrables	Viabilité	Commentaires
Axe d'action 1 : ÉLABORATION D'INDICATEURS DE L'ÉDUCATION ET PROMOTION DE L'UTILISATION ET DE L'ANALYSE DE DONNÉES	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	L'ISU détient un fort avantage comparatif pour cet Axe d'action, bien que ses ressources ne permettent pas une capacité d'exécution suffisante d'un mandat devenu encore plus vaste dans le cadre des ODD.
ER 1 : Production de statistiques et d'indicateurs de l'éducation plus pertinents et à jour	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	Moyen	Le maintien des bases de données internationales exige d'importantes ressources, ce qui n'est pas immédiatement visible
ER 2 : Élaboration, application et amélioration de méthodes et de normes appropriées dans le domaine des statistiques de l'éducation	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	L'ISU a démontré son expertise dans le domaine des statistiques et méthodes comparatives de l'éducation à l'échelle mondiale, bien qu'une partie de ce travail soit parfois éclipsé par les efforts de recueil des données
ER 3 : Renforcement des capacités des statisticiens nationaux à produire et utiliser des données nationales et comparatives sur l'éducation	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Un renforcement des capacités substantiel est demandé aux États membres – il est essentiel de rester centré sur un noyau d'interventions de type assistance technique. La demande pour un travail dans un large éventail de domaines peut créer un morcellement.
ER 4 : Promotion de l'utilisation et de l'analyse des statistiques de l'éducation	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	De grands progrès pour mieux présenter les données et les rendre plus interactives pour les utilisateurs. Il faudrait se recentrer sur les résultats concernant l'éducation. Il y a beaucoup d'opportunités – mais les rapports à l'échelle mondiale mettent à l'épreuve les capacités actuelles de l'Institut.
Axe d'action 2 : ÉLABORATION DE STATISTIQUES INTERNATIONALES SUR LES RÉSULTATS DE L'ÉDUCATION	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Pertinence : La section sur les Résultats de l'apprentissage produit des bases de données internationales et de bonnes pratiques comme ressources disponibles pour la communauté internationale de l'éducation ; capacité d'exécution : formation de davantage de partenariats, davantage de ressources humaines sont nécessaires pour relever les défis et exigences émergents ; avantage comparatif : l'ISU a pour mission de mener le processus de l'ODD 4 sur les résultats de l'apprentissage ; résultats démontrables : l'ISU a développé une base de méta données à partir des évaluations nationales et élaboré plusieurs documents de réflexion destinés à enrichir le processus de l'ODD 4 ; viabilité : le travail de coordination mondiale est relativement nouveau, mais il s'agit d'un rôle important pour l'ISU. Le fait d'avoir un personnel qualifié est important pour la viabilité du programme.

Institut de statistique de l'UNESCO	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démontrables	Viabilité	Commentaires
ER 5 : Utilisation par la communauté éducative internationale d'un cadre commun pour réaliser des analyses comparatives et un suivi international des progrès d'apprentissage	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	<p>Pertinence : Le programme fournit des métadonnées pertinentes sur les évaluations afin d'apporter des contributions nécessaires au développement d'un cadre commun, et il renforce les pratiques sur les évaluations en vue de promouvoir de bonnes pratiques.</p> <p>Capacité d'exécution : mise en place de partenariats, mais nécessité de travailler à des partenariats diversifiés.</p> <p>Également besoin de personnels ayant des compétences spécifiques afin de relever les nouveaux défis et exigences.</p> <p>Avantage comparatif : Une des missions de l'ISU est de conduire le processus de mise en place des indicateurs de résultats des apprentissages.</p> <p>Résultats démontrables : Du fait de ressources humaines limitées, il a publié un nombre modeste de métadonnées et de résumés par pays des évaluations nationales.</p> <p>Viabilité : Conserver et embaucher des personnels qualifiés améliorera la viabilité du programme.</p>
Axe d'action 3 : ÉLABORATION DE STATISTIQUES INTERNATIONALES SUR LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION, LA CULTURE, LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	<p>Pertinence : le programme Science, culture et communication (SCC) fournit des données et indicateurs internationaux pertinents pour l'élaboration de politiques, ainsi qu'une méthode statistique pertinente et aide les pays à améliorer leur capacité à produire et utiliser les statistiques SCC. Plusieurs indicateurs sont employés pour suivre les cibles des ODD. Plusieurs chantiers dans le domaine de l'égalité des genres.</p> <p>Capacité d'exécution : personnel très compétent, beaucoup de partenariats ont été mis en place, et des partenariats supplémentaires sont conclus, mais davantage de ressources humaines et financières sont nécessaires pour faire face aux demandes émergentes.</p> <p>Avantage comparatif : l'ISU est le seul organe international investi d'un mandat international concernant les statistiques sur les sciences, la culture et la communication ;</p> <p>Résultats démontrables : sans l'ISU, il n'y aurait pas de statistiques internationales sur la science, la culture et la communication ; les données SCC sont largement utilisées par un grand nombre d'organisations ; l'ISU développe dans tous les domaines des SCC des méthodes utilisées par les États membres.</p> <p>Viabilité : le travail sur les statistiques concernant la science et la technologie existe à l'UNESCO depuis les années 50 et se poursuivra avec le mandat de celle-ci comme organisation internationale de premier plan pour ces statistiques. Le travail sur les TIC dans l'éducation est relativement nouveau, mais il faut s'attendre à une augmentation rapide de son importance. Le niveau de financement affecte la viabilité du programme.</p>

Institut de statistique de l'UNESCO	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démontrables	Viabilité	Commentaires
ER 6 : Les États membres disposent d'informations et d'analyses d'actualité sur les statistiques relatives à la recherche-développement et à l'innovation	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	Pertinence : production des indicateurs pour suivre la cible 9.5 ; chantier de travail spécial sur l'égalité des genres ; Capacité d'exécution : personnel très compétent, beaucoup de partenariats, mais davantage de ressources sont nécessaires ; Avantages comparatifs : l'ISU est la seule agence à recueillir ces indicateurs ; Résultats démontrables : sans l'ISU, il n'y aurait pas de données internationales sur les STI, et ces données sont largement utilisées par un grand nombre d'organisations ; Viabilité : programme de travail à long terme (depuis les années 60) qui se poursuivra.
ER 7 : Les États membres disposent d'informations et d'analyses sur les statistiques culturelles, d'actualité et utiles à la formulation des politiques	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	Une forte pertinence comme le montre la demande de la communauté internationale de développement de nouveaux concepts et méthodes et de production des données relatives aux politiques et des indicateurs pour les rapports mondiaux, et comme le montre également le nombre de sollicitations de la part des États membres en vue de formations et d'assistance technique. En outre, l'intégration d'une cible spécifique concernant l'héritage culturel 11.4 nécessitera un suivi par l'ISU de l'indicateur 11.4 au niveau mondial. Toutefois, la capacité de l'ISU à répondre à ces demandes émergentes et à soutenir les ODD est limitée par un niveau de financement actuellement insuffisant, qui retardera ou ajournera les activités futures.
ER 8 : Les États membres disposent d'informations et d'analyses sur les statistiques de la communication d'actualité et utiles à la formulation de politiques	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Pertinence : production d'une partie de l'indicateur nécessaire au suivi de la cible 4a ; Capacité d'exécution : manque de ressources, nombre de partenariats insuffisant ; Avantage comparatif : l'ISU est la seule agence ayant pour mission le recueil de données TIC mondiales sur l'éducation et les médias ; Résultats démontrables : des indicateurs sur les TIC dans l'éducation qui n'existaient pas auparavant ont été produits ; Viabilité : l'importance de ces indicateurs va augmenter avec le temps, mais davantage de ressources sont nécessaires.
Axe d'action 4 : RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS STATISTIQUES TRANSVERSALES	Élevé	Moyen	Moyen	Élevé	Faible	Pertinence : le programme recueille et traite les données nationales et offre des produits et services pour la communication des statistiques et produits statistiques de l'ISU à un vaste public en utilisant un vaste éventail de réseaux de communication. Capacité d'exécution : un personnel très compétent, qui met en place des partenariats, mais davantage de ressources humaines et financières sont nécessaires pour faire évoluer les produits et services existants et faire face aux demandes émergentes. Avantage comparatif : l'ISU est la référence mondiale comme source de données nationales comparables dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. Résultats démontrables : les résultats sont patents au travers des

Institut de statistique de l'UNESCO	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démontrables	Viabilité	Commentaires
						produits et services disponibles sur les sites de l'ISU et d'autres sites Internet, ainsi que des améliorations dans l'opportunité des indicateurs de qualité des données de l'ISU. Viabilité : le niveau de financement affecte la viabilité des programmes.
ER 9 : Amélioration et contrôle constants de la qualité des données produites par l'ISU	Élevé	Moyen	Moyen	Élevé	Faible	Pertinence : l'ISU recueille et traite les données nationales et assure le suivi de la qualité des produits statistiques et des activités de l'ISU. Capacité d'exécution : personnel très compétent, qui met en place des partenariats, mais davantage de ressources humaines et financières sont nécessaires pour répondre aux demandes émergentes. Avantage comparatif : Travailler en communication et coordination étroite avec les spécialistes de statistiques, ce qui est assurément rendu possible par la réunion dans un même lieu de travail, s'est avéré essentiel à la conception des questionnaires, la modélisation et au traitement des données. Résultats démontrables : les résultats sont patents du fait des améliorations de l'opportunité des indicateurs de qualité des données de l'ISU. Viabilité : le niveau de financement affecte la viabilité du programme.
ER 10 : Accessibilité et utilisation des données de l'ISU plus faciles, plus efficaces et mieux adaptées aux besoins des utilisateurs	Élevé	Moyen	Moyen	Élevé	Faible	Pertinence : le programme apporte des produits et services permettant de communiquer les statistiques et produits statistiques de l'ISU à un vaste public, en utilisant un large éventail de réseaux de communication. Capacité d'exécution : un personnel très compétent, qui met en place des partenariats, mais davantage de ressources humaines et financières sont nécessaires pour faire évoluer les produits et services existants et pour faire face à la demande émergente. Avantage comparatif : l'ISU est la référence mondiale comme source de données comparables entre pays dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. L'ISU connaît ses données mieux que quiconque et est mieux à même de trouver et communiquer le sens de ces données. Résultats démontrables : les résultats sont patents au travers des produits et services, sur les sites Internet et les réseaux de médias sociaux. Viabilité : le niveau de financement affecte la viabilité du programme.